

END info

N° 424 - décembre 2025



Lutte contre la criminalité organisée

2



Lutte contre la criminalité organisée

Entretien avec le Directeur général de la Gendarmerie nationale

04

État de la menace criminelle en métropole et en outre-mer

08

Entretien avec la procureure générale près la cour d'appel de Paris

12

Un nouveau parquet national dédié

14

L'EMCO : tour de contrôle de la lutte contre la « crimorg »

15

Entretien avec le sous-directeur de la Police judiciaire

16

La procédure pénale numérique aux portes de la « crimorg »

19

Composé chimique de la P.J. en gendarmerie

20

Entretien avec le commandant de l'UNPJ

22

La D.O., centre de gravité et bras armé de l'UNPJ

25

L'UNI, nouvelle arme contre la « crimorg », en appui des unités de terrain

27

Le renseignement criminel

28

Saisie des avoirs criminels

30

Europol et Interpol : deux agences au service des enquêteurs du monde

32

La coopération internationale

34

Les offices

36

Le GIGN, bras armé de la lutte contre la « crimorg »

40

Au plus près des malfaiteurs

44

GEND»info DÉCEMBRE 2025 - N° 424



Direction générale de la gendarmerie nationale

Sirpa – Gend'Info – 4, rue Claude Bernard 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX – Tél.: 01 84 22 02 62

N° commission paritaire : 0306B05700. ISSN: 1161-1715

Directeur de la publication : GDI W. Vaquette (29,99)

Directeur de la rédaction : COL C. Monge (02,60)

Rédacteur en chef : CDT C. Morin – Reporters : CEN R. Bastet (02,64), A. Faure (02,82), CNE P. Grondel (02,67), LTN F. Hours (02,64),

CNE T. Maysounave (02,66), CDT C. Morin (02,62) et H. Thin (02,68)

Photographes : Gendarmerie nationale, MAJ F. Bourdeau (02,70), GND R. Culpin, ADJ C. Hautier MDC B. Lapointe, BRC A. Marcé, GND J. Perrier, BRI G. Pigot, F. Arrighi et F. Branchoux – Illustrations : Adobe Firefly, Y. Ben Bouih – Conception graphique : C. Gonçalves

Maquettistes : BRC L. Fernandez (02,76) et D. Rièm (02,78)

Abonnements : Établissement de communication et de production audio visuelle de la Défense

2 à 8, route du Fort 94205 IVRY-SUR-SEINE CEDEX – Tél. : 01 49 60 52 44 – Fax: 01 49 60 59 92

Imprimerie : Service de diffusion de la gendarmerie 11, rue Paul-Claudel BP70369 LIMOGES CEDEX 1 – Tirage à 20 000 exemplaires.

SUIVEZ LA GENDARMERIE SUR



ÉDITO

Trafics de stupéfiants, d'armes ou d'êtres humains, fraudes, prédateurs, cybercriminalité, atteintes à l'environnement... La criminalité organisée s'infiltra dans tous les pans de la société. Présente sur l'ensemble du territoire, en métropole comme en outre-mer, en zones urbaines comme rurales, jusqu'au territoire numérique, elle porte atteinte à la sécurité publique, fragilise le tissu économique et menace les institutions comme les États.



Les ANACRIM démèlent l'enquête

48

Le traitement de la donnée judiciaire

50

L'appui technique et scientifique
de l'IRCGN

52

Démanteler les réseaux criminels
en ciblant leurs centres de gravité

54

GIR: une force de frappe
interministérielle

56

La téléphonie, arme et faiblesse
de la criminalité organisée

58

Coopération judiciaire :
l'importance des partenariats

59

La gendarmerie des transports
aériens sur la piste des trafiquants

60

La gendarmerie maritime sur
les nouvelles voies du narcotrafic

62

La face cachée des Outre-mer

64

Au cœur de la lutte contre
les factions armées brésiliennes

67

Lutte contre les phénomènes mafieux

70

Cybercriminalité : état des lieux

72

Le cyber comme outil de lutte
contre la criminalité organisée

74

L'enquête sous pseudonyme, un levier
essentiel dans la traque contre les criminels

76

Un expert au défi de
la criminalité financière

78

La « crimorg » combattue
à tous les échelons

80

L'OCLDI de Senlis face aux réseaux
de criminels itinérants

86

Le CNFRI adapte son offre de formation

88

La qualité des intervenants, élément
clé de la formation des enquêteurs

90

La lutte contre la corruption interne,
une priorité en gendarmerie

92

Les métiers de la police judiciaire

94

Ce numéro de GEND'info dresse
un état des lieux de la criminalité
organisée en France et montre comment
la gendarmerie se mobilise pour mener
cette bataille de longue haleine. Des enjeux
stratégiques au travail de terrain, du
renseignement aux interpellations à haut
risque, de la métropole à l'outre-mer,
il vous emmène au cœur de l'action
et de l'engagement des enquêteurs,
analystes et experts qui, chaque jour,
combattent cette menace majeure.



DOSSIER

La gendarmerie face aux enjeux de la lutte
contre la criminalité organisée

LA GENDARMERIE EN ORDRE DE BATAILLE CONTRE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE

Face à des organisations criminelles toujours plus agiles, violentes et internationalisées, la Gendarmerie nationale repense ses modes d'action et adapte son organisation. Le général d'armée Hubert Bonneau, Directeur général de la Gendarmerie nationale (DGGN), revient sur l'évolution de cette menace, qu'il qualifie de «stratégique pour nos concitoyens, notre économie, nos institutions et la cohésion nationale», ainsi que sur les transformations engagées au sein de l'institution et les leviers sur lesquels elle s'appuie, tels que le renseignement et la coopération internationale, pour y faire face efficacement.





Mon général, comment définiriez-vous la criminalité organisée aujourd’hui, et comment cette menace a-t-elle évolué ces dernières années ?

La criminalité organisée est une réalité sur laquelle plus personne aujourd’hui ne peut fermer les yeux. Il est nécessaire d’intensifier le combat contre ce fléau mortifère qui gangrène nos sociétés et fragilise notre cohésion nationale sans aucune frontière géographique, depuis les métropoles jusque dans la profondeur des territoires et de nos communes les plus rurales. Dans ce contexte, la commission sénatoriale sur le narcotrafic a bien mis en lumière, pour les décideurs et le grand public, une situation à laquelle nous sommes confrontés depuis longtemps : des organisations criminelles qui offrent des profils et des niveaux de dangerosité très variés, mais dont le point commun est la recherche effrénée de profits toujours plus élevés, une désinhibition croissante vis-à-vis de la violence et une agilité « entrepreneuriale » qui leur permet de s’adapter rapidement aux nouvelles opportunités et à nos propres modes d’action. C’est un phénomène dont nous n’avons pas une connaissance livresque : nous y sommes confrontés chaque jour. Des dossiers d’envergure traités par la gendarmerie, comme la captation et la neutralisation de la messagerie cryptée Encrochat, ont significativement contribué à mieux faire comprendre ce qu’est aujourd’hui la criminalité organisée. Et cela dépasse largement le seul narcotrafic ! Nous savons aujourd’hui que le poids de ces organisations criminelles peut déstabiliser un État. Sans parler de ce qui peut se passer en Amérique du Sud ou en Afrique, nos proches voisins sont tous confrontés à cette réalité, parfois durement, comme nous le rappellent, par exemple, nos homologues belges et néerlandais. C’est une menace à laquelle nous devons rester attentifs et qui requiert une réponse forte. L’autre point qui me paraît essentiel, c’est l’ancrage de la criminalité organisée au cœur de nos territoires, à travers la connexion permanente avec la délinquance locale. Il existe une verticalité très claire entre les infractions du quotidien et les réseaux criminels : pas de point de deal sans importation massive de stupéfiants ; de simples vols à l’étalage en série peuvent être le signal de la présence de groupes criminels organisés itinérants originaires de l’Europe de l’Est. Et on voit

de plus en plus de petits délinquants recrutés comme « petites mains » sur les réseaux sociaux par des organisations criminelles pour commettre des actes d’une grande violence : enlèvements-séquestrations, violences graves, voire homicides. En somme, pas d’économie criminelle sans délinquance locale pour en assurer la base opérationnelle. C’est pourquoi la gendarmerie, force de couverture des territoires, a un rôle déterminant. Et cela commence avec les brigades territoriales qui sont nos yeux sur le territoire : un comportement suspect, un chantier douteux, des allées et venues irrégulières peuvent déclencher des enquêtes majeures. Enfin, je dirais qu’il nous faut changer de paradigme dans notre manière d’appréhender la criminalité organisée et dépasser le cadre des contentieux. Les organisations criminelles sont aujourd’hui multiservices : stupéfiants, extorsion, blanchiment, fraudes, vols de véhicules, exploitation d’« exécutants » très jeunes... Ce sont de véritables lobbys criminels, capables de se diversifier en fonction des opportunités, pour aller chercher l’argent là où il se trouve. L’exemple de la Guyane est éclairant : des factions brésiliennes connues pour les stups se tournent vers l’orpaillage illégal, investissant les structures logistiques. C’est pourquoi je souhaite que toute la gendarmerie se mobilise sur ce sujet, qui n’est pas une simple question de sécurité publique mais bien une menace stratégique, pour nos concitoyens, notre économie, nos institutions et la cohésion nationale.

La criminalité organisée est souvent, à tort, associée au milieu urbain. Qu’en est-il réellement dans les zones périurbaines et rurales de la zone gendarmerie ?

La gendarmerie est elle aussi depuis longtemps en première ligne sur le front de la criminalité organisée. La Zone gendarmerie nationale (ZGN) n’est plus seulement une zone refuge, peu à peu gagnée par les répliques des secousses qui agitent le cœur des métropoles et gagnent les périphéries. Elle devient une zone de chalandise pour des trafiquants en recherche de nouveaux marchés, elle abrite des hubs logistiques et même des zones de production de stupéfiants. Nous avons ainsi découvert ces derniers mois des laboratoires de production ou de transformation de drogue dans de paisibles villages de l’arrière-pays. Il est donc essentiel de travailler

dans la profondeur des territoires, sur les flux. Je le redis, la gendarmerie est la force de couverture du territoire, sur 95 % du sol national. Or, la criminalité organisée, c'est d'abord des flux de personnes, d'argent, de produits prohibés. Pour moi, c'est un axe d'effort majeur pour l'ensemble de la gendarmerie, et c'est pour cela que nous avons transformé les Escadrons départementaux de sécurité routière (EDSR) en Escadrons départementaux de contrôle des flux (EDCF) : passer de la « sécurité routière » au « contrôle des flux » est un changement significatif. Il est essentiel de travailler dans la profondeur des territoires et, pour cela, nous devons être capables de mieux contrôler les mouvements sur les grands axes routiers et fluviaux, de contrôler le trait de côte, tout en ayant un œil sur les aérodromes secondaires. C'est par la surveillance des territoires qu'on augmente les capacités à lutter contre la criminalité organisée.

**Sous votre impulsion,
la gendarmerie a donc engagé
une transformation profonde
pour faire face à cette menace.
L'Unité nationale de police
judiciaire (UNPJ), mise en place
le 1^{er} septembre 2025, en est
un marqueur fort. Quelles sont
les ambitions de cette réforme ?**

J'ai souhaité créer l'UNPJ pour améliorer la cohérence de notre dispositif central de lutte contre la criminalité organisée, mais aussi pour nous permettre d'avoir une vision nationale de la police judiciaire en gendarmerie. Notre système est vertueux, la subsidiarité est efficace, de l'unité territoriale à la brigade de recherches puis à la section de recherches. Mais à mon sens il manquait ce niveau national d'analyse, de synthèse, de ciblage, fondé sur le renseignement criminel. J'ai donc voulu que ce soit une unité nationale, et pas la direction générale elle-même, qui soit ancrée sur le terrain, dans le judiciaire au quotidien, tout en ayant une vision nationale, par le biais du Centre national des opérations (CNO), de tous les événements judiciaires, et qu'elle contribue à l'animation du renseignement criminel. Aujourd'hui, il me paraît essentiel de travailler davantage sur les criminels que sur les contentieux eux-mêmes, c'est-à-dire cibler la criminalité à travers les délinquants. Mais attention, j'insiste, l'UNPJ n'est pas une machine à dessaisir les unités de recherches : c'est une force d'appui, d'ana-

lyse, de connaissance criminelle. Je nourris une vision encore plus ambitieuse pour toute la gendarmerie : nous devons repenser nos modes d'action, développer des stratégies innovantes, et optimiser notre organisation, en sachant que les moyens de l'État restent comptés. Il nous faut donc nous aussi être agiles et inventifs. J'ai lancé une dynamique de fond pour que chaque gendarme se sente impliqué dans ce défi commun. Nous devons nous mettre en ordre de bataille.

**Vous évoquez aussi
précédemment le rôle
incontournable des brigades
territoriales dans cette
approche globale...**

Il est absolument essentiel. Et je veux insister là-dessus. Tout commence dans les brigades. La connaissance du territoire, les signaux faibles, les habitudes locales : ce sont les brigades qui les détectent. De par la maîtrise de leur territoire, elles sont à la racine du renseignement. Elles peuvent repérer des véhicules ou des comportements suspects, identifier des liens, observer des comportements émergents. Une simple prise de plaque peut permettre de retrouver un fugitif ou de débloquer une enquête complexe. Elles sont au cœur de notre dispositif. Ce rôle fondamental ne signifie pas qu'il faille leur ajouter des missions supplémentaires, mais plutôt de travailler différemment, avec une orientation beaucoup plus fine de l'action en fonction des territoires. Il s'agit de développer une véritable culture du renseignement criminel, afin d'optimiser ce que l'on fait déjà sur le terrain à travers la présence et l'observation de voie publique, les patrouilles... Concrètement, cela veut dire orienter les patrouilles là où elles seront le plus productives : sur le littoral, dans les ports de plaisance ou de pêche, autour des aérodromes secondaires, ou dans toute zone identifiée comme sensible. L'idée n'est pas de multiplier les sorties, mais de les diriger de manière plus intelligente, en fonction de l'analyse des phénomènes observés.

**Quels sont pour vous
les principaux défis que
la gendarmerie doit
relever pour lutter contre
la criminalité organisée ?**

La première clef du succès, comme je viens de le souligner, c'est le renseignement. Nous devons développer la compréhension des phénomènes criminels et mettre

le renseignement au cœur de la définition des stratégies, pour ne pas subir l'événement mais concentrer nos efforts sur les priorités que nous choisissons, en lien avec l'autorité judiciaire. Je veux qu'à tous les niveaux on identifie des cibles prioritaires, individus ou réseaux, que nous devons entraver en conjuguant le travail de renseignement et d'investigation. Nous devons aussi cibler les « centres de gravité » de l'adversaire, sur lesquels il assoit sa puissance : les réseaux de blanchiment, depuis la collecte du profit direct de l'infraction (regardez le dossier récent de la section de recherches de Marseille, qui a conduit à saisir près de 30 M€ en France et en Italie) jusqu'au recyclage de l'argent sale dans l'économie légale ; le « crime as a service », ces prestataires qui offrent des « services criminels » à qui veut les acheter, pour sécuriser les communications, les transferts d'argent ou de biens, fournir de la logistique. C'est l'idée de ne plus attendre la commission d'une infraction pour agir, mais de cibler les individus, environner les phénomènes, suivre les parcours criminels, repérer les déplacements, les investissements et comprendre les « écosystèmes » criminels. Et pour une plus grande efficacité dans cette démarche, il faut travailler sur une logique de rapprochement entre le renseignement administratif et le renseignement criminel. Nos enquêteurs doivent pouvoir extraire du dossier judiciaire les actions connexes pour reconstituer l'économie générale d'un quartier, d'un réseau, d'un individu. Et bien sûr nous devons prendre en compte la capacité corruptrice exponentielle des organisations criminelles, qui doit être un sujet de vigilance permanente. Elles disposent aujourd'hui d'une puissance financière et d'une capacité d'intimidation qui leur permettent d'exploiter des points de vulnérabilité chez certains acteurs étatiques, politiques ou économiques, mais aussi d'exercer des menaces directes à l'encontre des institutions, comme on l'a vu récemment en Belgique et aux Pays-Bas. La sécurité de nos personnels et de notre dispositif est pour moi un sujet prioritaire.

**La formation des gendarmes
et les expertises que recèle
la gendarmerie constituent-elles
également un levier essentiel
de cette ambition ?**

Absolument. Nous avons une chance extraordinaire : des gendarmes qui

« crochent » dans la P.J., qui deviennent des experts par passion. Les ANACRIM, les FIN-TECH, les cyber, les DEFI... Tous font un travail remarquable. Nos écoles de formation dans le domaine judiciaire sont d'un niveau exceptionnel. Nous avons des enquêteurs capables de décrypter une blockchain, de conduire une enquête sous pseudonyme, de modéliser un réseau criminel complexe. Et tout cela repose sur une dynamique propre à notre modèle gendarmerie : des gens de terrain, qui apprennent, qui transmettent, qui progressent par l'expérience et l'engagement. C'est d'ailleurs dans cet esprit de transmission que j'estime qu'il est essentiel de pouvoir associer des gendarmes de brigade par exemple aux cellules nationales d'enquête. J'ai en tête un dossier majeur sur un groupe criminel d'envergure nationale, avec près de trente enquêteurs venus de tous horizons : la complémentarité est une force. Il faut aussi que les jeunes OPJ (Officiers de Police Judiciaire) soient embarqués dans les enquêtes pour apprendre sur le terrain. Il faut que l'on réapprenne enfin à s'appuyer sur les APJ (Agents de Police Judiciaire). Parce qu'un APJ expérimenté connaît parfois mieux son territoire que quiconque. Il faut se nourrir d'une culture de collaboration, d'apprentissage mutuel et de transmission.

Quelles synergies sont mises en œuvre avec les autres services de l'État et de la Justice, et quelle place occupe aujourd'hui la Gendarmerie nationale dans le paysage de la police judiciaire en France, et plus particulièrement dans la lutte contre la criminalité organisée ?

C'est évidemment une œuvre collective, et la gendarmerie s'inscrit pleinement dans le dispositif global de mobilisation contre la criminalité organisée, jusqu'au plus haut niveau de l'État. La récente loi de juin 2025 « Pour sortir du piège du narcotrafic » prévoit plusieurs dispositifs destinés à améliorer la coordination des différents acteurs. C'est d'abord la désignation d'un service chef de file, qui est la Direction nationale de la police judiciaire (DNPJ) de la Direction générale de la police nationale, qui devra être le chef d'orchestre et fédérer l'action de tous les services de l'État dans une logique partenariale. C'est aussi la création future d'un Parquet national de lutte contre la criminalité

organisée, le 1^{er} janvier prochain, le PNACO, qui concrétisera le renforcement de la coordination judiciaire sur les dossiers du haut du spectre, puisqu'il ne faut pas oublier que ce sont les magistrats qui dirigent la police judiciaire. Nous jouons pleinement notre rôle auprès des instances de coordination. J'en veux pour preuve notre implication forte au sein de l'État-major de lutte contre la criminalité organisée, l'EMCO. Cette structure, créée au printemps dernier, rassemble des représentants des services de police judiciaire et de renseignement impliqués dans la lutte contre la criminalité organisée, et constitue une plateforme d'échange de renseignements qui permet de partager des informations sur la base de la transparence et de la confiance, dans une démarche véritablement paritaire tournée vers l'efficacité collective. Nous y avons positionné un officier de gendarmerie en qualité d'adjoint, et plusieurs sous-officiers qui contribuent à ce flux informationnel. C'est un outil très intéressant, qui doit constituer un modèle pour les dispositifs à venir.

La lutte contre la criminalité organisée figure-t-elle systématiquement parmi les thématiques abordées lors de vos déplacements et échanges internationaux ? Quels enseignements ou coopérations concrètes en tirez-vous ?

J'échange beaucoup à ce sujet avec nos partenaires étrangers, qui sont tous confrontés aux mêmes réalités. Le constat est partagé : l'heure est grave et nous devons faire front commun contre des organisations criminelles qui se jouent des frontières et utilisent les outils de la mondialisation, à commencer par le cyber. L'approche purement nationale est dorénavant totalement dépassée, et nous devons en permanence avoir une vision « grand angle » qui inclut la dimension transnationale du crime organisé. Je me suis rendu à plusieurs reprises à Europol, l'agence européenne de lutte contre la criminalité, au sein de laquelle la gendarmerie est fortement impliquée. Nous avons des défis communs à relever : une meilleure compréhension des phénomènes criminels et des organisations dans leur dimension internationale, une coordination opérationnelle accrue pour donner toute leur profondeur stratégique aux dossiers, un travail d'innovation technologique pour développer le traitement de la donnée de masse et le recours à l'I.A., et une politique volontariste

de soutien budgétaire et tactique aux opérations les plus significatives. Je me suis aussi rendu à Eurojust, dont le rôle de coordination est précieux dans les enquêtes d'envergure internationale. Nous nous appuyons aussi sur Interpol, et sur tous les forums d'échanges, à commencer par la FIEP, au sein de laquelle des échanges réguliers ont lieu sur des thématiques liées à la criminalité organisée. Nous allons continuer à développer notre engagement à l'international, à travers ces instances ou dans les relations bilatérales, pour donner toute l'envergure nécessaire à nos enquêtes. Ce sera aussi l'une des missions de l'UNPJ que de s'assurer que le caractère international d'un dossier est bien pris en compte et d'appuyer les unités pour que tous les leviers pertinents de coopération soient utilisés, qu'ils soient opérationnels ou financiers.

Malgré le constat sombre que vous brossez, êtes-vous optimiste sur notre capacité à lutter efficacement contre la criminalité organisée ?

Je me veux résolument volontariste ! Il faut d'abord poser un constat lucide sur la situation, évaluer la menace et déterminer quels sont les leviers de performance à notre portée. Nous sommes au cœur de cette démarche. Il faut aussi que chaque gendarme, à commencer par les chefs et tous ceux qui sont en situation de responsabilité, s'approprie cette priorité et prenne sa part de la mission. C'est le travail de fond que j'ai lancé. L'important, c'est d'être efficace. Notre point de mire doit rester le territoire qui nous est confié et ce qui s'y passe, en assurant la continuité de notre action de la délinquance du quotidien jusqu'à la criminalité organisée transnationale, pour protéger et rassurer nos concitoyens et garantir le bon fonctionnement de nos institutions. Nous avons tous les atouts pour réussir : la connaissance du terrain, les talents, les expertises, l'engagement. Ce qui me rend optimiste, c'est la richesse de la gendarmerie dans la diversité de ses métiers et de ses talents, ainsi que sa capacité d'adaptation au service de ses missions. Et surtout, cette énergie collective qui se déploie aujourd'hui dans ce combat essentiel. Nous n'avons pas à questionner notre place dans la police judiciaire : nous avons les femmes, les hommes, les compétences et la détermination pour être au rendez-vous.

■ **Par le commandant Céline Morin**

Photo : ADJ Camille Hautier



En 2025, la menace criminelle en zone gendarmerie se caractérise par une double dynamique : la persistance de filières structurées traditionnelles et l'émergence de petits groupes plus opportunistes et adaptatifs. Dans les faits, les actes de prédition, les trafics et la fraude demeurent les phénomènes dominants sur le territoire. Toutefois, la montée en puissance de la cybercriminalité et de la criminalité environnementale, ainsi que l'augmentation des homejackings et des séquestrations violentes illustrent le caractère protéiforme des groupes criminels et leur capacité à exploiter les mutations, les opportunités et les failles de la société.

Au sein du Service central de renseignement criminel de la gendarmerie nationale (SCRCGN), la Division du renseignement et du ciblage d'intérêt dispose de la transversalité et de la hauteur stratégique nécessaires pour dresser un état des lieux de la menace criminelle et identifier les tendances majeures. Ce constat n'est toutefois qu'une photographie à un instant donné et ne reflète qu'une partie visible d'un phénomène beaucoup plus vaste.

« Par définition, la menace criminelle est mouvante, soumise aux évolutions sociales, technologiques et économiques. L'analyse de son évolution repose sur la comparaison entre deux périodes et sur des données qui traduisent avant tout l'activité opérationnelle des forces de l'ordre, elle-même dépendante des priorités fixées, de l'implantation des unités ou encore de facteurs conjoncturels »,

ÉTAT DE LA MENACE CRIMINELLE EN FRANCE MÉTROPOLITaine ET EN OUTRE-MER

souligne en préambule l'ADC Cyril, analyste au sein du Département de l'animation territoriale (DAT).

Les données émanant de l'activité des unités de gendarmerie montrent ainsi une progression de la criminalité organisée dans leur zone de compétence : +13 % entre 2023 et 2024, et + 2,8 % au cours du premier semestre 2025 par rapport à la même période en 2024. Sur les sept premiers mois de 2025, la tendance est marquée par une hausse de 18 % pour les trafics de stupéfiants et reventes sans usage, de 8 % pour les associations de malfaiteurs et de 45 % pour les meurtres en bande organisée, soit neuf homicides recensés. Si les actes de prédatation, les trafics et la fraude demeurent les phénomènes dominants sur le territoire français, le paysage criminel est polymorphe, allant des stupéfiants aux cyberattaques, en

passant par le trafic d'armes, la criminalité environnementale et les violences liées aux règlements de comptes.

Des structures criminelles souples et adaptatives

« Les organisations criminelles traditionnelles, telles que les mafias italiennes ou le grand banditisme, demeurent très présentes, mais la criminalité quotidienne s'organise davantage », expose l'ADC Cyril. On assiste ainsi à l'émergence de petites structures plus souples, opportunistes et territorialisées. Ces « TPE du crime », souvent liées par un ancrage familial ou territorial, se font et se défont au gré des opportunités. Elles ne se confrontent pas aux structures installées, au contraire, elles collaborent avec elles, offrant leurs services et leurs savoir-faire, notamment pour écouter des métaux volés ou des produits contrefaçons

Ces organisations s'adaptent aux évolutions de la société dans laquelle elles évoluent, que ce soit pour élargir leur champ d'action, faire évoluer leurs modes opératoires ou contourner les enquêteurs. Les nouvelles technologies, notamment à travers les cryptomonnaies, l'intelligence artificielle et les réseaux sociaux ouvrent ainsi de nouveaux canaux pour le blanchiment, la fraude et le recrutement.

Guidée par la recherche d'une maximisation du profit, la criminalité organisée fonctionne aujourd'hui selon un modèle quasi entrepreneurial : structuration fonctionnelle, spécialisation des tâches, logistique structurée, politique de recrutement et de promotion interne, diversification d'activités, techniques de communication et de marketing.

Outre des moyens financiers colossaux, les Groupes criminels organisés (GCO) s'ap-

“ *La criminalité organisée fonctionne aujourd’hui selon un modèle quasi entrepreneurial.* ”

puient sur plusieurs leviers. On peut citer l’audace, qui se manifeste par des modes d’action imprévisibles qui compliquent le travail d’enquête. L’ingéniosité également, qui se traduit notamment par la maîtrise d’infrastructures criminelles, telles que les messageries chiffrées, la fraude documentaire, les sociétés écrans ou le commerce d’armes. Le recrutement de mineurs et de jeunes majeurs, facilité par les réseaux sociaux et les messageries cryptées, en est une illustration. Ce phénomène émergent exploite la précarité et l’isolement de certains individus, attirés autant par les gains matériels que par le sentiment d’appartenance à un groupe. L’excuse de minorité en droit français accroît l’attractivité de ces jeunes pour les groupes criminels. Ils deviennent ainsi une main-d’œuvre facilement remplaçable et bon marché, employée pour commettre tout type d’infractions : trafic de stupéfiants, homicides, cambriolages ou encore escroqueries aux faux coursiers.

La mobilité constitue un autre pilier de la criminalité organisée. Une mobilité organisationnelle et fonctionnelle, qui se reflète dans l’évolution des structures et dans les alliances ponctuelles, ainsi qu’une mobilité géographique sur le territoire français, et au-delà. Les GCO implantés en France se jouent en effet des frontières, coopérant ou s’insérant dans des réseaux internationaux de stupéfiants, d’armes ou de blanchiment. Par ailleurs, « *bien que leur part soit difficile à évaluer, des groupes criminels étrangers sont également présents sur le territoire, à l’instar des groupes albanais, notamment actifs en Auvergne-Rhône-Alpes, et plus largement la criminalité issue des Balkans, mais également de l’Afrique de l’Ouest, les organisations russophones, les groupes criminels chinois et ceux d’Amérique-du-Sud* », précise l’ADC Cyril. Ce caractère transnational, qui vient complexifier le travail d’enquête, se

traduit aussi par les voies d’importation des stupéfiants depuis l’étranger ou encore les filières de blanchiment *via* des montages internationaux.

Les organisations criminelles font preuve d’une très grande capacité d’adaptation et de réactivité pour rester en phase avec l’évolution de la demande. C’est notamment le cas en matière de trafic de médicaments. Les produits de médecine esthétique, ainsi que les traitements détournés de la chaîne légale pour leurs effets psychotropes, amaigrissants ou dopants, sont devenus la cible de trafiquants particulièrement agiles. À titre d’exemple, le trafic de prégabaline (médicament assimilé à un stupéfiant) et de kétamine a connu, en quelques années, une hausse exponentielle du nombre de faits : 1 331 faits recensés en 2024 concernant la prégabaline, contre seulement 6 en 2017, et une augmentation de 380 % de ceux liés à la kétamine entre 2019 et 2023. Ces trafics font l’objet d’un suivi par le bureau analyse et renseignement du Commandement pour l’environnement et la santé (CESAN), qui documente les atteintes graves à la sécurité sanitaire commises par ces GCO.

Enfin, ces GCO exploitent toutes les opportunités ou failles qui se font jour, comme en témoignent les vols de câbles liés au décommissionnement du réseau Orange, les escroqueries aux diverses aides publiques et primes ou encore le trafic de faux passes sanitaires et la revente de matériel médical lors de la crise de la Covid. Certains groupes vont jusqu’à se substituer à la sphère familiale ou institutionnelle afin de renforcer leur emprise locale.

Les trafics au cœur de l’économie criminelle

Les trafics demeurent au centre de cette criminalité organisée. Concernant les stupéfiants, la hausse est de 18 % en zone

gendarmerie au cours des sept premiers mois de 2025, avec une augmentation de 26,5 % en métropole et une baisse de 12 % outre-mer. Les usages restent stables en métropole (+0,8 %) mais progressent fortement outre-mer (+46,5 %). Les detections de trafic de tabac reculent en revanche, avec une baisse de 21,8 % du nombre de procédures. À l’inverse, le trafic d’armes à feu continue de croître entre 2024 et 2025, en métropole comme en outre-mer, notamment alimenté par les vols commis au préjudice de particuliers et d’armuriers, en hausse de 6,25 %, tandis que les saisies chutent de 13,1 %. 9 300 armes à feu seraient ainsi dérobées chaque année en France. L’approvisionnement de ce trafic repose également sur des filières internationales, notamment celle des Balkans et du Moyen-Orient pour l’Europe, et d’Amérique pour les Antilles, particulièrement en matière d’armes de guerre. Les zones de conflit étant considérées comme des ressources d’alimentation considérables pour ces trafics, l’Ukraine pourrait à terme devenir une nouvelle filière d’approvisionnement du trafic en Europe. Enfin, la conversion d’armes à blanc, l’impression 3D et le marché gris viennent compléter l’offre. On estime ainsi à 13 millions le nombre d’armes en circulation en France, dont seulement 5,4 millions licites, constituant un important réservoir pour le marché noir.

Atteintes aux personnes et aux biens

En partie lié aux trafics de stupéfiants, le trafic d’armes alimente directement les règlements de comptes, en hausse de 11,5 % au 31 juillet 2025 par rapport à fin juillet 2024, avec 29 faits recensés. Plus de la moitié concerne désormais la métropole, alors qu’ils touchaient auparavant surtout l’outre-mer. Dans le même temps, les meurtres en bande organisée pro-

gressent fortement, avec une hausse de 45 %. En revanche, les vols à main armée avec arme à feu diminuent de 9,38 % au cours des sept premiers mois de l'année 2025 par rapport à la même période en 2024. L'outre-mer, bien qu'en baisse de 13 %, reste proportionnellement plus touché, avec 492 faits contre 242 en métropole. Après une hausse en 2023 et 2024, les cambriolages reculent également de 6,7 % au cours des sept premiers mois de 2025, soit 5 858 procédures en moins. Sur la même période, les vols de véhicules chutent de 8,7 %, après plusieurs années de croissance. Enfin, le proxénétisme enregistre une baisse globale de 4,5 %, mais la tendance est contrastée entre la métropole, en hausse de 6,3 %, et l'outre-mer, en baisse de 73,3 %.

Enlèvements, séquestrations, extorsions

La fin de l'année 2024 a été marquée par une augmentation des homejackings et des séquestrations violentes visant des personnalités publiques, des chefs d'entreprise ou des particuliers fortunés. Les cambrioleurs, généralement armés, répondent aux ordres d'un commanditaire absent lors de l'infraction. Les réseaux sociaux sont désormais utilisés pour recruter des mineurs cambrioleurs, mais également pour repérer et s'informer sur les victimes. Les jeunes auteurs compensent leur manque d'expérience par le recours systématique à la violence.

Un phénomène émergent concerne plus spécifiquement les séquestrations liées aux cryptomonnaies, dont certaines affaires ont largement été médiatisées. Les victimes, détentrices d'actifs numériques, travaillant dans le secteur des cryptomonnaies, ou dont l'un des proches appartient à l'une de ces deux catégories, sont ciblées par des modes opératoires combinant violence physique et technologies modernes. La gendarmerie a dénombré 1 432 comptes rendus de police judiciaire pour des faits de séquestration en 2024 et 620 pour le premier semestre 2025, dont une douzaine au total directement liée aux cryptomonnaies sur l'ensemble de la période.

Criminalité économique et fraudes

Les escroqueries et abus de confiance impliquant des GCO représentent près

de 80 % du contentieux en matière de criminalité financière. Après une hausse de 5,6 % entre 2023 et 2024, les infractions enregistrées progressent encore de 7,7 % au 31 juillet 2025. Les fraudes aux aides publiques et aux dispositifs de rénovation ou de formation témoignent de la capacité d'adaptation des groupes criminels.

L'outre-mer, une vulnérabilité persistante

Dans les outre-mer, la criminalité organisée est particulièrement présente en Guyane et dans l'arc caribéen (lire pages 64-69). Située sur la route du narcotrafic et voisine d'États touchés par un fort taux de délinquance (Brésil, Suriname, La Dominique, Haïti), cette région en subit directement les effets, notamment en matière de trafic d'armes. Mayotte est quant à elle fragilisée par une immigration clandestine massive qui génère une économie informelle et alimente des conflits communautaires. Ces réseaux étendent leurs ramifications en métropole, utilisée comme base arrière et zone de revente.

Une cybercriminalité toujours plus sophistiquée

En cinq ans, les atteintes numériques (lire pages 72-75) ont augmenté de 74 % en France, atteignant 348 000 faits en 2024. Le cyberspace reproduit les trafics traditionnels et génère de nouvelles menaces, toujours plus sophistiquées, comme les fraudes à l'identité numérique, les cyberextorsions ou les rançongiciels. Le spectre des délits numériques s'élargit ainsi constamment et rapidement. La menace des rançongiciels demeure prédominante, évoluant vers le vol et la diffusion de données sensibles. L'hacktivisme (cyberattaques idéologiques) s'intensifie, avec 707 attaques revendiquées en 2024 contre la France, ciblant désormais des systèmes industriels. L'intelligence artificielle générative et l'Internet des objets constituent à la fois une opportunité pour les forces de l'ordre et un risque, puisqu'ils élargissent encore les vecteurs et la surface d'attaque. Enfin, le modèle du « *cybercrime-as-a-service* » illustre une véritable industrialisation de cette criminalité numérique organisée, polymorphe et hybride, avec des acteurs spécialisés tels que les développeurs d'outils

malveillants, les vendeurs de données ou les courtiers d'accès.

Criminalité environnementale : 4^e source mondiale de revenus criminels

Devenue la quatrième source mondiale de revenus criminels, estimée entre 80 et 230 milliards d'euros par an, la criminalité environnementale progresse de 5 à 7 % par an. En France, plus de 50 000 infractions sont recensées chaque année, dont près de 10 000 crimes et délits. Une part de la délinquance liée aux filières de déchets, de pesticides ou d'espèces protégées relève désormais de réseaux structurés, utilisant des méthodes similaires à celles des trafics de stupéfiants. Le trafic transnational de déchets figure ainsi parmi les dix menaces prioritaires de l'ONU et de l'Union européenne.

La création récente du CESAN, aux côtés de l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAEPS), permet de doter la gendarmerie d'une approche globale de la lutte contre ces trafics. Le CESAN apporte son soutien aux unités de terrain confrontées à cette délinquance peu connue et complexe, et forme des enquêteurs spécialisés pour l'ensemble des départements. Par la collecte et le traitement du renseignement, cette formation administrative, directement rattachée au DGGN, réalise l'état de la menace en matière d'atteintes à l'environnement et à la santé, et participe à l'anticipation des nouvelles formes d'organisation criminelle. Cet état des lieux, s'il ne reflète pas l'amplitude de la menace, permet d'identifier des tendances majeures. « *L'analyse de la menace doit toutefois dépasser cette vision statistique* », insiste l'ADC Cyril. C'est le travail des analystes du SCRCGN, qui collectent les données, contextualisent les faits, établissent des liens, détectent des signaux faibles, en mesure de confirmer ou d'inflammer l'émergence d'un phénomène et de révéler une certaine sérialité. En offrant une cartographie vivante et fouillée de la menace, l'analyse du renseignement criminel (lire pages 28-29 et 46-47) constitue un outil essentiel pour anticiper l'évolution de la criminalité organisée et ainsi orienter les priorités opérationnelles.

■ Par le commandant Céline Morin

Illustrations : Adobe Firefly



LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE EST UNE AFFAIRE DE SPÉCIALISTES

Entretien avec Marie-Suzanne
Le Quéau, procureure générale
près la cour d'appel de Paris.

Quelles sont les grandes étapes de votre parcours et votre rôle au sein de l'institution judiciaire ?

J'ai, durant ma carrière, dirigé quatre parquets (Bernay, Auxerre, Évreux et Évry) et trois parquets généraux auprès de cours d'appel parmi les plus importantes en France (Douai, Aix-en-Provence et désormais Paris). Mon parcours a en outre été jalonné par diverses fonctions au ministère de la Justice, notamment comme directrice des affaires criminelles et des grâces. L'activité du parquet général s'articule autour de trois fonctions : l'activité juridictionnelle, la remontée auprès de la direction des affaires criminelles et des grâces d'informations relatives à des affaires spécifiques et, pour finir, la mise en œuvre des politiques pénales prioritaires énoncées par le ministre de la Justice, que le procureur général a pour mission de décliner, et les procureurs d'adapter aux réalités de leurs ressorts. En ma qualité de cheffe de cour, j'ai par ailleurs la responsabilité du bon fonctionnement des juridictions, une mission englobant la question des effectifs, du budget, de l'immobilier et du numérique. Doté de 77 magistrats, le parquet général de Paris est le premier parquet général de France, et le deuxième parquet après celui de Paris.

Existe-t-il une définition juridique de la criminalité organisée ? Quels sont les défis que posent ces organisations criminelles ?

Le Code de procédure pénale ne comporte pas de définition de la criminalité organisée. Toutefois, l'association de malfaiteurs et les infractions commises avec la circonstance

aggravante de bande organisée peuvent entrer dans ce champ. La loi du 13 juin 2025 a par ailleurs créé un délit d'appartenance à une organisation criminelle, inspiré du modèle italien anti-mafia. La lutte contre la criminalité organisée constitue un véritable défi. Le trafic de stupéfiants génère aujourd'hui plusieurs milliards de profits par an, dont une partie est réinjectée dans l'économie réelle à travers des opérations de blanchiment. Ces gains suscitent toutes sortes de convoitises, qui se traduisent par des guerres de territoires. Notre pays est un gros consommateur de produits stupéfiants, en particulier la cocaïne. D'autres défis se posent à nous, avec le développement des drogues de synthèse, telles que le Fentanyl. Désormais, le processus de revente s'effectue en grande partie grâce aux réseaux sociaux, le rendant d'autant plus difficile à contrôler et favorisant son extension sur l'ensemble du territoire national, notamment dans les campagnes.

Afin de lutter contre cette criminalité organisée, un Parquet national anti-criminalité organisée (PNACO) a été créé, le troisième après le PNAT et le PNF. En quoi ces parquets nationaux se distinguent des autres parquets ?

Un parquet national est le chef d'orchestre du contentieux dont il traite. En tant que fer de lance de la lutte contre la criminalité organisée, le PNACO aura une vision à 360 degrés sur l'ensemble des trafics relevant du haut du spectre. Doté d'une compétence nationale, il rassemblera des magistrats spécialisés

possédant une connaissance approfondie des organisations criminelles et une parfaite maîtrise des stratégies d'enquête liées à ce type de contentieux. Il disposera de surcroît d'une forte visibilité à l'international.

Quel sera concrètement le champ d'action du PNACO à compter de janvier 2026 ?

Les 200 dossiers dont la JUNALCO a aujourd'hui la charge seront transférés au PNACO dès sa création, le 5 janvier 2026. Comme la JUNALCO, il traitera des dossiers de criminalité de très grande complexité, dans les domaines concernés : narcotrafic, cybercriminalité, traite d'êtres humains, proxénétisme, criminalité organisée financière ou encore blanchiment aggravé... Le PNACO pourra se saisir d'un dossier de sa propre initiative. Il pourra également travailler en cosaisine, notamment avec les huit Juridictions interrégionales spécialisées (JIRS).

Comment favoriser un meilleur partage de l'information entre tous les acteurs, véritable levier d'action contre la criminalité organisée ?

Si le PNACO est un élément central du dispositif de lutte contre la criminalité organisée, les services de police, de gendarmerie et des douanes tiennent eux aussi un rôle essentiel. Les résultats reposent sur l'existence d'une chaîne pénale spécialisée, dont les différents acteurs doivent être dotés d'un niveau de compétences analogue et parler le même langage. Magistrats et

enquêteurs spécialisés doivent posséder la même maîtrise des techniques spéciales et des stratégies d'enquêtes judiciaires. C'est un point crucial afin de lutter efficacement contre cette délinquance de très haut niveau et être à la hauteur de l'enjeu.

En miroir du PNACO a été créé un État-major de lutte contre la criminalité organisée (EMCO). Quelle collaboration doit exister entre ces deux entités ?

L'EMCO sera un interlocuteur de tout premier plan du PNACO. Grâce au regroupement de toutes les forces de l'État au sein de ce nouvel État-major, notamment les services de renseignement et d'enquête, l'EMCO favorisera le décloisonnement indispensable aux échanges entre les différentes équipes d'enquêteurs. Le PNACO pourra également saisir l'EMCO par l'intermédiaire d'un service d'enquête afin d'obtenir un criblage des individus. Ces informations nous permettront de déterminer l'envergure d'une affaire, d'affiner les stratégies d'enquête, et de définir le bon niveau de saisine des services. Autre question fondamentale, le blanchiment des capitaux générés par le trafic constitue un axe prioritaire de notre action. Outre la saisie des produits stupéfiants, les enquêtes doivent permettre de déterminer les circuits et processus de réintégration dans l'économie légale des gains acquis illégalement par les trafiquants.

Quelles sont les attentes des magistrats envers la Gendarmerie nationale, notamment sa nouvelle Unité nationale de police judiciaire ?

Gendarmes et magistrats nourrissent des attentes communes les uns envers les autres. Tous travaillent dans un seul but, à savoir le démantèlement des réseaux criminels, le jugement de ceux qui en sont les membres et l'exécution des peines. Nous partageons l'idée d'une spécialisation nécessaire de l'ensemble des parties prenantes, et d'une mise en commun de nos stratégies d'enquête judiciaire. L'objectif est d'anticiper le passage à l'acte de ces organisations criminelles et de lutter contre leur implantation sur le territoire national.



La criminalité organisée ne connaît pas de frontières. Comment renforcer la coopération internationale en matière judiciaire ?

La cour d'appel de Paris concentre 20 % de l'activité nationale au plan pénal, ainsi que 60 % de l'entraide pénale internationale. Le PNACO, dès sa création, aura pour mission de définir une stratégie institutionnelle, en lien avec ses partenaires européens (Eurojust, Europol...). Face à la dimension internationale des trafics illicites, le partage de l'information est essentiel afin d'analyser l'état de la menace et assurer la bonne coordination de tous les acteurs. Le PNACO aura pour autre mission de renforcer la coopération avec nos magistrats de liaison, installés dans 20 pays à travers le monde. Nous nous appuyons

sur un réseau très dense dans le cadre des enquêtes qui connaissent des développements à l'international, et nécessitent l'exécution de mandats d'arrêt. La question des saisies et confiscations des avoirs criminels à l'étranger constitue un autre enjeu majeur. Décidées par voie de condamnation, les confiscations à l'étranger sont parfois difficiles à mettre en œuvre, y compris en Europe. Or, l'exécution effective des peines dans toutes leurs composantes est fondamentale afin que les résultats s'ancrent dans la réalité. Au-delà de l'action de l'institution judiciaire, nous sommes confrontés à des législations disparates dont l'harmonisation appartient au pouvoir politique.

■ Par Hélène Thin

Photo : ADJ Camille Hautier



DOSSIER

La gendarmerie face aux enjeux de la lutte contre la criminalité organisée

Afin de sortir la France du piège de la criminalité organisée, une nouvelle loi a été promulguée le 14 juin 2025, fixant la création d'un Parquet national anti-criminalité organisée (PNACO), un nouvel organe judiciaire qui sera créé au début de l'année 2026.

Troisième parquet national à être créé, après le Parquet national anti-terroriste (PNAT) et le Parquet national financier (PNF), le Parquet national anti-criminalité organisée (PNACO) sera compétent pour les infractions relevant du haut du spectre de la criminalité organisée. Basé à Paris, il exercera ses missions en coordination notamment avec les Juridictions interrégionales spécialisées (JIRS) et en complément et renfort du dispositif existant de lutte contre la criminalité organisée.

Il pourra ainsi se saisir de dossiers initialement instruits localement, dès lors que ceux-ci présenteront une complexité particulière, tels que les infractions de criminalité organisée relevant actuellement de la compétence de la Juridiction nationale chargée de la lutte contre la criminalité organisée (JUNALCO), les infractions aggravées en matière de pro-

bité, certaines infractions financières échappant au périmètre de compétence actuel de la JUNALCO (blanchiment simple, blanchiment douanier, fraude fiscale et abus de confiance aggravés) et, enfin, les infractions commises par une personne détenue, prévenue ou condamnée pour des infractions pour lesquelles le PNACO exercera sa compétence.

Incarnant la lutte contre la criminalité organisée, le PNACO, véritable tour de contrôle en la matière, agira dans une logique de chef de file, notamment grâce à un pouvoir d'évocation des procédures (pouvoir de récupérer des procédures en cours, traitées par d'autres parquets dès lors que cela se justifie par un intérêt commun aux deux procédures). La loi encadrant la création du PNACO consacre l'obligation des parquets JIRS d'informer le PNACO des procédures dont ils sont saisis ainsi que celle de tout parquet en cas de

mise en œuvre de moyens d'investigation complexes : livraison surveillée, infiltration, situation laissant supposer la mise en œuvre du dispositif des collaborateurs de justice ou « *renseignarisat* » (terme désignant la capacité pour les services de renseignement de passer outre le secret de l'instruction ou de l'enquête et d'avoir accès aux éléments contenus dans les procédures judiciaires).

Le PNACO définira également la doctrine de répartition des dossiers entre les parquets territorialement compétents et les parquets JIRS. Afin d'exercer pleinement ses missions, ce nouveau parquet national pourra demander à tout procureur de la République de procéder ou de faire procéder aux actes nécessaires à la recherche et à la poursuite des infractions et s'appuyer sur les parquets JIRS.

Ce nouveau parquet travaillera de concert avec les parquets spécialisés déjà existants, notamment ceux compétents en matière économique, financière ou antiterroriste, dans le cadre de co-saisines coordonnées permettant de mutualiser les expertises et les ressources.

Des représentants des forces de sécurité intérieure, dont la gendarmerie, devraient être postés auprès du PNACO pour faciliter les interactions.

L'ensemble des dispositions encadrant la création du PNACO entreront en vigueur le 5 janvier 2026. Sa mise en place progressive permettra d'assurer une transition efficace entre l'ensemble des services et une adaptation optimale des structures judiciaires existantes aux nouvelles missions qui lui seront confiées.

■ Par la lieutenant Floriane Hours

Photo : Fabrice Balsamo

UN NOUVEAU PARQUET NATIONAL POUR LUTTER CONTRE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE





DOSSIER

La gendarmerie face aux enjeux de la lutte contre la criminalité organisée

L'EMCO : TOUR DE CONTRÔLE DE LA LUTTE CONTRE LA « CRIMORG »

Inscrit dans la proposition de loi contre le narcotrafic, adoptée définitivement par le Parlement en avril 2025, l'État-major de lutte contre la criminalité organisée se veut « la tour de contrôle » de la lutte contre la criminalité organisée.

■ inauguré le 14 mai 2025, l'État-major de lutte contre la criminalité organisée (EMCO) a pour vocation de regrouper toutes les forces de l'État, notamment les services de renseignement et les services d'enquête. Installée dans les locaux de la Direction nationale de la police judiciaire (DNPJ), cette entité interministérielle est composée de gendarmes et de policiers chargés de favoriser le partage de renseignements dans le domaine de la lutte contre la « *crimorg* ».

Concrètement, cette mission repose sur trois leviers d'action majeurs. Le premier est la centralisation et le partage des informations et des analyses. Grâce à sa capacité de consultation simultanée et permanente des bases de données des services membres, l'EMCO est en mesure d'enrichir les dossiers administratifs ou judiciaires. La structure apporte également une réponse aux demandes d'évaluation transmises par les services d'enquêtes sur leur initiative et le criblage qu'il réalise peut mettre au jour des intérêts partagés par plusieurs services. Le deuxième levier de mission de l'EMCO est d'assurer une coordination opérationnelle. Via la centralisation de l'information, l'EMCO permet de vérifier la cohérence des différentes stratégies d'entrave, notamment administratives et judiciaires, sur un même objectif. Cet État-major peut à ce titre contribuer à l'élaboration de stratégies d'entrave diversifiées et complémentaires. Enfin, le troisième et dernier est l'enrichissement de l'évaluation globale de la menace avec la création d'analyses et de rapports participant notamment directement à la mise en exergue de phénomènes émergents. « *Cette structure permet aux unités judiciaires comme*



aux services de renseignement d'obtenir un regard à 360° sur leurs objectifs ou sur des éléments identifiables », explique le lieutenant-colonel Vincent Pardonneau, adjoint, au côté d'un personnel de la DNRED, de la cheffe de l'EMCO, la commissaire Sandrine Desliard, ancienne coordinatrice auprès du directeur national adjoint chargé des opérations de la DNPJ. « *L'EMCO va ainsi, dans des délais brefs, enrichir les éléments d'enquête, tout en favorisant une prise de hauteur sur le dossier, et en signalant également les connexions avec des investigations conduites par d'autres unités. Lorsqu'ils conduisent leurs enquêtes, les offices et les unités judiciaires n'ont parfois qu'une vision partielle ou parcellaire du réseau criminel auquel ils s'attaquent. Lorsque nous regroupons les renseignements de chaque service de l'EMCO, nous reconstituons un puzzle. En effet, chaque service détient une ou plusieurs pièces, qui une fois réunies au sein de la structure permettent de reconstituer l'image globale du réseau criminel, en favorisant, je l'espère, la découverte d'éléments déterminants. Par ailleurs, en raison de son positionnement, l'EMCO contribue à l'analyse de la menace et sera en mesure de contribuer aux propositions de stratégies d'entrave.* »

Quinze opérateurs

Pour réaliser cette mission, l'EMCO est composé, en plus de ses trois cadres, de quinze opérateurs représentant l'ensemble des services judiciaires, avec l'OLTIM, la PJPP, l'ONAF, la DGDDI, la SDPJ, ainsi que des services de renseignement, avec la DGSI, la DGSE, la DNRT, la DRPP, Tracfin, la DNRED, la SNRP et deux gendarmes de la SDAO et du SCRC.

Au niveau de la gendarmerie, l'Unité nationale de police judiciaire (UNPJ) est, depuis sa création le 1^{er} septembre 2025, l'interlocuteur direct de l'EMCO.

Une réorganisation complète qui illustre une volonté de l'État de lutter plus efficacement contre la criminalité organisée. « *L'idée est vraiment d'aller chercher, de judiciariser les têtes de réseaux. [...] C'est comme ça qu'on arrivera à faire du résultat. Ce sera long, ce sera difficile, mais on y arrivera* », avait conclu le ministre de l'Intérieur de l'époque, Bruno Retailleau, lors de l'inauguration de cet état-major.

■ Par la lieutenante Floriane Hours

OLTIM	Office de lutte contre le trafic illicite de migrants
PJPP	Direction de la police judiciaire de la préfecture de police de Paris
ONAF	Office national antifraude
DGDDI	Direction générale des douanes et droits indirects
SDPJ	Sous-direction de la police judiciaire (gendarmerie)
DGSI	Direction générale de la sécurité intérieure
DGSE	Direction générale de la sécurité extérieure
DNRT	Direction nationale du renseignement territorial
DRPP	Direction du renseignement de la préfecture de police de Paris
Tracfin	Service de renseignement financier
DNRED	Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières
SNRP	Service national du renseignement pénitentiaire
SDAO	Sous-direction de l'anticipation opérationnelle (gendarmerie)
SCRCGN	Service central de renseignement criminel de la gendarmerie nationale
UNPJ	Unité nationale de police judiciaire (gendarmerie)



La gendarmerie face aux enjeux de la lutte
contre la criminalité organisée

FACE AUX MENACES CRIMINELLES, LA GENDARMERIE MET LA POLICE JUDICIAIRE AU CŒUR DE SON ACTION



Dans la lutte contre la criminalité organisée, la Gendarmerie nationale fourbit ses armes et modernise son dispositif. Sous l'impulsion de la Sous-direction de la police judiciaire (SDPJ), qui pilote et anime la stratégie définie par le Directeur général de la Gendarmerie nationale en matière de police judiciaire, et en lien étroit avec la nouvelle Unité nationale de police judiciaire (UNPJ), de nombreux chantiers sont lancés pour réorganiser et adapter durablement l'action de la gendarmerie. Le général de division Dominique Lambert, sous-directeur de la police judiciaire, explique l'ambition portée par la gendarmerie, son approche du défi et les évolutions déjà engagées ou à venir en matière de police judiciaire.

Mon général, quel est aujourd’hui le rôle de la Sous-direction de la police judiciaire (SDPJ) au regard de l’action de la gendarmerie en matière de police judiciaire ?

La mission de la SDPJ est de donner corps à la stratégie définie par le directeur général et d’en animer la déclinaison sur le plan de la doctrine, de l’organisation, de la formation, de l’évaluation, de l’équipement, etc., ainsi que de préparer l’avenir en suscitant et en orientant les évolutions en matière de pratiques et d’outils. Nous devons aussi contribuer au rayonnement de l’action de la gendarmerie aux côtés de nos partenaires français et étrangers, mais aussi auprès du public, dans le respect du principe de redéveloppabilité : nous sommes d’abord au service de nos concitoyens, qui doivent connaître et sentir concrètement les effets de notre action. Nous travaillons pour cela étroitement aux côtés de l’Unité nationale de police judiciaire (UNPJ), qui est plus spécifiquement tournée vers l’opérationnel, là où nous traitons plutôt

impliqué dans l’action de police judiciaire, qu’elle constitue son cœur de métier ou qu’il y concoure de quelque manière que ce soit.

En matière de lutte contre la criminalité organisée, comment décririez-vous la place de la gendarmerie ?

La gendarmerie doit être en mesure de traiter la criminalité organisée dans sa zone de compétence, qu’elle y trouve son origine ou y fasse sentir ses effets, et dans les espaces qu’elle surveille, y compris dans le cyberspace. L’ampleur de la menace impose la mobilisation de tous les acteurs. La gendarmerie s’engage aux côtés des autres contributeurs, avec son savoir-faire et ses moyens propres. D’après les études du Service statistique du ministère de l’Intérieur (SSMSI), la gendarmerie traite entre 25 et 30 % de la criminalité organisée, selon le périmètre des indicateurs retenus. Enfin, la capacité de la gendarmerie à traiter la criminalité organisée du haut du spectre contribue à la liberté de saisine des

à ses enquêtes. C’est aujourd’hui encore plus vrai avec l’UNPJ. La gendarmerie n’échappe pas aux fortes contraintes actuelles que sont la complexification de la procédure pénale, la multiplication des verrous réglementaires, les difficultés budgétaires et les évolutions sociétales, qui diminuent parfois l’attractivité d’un métier exigeant. Dans ce cadre contrariant, face à un adversaire qui dispose, lui, de marges de manœuvre toujours plus grandes et d’une puissance financière sans guère de limites, nous devons nous réinventer en permanence pour être plus efficaces.

Justement, quels sont les leviers dont vous disposez pour piloter cette transformation ?

Nous devons d’abord réorganiser et adapter durablement notre dispositif, au niveau central comme local, pour offrir davantage de lisibilité, simplifier le fonctionnement et concentrer intelligemment les ressources. La réalisation la plus spectaculaire est bien entendu la création de l’UNPJ, un chantier mené tambour battant en moins de dix mois. Mais il ne s’agit que de la partie la plus visible du vaste travail de fond qui est mené. À partir d’expérimentations réussies dans les outre-mer, nous développons la synergie entre le renseignement et la police judiciaire en rapprochant les chaînes territoriales dédiées, pour développer une culture commune et une approche complémentaire : avec les moyens techniques, juridiques et méthodologiques propres à la P.J. et au renseignement, réaliser une analyse globale de la menace et définir les leviers d’entrave les plus pertinents, qui ne sont pas nécessairement uniquement judiciaires. Nous disposons déjà au Service central de renseignement criminel de la gendarmerie nationale (SCRCGN) de bases de données consacrées à la criminalité organisée, juridiquement solides et techniquement performantes. Pour autant, il va falloir continuer à travailler sur le sujet de la « mémoire criminelle », afin de cartographier les groupes criminels au rythme de leur évolution et multiplier les échanges avec tous les partenaires, en France, en Europe et au-delà. Nous allons développer le contrôle

“ La police judiciaire représente 40% de l’activité de notre institution. Elle constitue l’une des missions essentielles, et c’est un levier indispensable de l’action de sécurité publique générale de la gendarmerie sur le territoire.

de sujets structurels, mais bien entendu nos activités mutuelles se nourrissent constamment l’une de l’autre. Au-delà de ce binôme évident, nous travaillons avec de nombreuses autres composantes de la gendarmerie, car la police judiciaire représente 40 % de l’activité de notre institution. Elle constitue l’une des missions essentielles, et c’est un levier indispensable de l’action de sécurité publique générale de la gendarmerie sur le territoire. Elle doit d’ailleurs de plus en plus être intégrée à chacune des opérations de la gendarmerie. Ainsi, chaque gendarme doit se sentir

magistrats, qui tiennent légitimement à leurs prérogatives de direction de la police judiciaire. Le défi pour la gendarmerie, dans sa mission de couverture du territoire, est de traiter chaque événement au bon niveau, mais aussi de s’attaquer aux racines du mal, en détectant les signaux faibles pour remonter jusqu’à la source, ce qui peut nous emmener très loin dans l’espace (en France, à l’international et y compris dans le cyberspace) et jusqu’à de hauts niveaux de complexité. La gendarmerie part du territoire, mais elle est capable de donner toute l’allonge nécessaire

des flux terrestres, maritimes, fluviaux et aériens sur le territoire, par la transformation des Escadrons départementaux de sécurité routière (EDSR) en Escadrons départementaux de contrôle des flux (EDCF) souhaitée par le DGGN. Cette évolution s'accompagnera d'une approche davantage centrée sur la détection des flux criminels et des stratégies d'expansion territoriales des organisations criminelles, qu'elles se manifestent de manière spectaculaire, par des démonstrations de force par exemple, ou, au contraire, de façon beaucoup plus discrète, à travers l'économie souterraine ou des alliances « commerciales ».

La lutte contre le blanchiment, la saisie des avoirs criminels et le cyber sont aussi dans vos priorités ?

Bien entendu. Ces sujets sont même des lignes d'opération majeures dans cette nouvelle vision. L'argent, c'est à la fois le but du crime organisé et son carburant, c'est donc là qu'il faut faire effort. Nous allons réformer la formation DEFI (Délinquance Financière) pour l'orienter davantage vers la lutte contre le blanchiment, et encourager à tous les niveaux l'utilisation de l'infraction de blanchiment présumé, qui permet de se concentrer sur l'ingénierie du blanchiment sans s'épuiser sur les infractions-sources. Nous allons aussi continuer à développer notre expertise en matière de cryptomonnaies et à démocratiser encore la formation FINTECH (formation aux techniques d'enquête financière, incluant notamment l'analyse et le traçage des cryptomonnaies, NDLR). La gendarmerie a saisi l'an dernier 564 millions d'euros d'avoirs criminels, un résultat en hausse. Et les chiffres continuent à progresser, en volume comme en nombre de saisies. Le dispositif des cellules régionales « avoirs criminels » constitue un formidable levier de performance au service des unités ! S'agissant du cyber, le dernier rapport d'Europol sur les menaces criminelles majeures en Europe souligne que la criminalité organisée est « biberonnée au cyber et dopée à l'I.A. », si je peux le résumer ainsi. Il faut donc irriguer toutes nos enquêtes avec une approche cyber. C'est le sens du plan « ambition cyber », qui permettra de former plus de 1 000 cyber-en-

quêteurs supplémentaires. Nous travaillons également sur le traitement des données de masse, dont le recueil et l'exploitation sont toujours plus complexes. Plus généralement, nous orientons nos efforts vers la modernisation de l'environnement de travail et des outils, avec

ainsi qu'à une gestion valorisante des parcours pour les officiers et les sous-officiers. L'objectif est de consolider la maîtrise professionnelle en matière de police judiciaire et de contribuer au décloisonnement entre police judiciaire, renseignement et sécurité publique.



Nous développons la synergie entre le renseignement et la police judiciaire en rapprochant les chaînes territoriales dédiées, pour développer une culture commune et une approche complémentaire.



L'impératif de poursuivre l'engagement dans la révolution numérique et technologique au service de l'enquête.

Et l'humain dans tout cela ?

C'est évidemment le facteur de réussite numéro un. La force de la gendarmerie repose sur les principes de subsidiarité des unités et de complémentarité des moyens, ce qui suppose la capacité de chacun à inscrire son action dans une vision plus large de l'efficacité collective. La police judiciaire elle-même s'inscrit dans l'action de sécurité publique générale, et le premier message est que chaque gendarme est un acteur de cette dynamique. Nous voulons redonner du sens à la mission de police judiciaire, et mobiliser les énergies sur la bonne prise en compte des problématiques de criminalité organisée, car nous sommes tous concernés. La manœuvre de police judiciaire se commande et se contrôle, comme toutes les autres, et c'est le rôle des échelons territoriaux de commandement, sur lequel le Directeur général insiste particulièrement. Il faut aussi des enquêteurs mieux formés et mieux outillés, ce qui constitue un levier tant pour l'efficacité que pour l'attractivité de la mission de police judiciaire. Nous travaillons donc avec le Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN) et la Direction des ressources humaines (DRHGN) à l'élaboration d'un schéma directeur de formation au métier d'enquêteur,

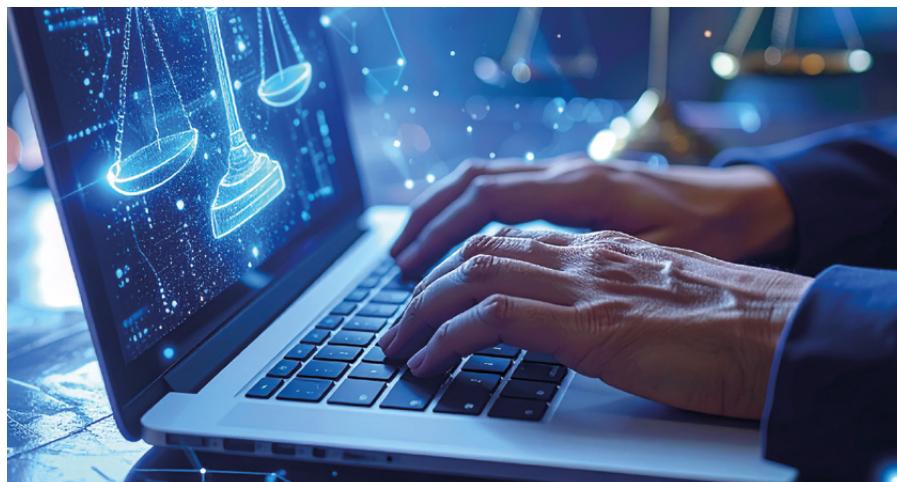
Beaucoup de chantiers, donc, sur le front de la police judiciaire et de la lutte contre la criminalité organisée ?

En effet ! Nous lançons des réformes ambitieuses, mais l'urgence est manifeste, comme le montrent le rapport de la commission « narcotrafic » du Sénat, le dernier « Serious and organized crime threat assessment » (SOCTA) d'Europol, qui dresse l'état des lieux de la criminalité grave en Europe, ainsi que nos échanges réguliers avec nos partenaires étrangers, dont certains sont à un véritable point de bascule. Nous suivons d'ailleurs de près les travaux européens visant à mieux prendre en compte la menace stratégique que représente la criminalité organisée pour l'Union européenne. Il ne faut donc pas faiblir et suivre de près les évolutions des phénomènes et des organisations criminelles, chercher en permanence des voies d'amélioration pour changer d'échelle et consolider notre engagement. À la place qui est la mienne, et après un parcours professionnel essentiellement orienté vers la police judiciaire, je continue à m'émerveiller du chemin parcouru par la gendarmerie sur ces sujets, de la variété des modalités d'action qu'elle déploie et des profils que ce numéro de GEND'Info met en lumière. Je vois aussi avec enthousiasme les perspectives qui s'ouvrent encore à nous !

■ **Par le commandant Céline Morin**
Photo : MAJ Fabrice Bourdeau

LA PROCÉDURE PÉNALE NUMÉRIQUE AUX PORTES DE LA « CRIMORG »

En juin 2023, le ministre de l'Intérieur et le ministre de la Justice présentaient au grand public le programme de dématérialisation totale des procédures judiciaires : la Procédure pénale numérique (PPN). Deux ans plus tard, cette révolution a-t-elle tenu ses promesses ? Et dans quelle mesure est-elle applicable à la criminalité organisée ?



Si la Procédure pénale numérique (PPN) est en projet depuis 2018, c'est en 2023, avec le succès des premiers déploiements pour les infractions mineures sans auteur identifié, qu'elle entre officiellement dans l'ADN de la gendarmerie. Retour sur ses débuts, son déploiement et ses perspectives avec le colonel Florian Manet, directeur adjoint de la direction de programme procédure pénale numérique.

La procédure pénale numérique, qu'est-ce que c'est ?

La PPN est un programme des politiques prioritaires de l'État en matière d'innovation du service public. C'est une révolution interne de l'ensemble de la chaîne pénale française, qui passe à l'ère de la numérisation. Au-delà de la gendarmerie, la PPN concerne le ministère

de la Justice mais également la Police nationale, d'où une direction de programme interministérielle. L'objectif est d'offrir un service public de la justice plus transparent et plus efficient pour les justiciables.

« *C'est une lame de fond de toute la communauté judiciaire* », résume le colonel. L'outil numérique est exploité pour fluidifier et maximiser le travail de tous les maillons de la chaîne judiciaire. Au-delà du zéro papier, du « moins de clics » et de l'authenticité des actes garantie par la signature électronique, l'enjeu est désormais une meilleure exploitation de la donnée judiciaire.

La PPN n'est pas une fin en soi. C'est un processus itératif, un mouvement continu qui interconnecte progressivement différents outils numériques au cœur de la chaîne pénale.

Comment accompagne-t-on ce changement des pratiques judiciaires ?

La mise en place et l'acceptation de cette révolution numérique impliquent un accompagnement au changement. La gendarmerie, tout comme les autorités judiciaires, a consenti des efforts financiers en termes d'équipements numériques, mais a également misé sur l'humain. Les membres de la direction du programme se sont déplacés sur tout le territoire pour former, expliquer et répondre aux questions des enquêteurs, parfois réfractaires à cette évolution. Ces échanges entre les responsables du programme et ses usagers ont également permis de mieux prendre en compte les besoins du terrain pour améliorer certaines fonctionnalités.

Où en est son déploiement ?

Le déploiement de la PPN a été progressif. En phase de test, il concernait les infractions insuffisamment caractérisées ou avec des auteurs inconnus. D'ici le 1^{er} janvier 2026, la PPN sera en place pour la quasi-totalité des tribunaux pour la filière correctionnelle, qui comprend les contraventions de cinquième classe et l'ensemble des délits.

Taux de production nativement numérique en gendarmerie : 85 % actuellement, avec un objectif de 90 % au 1^{er} janvier 2026.

Taux de transmission numérique à la justice par la gendarmerie : 67 % actuellement, avec un objectif de 90 % au 1^{er} janvier 2026.

Quelles sont les prochaines étapes ?

La PPN est opérationnelle sur les filières délictuelles de la procédure judiciaire. L'objectif à moyen terme est désormais de déployer le volet criminel, pour lutter notamment contre la criminalité organisée. Le défi est celui de la complexité et du volume des procédures. L'enjeu sera alors de faire évoluer le programme pour l'adapter aux exigences de la lutte contre la criminalité organisée. « *La crimorg, c'est clairement la prochaine étape* », conclut le colonel Manet.

■ Par la capitaine Pénélope Grondel

Photo : Adobe Firefly

COMPOSÉ CHIMIQUE DE LA P.J. EN GENDARMERIE

Intervention

Force intervention (F.I.) du Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)
14 antennes GIGN (métropole et outre-mer)
395 Pelotons de surveillance et d'intervention gendarmerie (PSIG)

Au niveau national, au sein de l'UNPJ

Quatre offices centraux
(OCLAESP, OCLCH, OCLTI et OCLDI)
Unité nationale cyber (UNCyber)
Unité nationale d'investigation (UNI)
Structures de circonstance:
groupes ou cellules nationales d'enquête

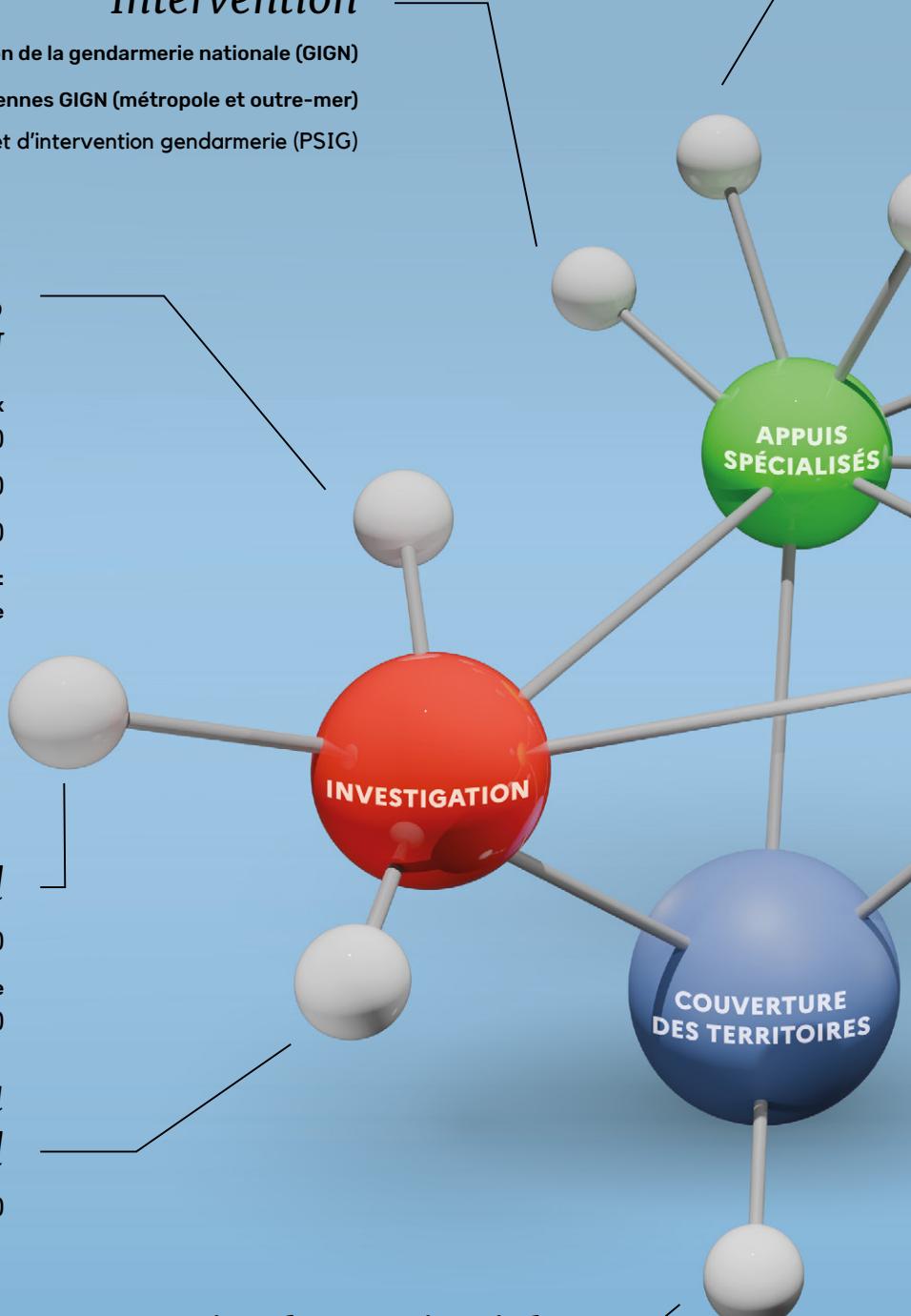
Au niveau départemental

347 Brigades de recherches (B.R.)
47 Cellules de lutte contre
le travail illégal et les fraudes (CELTIF)

Au niveau régional/zonal

41 Sections de recherches (S.R.)

3 110 Brigades territoriales



Connaissance des milieux

Gendarmerie maritime (GMAR)
Gendarmerie des transports aériens (GTA)
Gendarmerie de l'Air et de l'Espace (GAE)
Gendarmerie de l'Armement (GARM)
Force nationale nucléaire radiologique biologique chimique (F2NRBC)

Techniques spéciales d'enquête

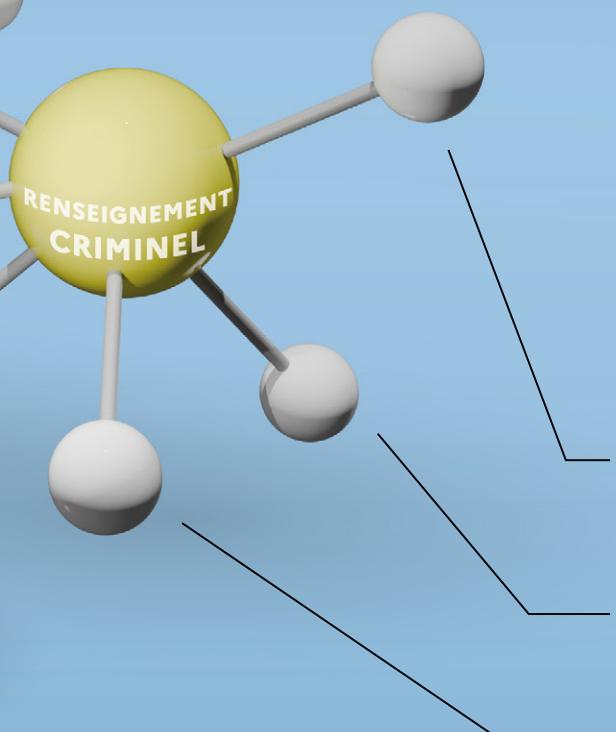
48 Groupes d'appui et de renseignement (GAR) au sein des S.R.
Département des informateurs et de la coordination des opérations (DICO) de l'UNPJ
GIGN

Criminalistique

102 Cellules d'identification criminelle (CIC) au sein des Brigades départementales de renseignements et d'investigations judiciaires (BDRIJ) ou des Sections d'appui judiciaire (SAJ) en outre-mer
Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN)*
Unité nationale cyber (UNCyber)*

Observation-surveillance

28 Groupes d'observation et de surveillance (GOS) au sein des SAJ, des antennes GIGN en outre-mer, de la Section de recherches des transports aériens (SRTA) et de l'OCLDI
36 Cellules départementales d'observation et de surveillance (CDOS) au sein des BDRIJ
Force observation recherche (FOR) du GIGN



Au niveau départemental

92 BDRIJ

Au niveau régional/zonal

21 SAJ

Au niveau national

Service central de renseignement criminel de la gendarmerie nationale (SCRCGN)*



DOSSIER

La gendarmerie face aux enjeux de la lutte
contre la criminalité organisée

L'UNPJ RENFORCE LA MOBILISATION DE LA GENDARMERIE CONTRE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE

La création de l'Unité nationale de police judiciaire (UNPJ) s'inscrit dans l'ambition de la Gendarmerie nationale de renforcer sa mobilisation de longue date contre le fléau de la criminalité organisée, en apportant une impulsion supplémentaire, une réponse cohérente et coordonnée et un appui aux unités territoriales.

Présentation par son commandant, le général de division Sylvain Noyau.



Mon général, pouvez-vous expliquer comment la criminalité a évolué ces dernières années et en quoi cette transformation nécessite une nouvelle réponse de la Gendarmerie nationale, notamment avec la création de l'Unité nationale de police judiciaire (UNPJ) ?

Pour comprendre la création de l'UNPJ, il faut effectivement prendre du recul et regarder l'évolution de la criminalité organisée. Au niveau national, européen et international, cette criminalité organisée s'est largement renforcée et adaptée. Elle est d'abord devenue protéiforme, même si la place occupée par le narcotrafic est évidemment majeure. Europol souligne que 70 % des groupes criminels sont présents sur plusieurs segments de la criminalité. Ensuite, elle est de plus en plus violente. Une violence désinhibée, comme on peut le constater sur le territoire national et à l'étranger. Elle est aussi plus puissante, avec des moyens financiers considérables qui cherchent à pénétrer l'économie légale, voire à l'utiliser. Enfin, elle a recours à tous les outils qui sont à sa disposition, comme les nouvelles technologies et l'intelligence artificielle. Ses modes opératoires, notamment dans le domaine du blanchiment, sont de plus en plus élaborés, ce qui vient forcément complexifier nos enquêtes. La criminalité organisée a donc significativement évolué, et s'est déportée en dehors des zones urbaines, où elle était auparavant principalement installée. Tout en demeurant dans les villes, on constate qu'elle a également gagné les territoires qui constituent les zones de responsabilité de la Gendarmerie nationale : les zones périurbaines, les villes moyennes et les zones rurales. Aujourd'hui, on considère, notamment dans le domaine du trafic de stupéfiants, que plus aucun territoire n'est épargné. C'est pour répondre à ces évolutions que le Directeur général de la gendarmerie nationale (DGGN) a décidé, sous l'impulsion du ministre de l'Intérieur, la création de l'UNPJ. Il était en effet nécessaire de nous adapter à cette menace.

Comment est composée et structurée cette UNPJ ?

Avec l'UNPJ, le DGGN a souhaité que nous soyons en mesure d'apporter une réponse

globale, ce qui constitue une condition d'efficacité essentielle face à la criminalité organisée complexe, notamment pour démanteler les réseaux dans la profondeur. Cette réponse globale repose sur trois piliers : le renseignement, les investigations et les appuis, principalement criminalistiques. Cela fait de l'UNPJ un modèle unique et innovant. L'UNPJ regroupe sous un même commandement l'ensemble des unités de gendarmerie disposant d'une compétence nationale dans le domaine de la police judiciaire. Ces huit formations sont le Service central de renseignement criminel de la gendarmerie nationale (SCRCGN), l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN), l'Unité nationale cyber (UNC), l'Unité nationale d'investigation (UNI), ainsi que les quatre offices centraux, de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI), le travail illégal (OCLTI), les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP), et les crimes contre l'humanité et les crimes de haine (OCLCH). Le dispositif est par ailleurs complété par un état-major opérationnel, la Division des opérations (D.O.). Véritable centre de gravité, cette D.O. anime l'ensemble de l'activité et garantit le lien entre l'échelon central et les unités sur le terrain. Ce sont ainsi 1 100 gendarmes qui peuvent s'appuyer sur 200 réservistes identifiés pour leurs compétences particulières. Le dispositif permet ainsi à l'UNPJ de se positionner sur le socle de trois piliers que j'évoquais. Le renseignement est fondamental pour cartographier la menace, mieux connaître les structures criminelles et comprendre leurs modes opératoires. C'est le rôle du SCRC, mais aussi celui des unités d'enquête, et tout spécialement des offices centraux dans leur domaine de compétences, avec également l'appui de la Sous-direction de l'anticipation opérationnelle (SDAO) de la Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) et de la chaîne du renseignement. L'investigation repose sur nos quatre offices centraux, sur l'UNC et sur l'UNI, qui est une unité nouvelle, une section de recherches nationale en quelque sorte, qui compte 50 enquêteurs, l'objectif du DGGN étant une trajectoire vers un effectif de 200 personnels. Enfin, si l'appui judiciaire est la mission principale de l'IRCGN, avec la criminalistique, les sciences forensiques et l'expertise numérique, c'est aussi une mission dévolue

aux autres unités, qu'il s'agisse des offices centraux, de l'UNC, du SCRC, et bien sûr de la D.O., par exemple au travers de la mise en œuvre des techniques spéciales d'enquête. Dans le même temps, plusieurs de ces unités se sont réorganisées pour une meilleure prise en compte de la criminalité organisée. Je pense notamment à l'UNC, avec la création d'une division de l'animation, du renseignement et de la coordination, ou au SCRC, qui a très sensiblement renforcé sa division du renseignement et largement développé son pôle ciblage.

Quel est l'objectif poursuivi par la Gendarmerie nationale et son directeur général avec la création de cette unité ?

Il y a en réalité trois objectifs complémentaires. Le premier consiste en un changement de stratégie dans l'exercice de la police judiciaire, qui doit davantage reposer sur l'initiative, être plus offensive et appréhender différemment ces groupes criminels qui sont plus puissants, plus difficilement saisissables. L'UNPJ doit être l'incubateur de cette nouvelle manière de travailler pour, déjà, se l'approprier totalement, et ensuite accompagner toutes les unités de gendarmerie du territoire afin qu'elles intègrent à leur tour cette nouvelle méthode. Celle-ci peut être résumée en une phrase : plutôt que de partir, comme on le faisait jusque-là, du crime pour remonter au criminel, on part du criminel pour arriver au crime. Cela nécessite un important travail d'anticipation, une analyse fine de l'état de la menace et des flux financiers, une connaissance des structures criminelles sur chaque territoire, une maîtrise des procédures judiciaires, ainsi que de nombreux échanges avec les magistrats. On ne va pas attendre que ces structures criminelles commettent des faits pour enquêter, mais on va travailler sur ces structures criminelles pour anticiper la commission d'infractions et interigner au plus tôt. L'autre intérêt réside dans le fait que, quand on travaille sur les structures criminelles, on a une vue beaucoup plus globale. On « dézoomé » en quelque sorte. Quand vous enquêtez sur un fait, vous êtes concentré sur ce fait. Quand vous travaillez sur la structure criminelle, cela vous permet de mieux comprendre l'économie de la structure, de déceler où sont ses éventuelles vulnérabilités, et peut-être de

l'attaquer sous ces angles, afin de mener des enquêtes plus rapides et plus efficaces. Autre avantage, les structures criminelles étant fortement liées entre elles, par exemple par des réseaux de blanchiment ou logistiques, cela permet de révéler d'autres organisations. Deuxième objectif : une profonde réforme de structure. Auparavant, et ceci est lié à l'histoire de la construction de la gendarmerie, les huit unités que j'évoquais étaient placées sous des commandements différents les uns des autres. Nous avions besoin de regrouper ces moyens pour mieux les mutualiser, mieux les engager, mieux les coordonner, et ainsi gagner en cohérence. Cela nécessitait de les placer sous un même commandement. Comme je le précisais, la lutte contre la criminalité organisée nécessite une approche globale, intégrant aussi bien du renseignement criminel, de l'investigation, de l'expertise numérique, etc. Quand toutes ces expertises et ces compétences sont placées sous l'autorité d'un même commandement, c'est plus facile de les engager. La coordination très étroite que l'UNPJ a simultanément développée avec le GIGN, pour profiter de son haut niveau d'expertise en observation-surveillance et pour les interventions, vient naturellement compléter ce dispositif. L'UNPJ sera ainsi un point de contact national mieux identifié. D'abord pour les unités territoriales de gendarmerie. Ce ne sera pas un échelon qui viendra alourdir le dispositif, mais qui sera au contraire à l'écoute, très réactif par rapport aux demandes du terrain, et également proactif. La D.O., pour partie directement imbriquée au sein du Centre national des opérations (CNO) de la DGGN, est en mesure, lorsqu'une information judiciaire remonte, de prendre contact avec l'unité saisie, de proposer immédiatement un appui, de signaler qu'une autre unité travaille sur un fait similaire, afin qu'elles entrent en relation pour voir comment le dossier a été traité et, s'il y a un lien, effectuer des rapprochements, détecter éventuellement un phénomène émergent sur lequel il faudrait avoir une vigilance particulière, et l'attaquer sans attendre qu'il prenne une ampleur démesurée. L'UNPJ sera également le point de contact des autres acteurs nationaux, comme l'État-major de lutte contre la criminalité organisée (EMCO) et les juridictions de niveau national : les Juridictions interrégionales spécialisées (JIRS), la Juridiction nationale de lutte contre la criminalité organisée (JUNALCO)

et le futur Parquet national anticriminalité organisée (PNACO), qui verra le jour au début du mois de janvier 2026. Nous avons beaucoup échangé avec les magistrats depuis le mois de janvier 2025 dans le cadre de la préfiguration de l'UNPJ, afin de comprendre quels étaient leurs besoins et leurs attentes. Nous avons notamment travaillé avec la Conférence des procureurs et des procureurs généraux pour bien expliquer notre projet. Enfin, l'UNPJ est le point de contact au niveau européen et international pour tout ce qui concerne le volet opérationnel, l'action des réseaux criminels dépassant largement le seuil de nos frontières. Le troisième objectif poursuivi par le directeur général, c'est que l'UNPJ soit une unité d'appui aux unités de terrain et une unité d'animation de la police judiciaire pour la gendarmerie au niveau national. Ce n'est pas un service qui a vocation à traiter seul les investigations judiciaires. Cela pourra arriver bien sûr, sur le très haut du spectre ou sur des dossiers très particuliers, mais ce n'est pas l'objectif, qui est de développer des expertises et des compétences au profit des unités de terrain. On met à leur disposition des capacités, qu'il s'agisse d'analystes criminels, de spécialistes cyber, d'enquêteurs spécialisés dans certains domaines, d'experts, en fonction des contextes. Ces appuis peuvent ne concerner qu'une seule entité de l'UNPJ, mais le plus souvent, ils s'inscrivent dans une approche globale, afin de mutualiser plusieurs expertises. Si les unités territoriales ne sollicitent pas elles-mêmes cet appui, nous serons alors force de proposition. Il est important de noter que l'UNPJ, qui est positionnée sous l'autorité du Directeur général de la gendarmerie nationale (DGGN), est placée pour emploi sous l'autorité du Directeur des opérations et de l'emploi (DOE), ce qui montre bien que ce commandement est une brique parmi toutes les autres pour lutter contre la criminalité organisée, et qu'elle va profiter de l'action de tous les gendarmes.

Comment sera engagée l'UNPJ ?

L'engagement se fait à la demande des autorités judiciaires, des unités de la gendarmerie ou d'initiative. La cosaisine est très clairement le mode d'action privilégié, sans d'ailleurs revendiquer la direction des enquêtes, sauf dans des cas particuliers comme une enquête sur un phénomène national. Les enquêteurs au niveau territorial sont très compétents. Ils possèdent une réelle expertise,

la connaissance du terrain, des magistrats et des partenaires. L'appui de l'UNPJ est complémentaire, par exemple pour les conseiller sur une stratégie d'enquête. Au-delà, les appuis peuvent prendre différentes formes. Cela peut être sur du temps long –trois, six mois–, pour démanteler un réseau, comme on vient de le faire récemment avec l'envoi de dix enquêteurs au profit d'une unité de recherches du sud de la France, afin de travailler sur une structure criminelle liée au narcotrafic. Cela peut aussi être un appui ponctuel, sur un enlèvement séquestration ou sur une traque par exemple, nécessitant des moyens immédiats. On sera en mesure d'envoyer une sorte de « boule de feu », avec 50, voire 100 enquêteurs s'il le faut, en coordination avec le GIGN et naturellement avec le CNO pour la planification, la conduite et le suivi d'opérations complexes. Ces deux types d'engagement pourront bien sûr avoir lieu en métropole comme en outre-mer.

L'une des clés de cette lutte contre la criminalité organisée, comme vous l'avez évoqué, c'est la synergie entre renseignement et renseignement criminel. Comment améliorer cette synergie ?

Ces dernières années, l'accent a été mis sur l'investigation, sur les appuis, mais on n'a peut-être pas toujours mesuré combien le renseignement est indispensable et doit être développé pour identifier et comprendre les phénomènes criminels, afin de débuter les enquêtes d'initiative, sans être obligé de partir de la commission d'un fait. Les sources de renseignement sont multiples : renseignement obtenu par le traitement de données de masse, pour lequel on aura besoin d'intelligence artificielle ; renseignement humain, notamment avec nos informateurs, volet fondamental dans la lutte contre la criminalité organisée ; renseignement issu des procédures judiciaires ou d'échanges avec les partenaires et les autorités judiciaires ; et enfin renseignement administratif. L'ensemble permet d'obtenir une cartographie de la criminalité. On voit des groupes criminels apparaître, on identifie que tel groupe criminel a manifestement une envergure, une capacité financière, une capacité de nuisance, une mainmise territoriale supérieures aux autres. Et c'est ce groupe criminel qu'on va attaquer en premier, au travers de premières investigations.

■ **Par Antoine Faure**

Photo : GND Romain Culpin



DOSSIER

La gendarmerie face aux enjeux de la lutte
contre la criminalité organisée



LA DIVISION DES OPÉRATIONS, CENTRE DE GRAVITÉ ET BRAS ARMÉ DE L'UNPJ

L'Unité nationale de police judiciaire (UNPJ) anime, coordonne et pilote la lutte contre la criminalité organisée, grâce notamment à sa Division des opérations (D.O.), véritable centre de gravité installé au sein de la Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN). Présentation par son commandant, le colonel Patrick Pégeot.

Bras armé de l'Unité nationale de police judiciaire (UNPJ) et de son commandant, la Division des opérations (D.O.) est notamment en charge de l'appui des Échelons territoriaux de commandement (ETC) dans la lutte contre la criminalité organisée, ainsi que de l'animation et de la coordination de la police judiciaire au niveau national. Elle comprend quatre départements.

Proposer des capacités supplémentaires

Le Département de l'information et des opérations (DIO) est pleinement connecté avec le Centre national des opérations (CNO) de la Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) (lire encadré). «*Deux personnels sont en charge de la remontée événementielle au sein même du CNO*, précise le colonel Patrick Pégeot, commandant de la D.O. *Les autres ont pour rôle d'évaluer les besoins des unités de recherches: ont-elles besoin d'un renfort d'enquêteurs de l'Unité nationale d'investigation (UNI, lire page 27)? Ont-elles besoin d'experts de l'Institut de recherche criminelle (IRCGN), du Service central de renseignement criminel (SCRC) ou de l'Unité nationale cyber (UNC)? Le commandant d'unité peut solliciter le DIO pour demander ces appuis, mais s'il ne le fait pas, c'est peut-être le DIO qui va le contacter pour lui proposer ces capacités supplémentaires auxquelles il n'a pas forcément pensé.*» Le DIO va notamment s'appuyer sur les retours d'expérience (retex) réalisés dans des dossiers précédents pour déterminer ce dont les unités de recherches pourraient avoir besoin. «*Auparavant, les commandants de Section de recherches (S.R.) échangeaient entre eux de manière informelle, pour partager leurs expériences*, note le colonel Pégeot. *Désormais, il y aura une vraie animation et coordination au niveau central.*»

Déterminer des objectifs prioritaires

Le deuxième département est celui des enquêtes et objectifs prioritaires (DEOP), qui va notamment créer et animer les cellules nationales d'enquête, à la demande des Régions de gendarmerie. «*L'innovation, c'est que nous ne voulons plus seulement partir des faits, mais déterminer des objectifs prioritaires. Plus de la majorité des délits sont commis par 5 à 10 % des délinquants. Plutôt que de s'intéresser à un fait commis, nous allons travailler sur ces cibles prioritaires avant*

qu'elles ne passent à l'acte.» Le DEOP établit la liste des principaux objectifs de niveau national et appuie les ETC dans l'identification de leurs objectifs de niveau régional ou départemental.

Appuyer les enquêtes à l'international

Le Département international (D.I.) aide les unités de recherches dans le cadre d'investigations à l'international, en les conseillant dans l'utilisation des canaux et des outils de coopération. Il traite les demandes de financements européens et de déplacements à l'étranger. Il est le point de contact des agences européennes et internationales, ainsi que des partenaires étrangers.

Intensifier les échanges entre les services de renseignement

Le dernier département est celui des informateurs et de la coordination des opérations (DICO). «*Il a pour rôle de superviser les opérations complexes, comme les coups d'achat, les techniques spéciales d'enquête, et de développer le recours aux sources humaines de renseignement*, décrit le chef de la D.O. L'idée derrière cette nouvelle organisation, c'est de rapprocher le renseignement et la police judiciaire, ainsi que de développer une meilleure collaboration entre les services de renseignement que sont la Sous-direction de l'anticipation opérationnelle (SDAO), qui produit un renseignement d'ordre administratif, en matière d'ordre public notamment, le SCRC et donc le DICO. Nous souhaitons intensifier les échanges entre ces services. En mettant tout le monde ensemble, sous l'autorité d'un même chef, cela favorisera cette synergie «*rens / PJ*». Le but de l'UNPj, c'est donc aussi de développer des process avec la SDAO, ainsi qu'avec le GIGN, pour mieux coordonner notre action.

Ainsi organisée, la D.O. sera en mesure de proposer une approche globale, fondée sur les expertises et les compétences d'enquêteurs spécialisés, au sein des offices centraux, ou généralistes, au sein de l'UNI, afin de mieux lutter contre une criminalité de plus en plus protéiforme. Cette adaptation opérationnelle de la Gendarmerie nationale accompagne celle de la justice et permettra de proposer aux magistrats des stratégies d'enquête ainsi qu'un angle d'attaque ciblant le talon d'Achille des structures criminelles, comme le blanchiment des revenus issus des trafics.

■ Par Antoine Faure

Photo: GND Romain Culpin

Le DIO, au cœur du CNO

L'organisation du CNO, au sein de la DGGN, est calquée sur la structure type d'un état-major de l'OTAN, avec neuf bureaux (de J1 à J9). Le DIO de la D.O. est positionné au sein du CNO.

- En lien avec le bureau J1 (effectifs), le DIO assure la génération de forces en matière de police judiciaire.
- En lien avec le bureau J2 (renseignement), le DIO contribue aux plans de recherche de la SDAO et du SCRC; recueille l'information judiciaire, en étant en mesure de proposer en conduite des appuis et des stratégies d'enquête; contribue au rapprochement des faits, à la détection des phénomènes, à la judiciarisation des renseignements d'ordre public et à l'exploitation en ordre public du renseignement criminel; diffuse l'information judiciaire.
- En lien avec le bureau J3 (opérations), le DIO participe à la conduite des opérations en s'assurant des moyens engagés, notamment en observation-surveillance, en proposant aux ETC des appuis, en les conseillant dans la prise en compte des enquêtes complexes, en appuyant, sous l'autorité du Directeur des opérations et de l'emploi (DOE), la manœuvre PJ des ETC dans la gestion de crise et lors d'opérations importantes, et en prenant en compte les alertes-enlèvements.
- En lien avec le bureau J5 (planification), le DIO contribue à la planification des opérations en insérant la composante P.J. dans chaque opération de la Gendarmerie nationale, par l'élaboration de directives opérationnelles, en veillant à l'exploitation du renseignement issu des procédures dans une finalité d'ordre public, en veillant à l'utilisation des techniques de renseignement administratif dans une logique pré-judiciaire, en coordonnant l'emploi de l'observation-surveillance.



DOSSIER

La gendarmerie face aux enjeux de la lutte contre la criminalité organisée

L'UNI, NOUVELLE ARME CONTRE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE, EN APPUI DES UNITÉS DE TERRAIN



L'Unité nationale d'investigation (UNI) est l'une des principales nouveautés issues de la création de l'Unité nationale de police judiciaire (UNPJ). Ses cinquante enquêteurs pourront venir en appui des unités de recherches territoriales, dès lors que leur enquête aura une dimension de criminalité organisée.

Nouvellement créée le 1^{er} septembre 2025, l'Unité nationale d'investigation (UNI) de l'Unité nationale de police judiciaire (UNPJ) comprend une cinquantaine d'enquêteurs. Les officiers ont servi dans une ou plusieurs Sections de recherches (S.R.), comme commandants, commandants en second, ou encore chefs de division. Les cadres, au grade de major ou d'adjudant-chef, viennent de S.R. ou de Brigades de recherches (B.R.). Les autres enquêteurs arrivent soit de B.R., soit d'unités territoriales, mais en ayant déjà été détachés dans des B.R. ou des cellules nationales d'enquête.

« Nous ne sommes pas tout à fait une S.R. à compétence nationale, précise la colonelle Christelle Tarrolle, qui commande l'UNI. Nous ne sommes pas structurés avec des divisions atteintes aux biens et atteintes aux personnes. Nous avons trois divisions criminalité organisée qui traitent des dossiers d'enlèvement-séquestrations, narcotrafics, narcohomicides, vols et blanchiment en bande organisée et trafics d'armes. »

Dès qu'une enquête porte sur une structure ou des individus impliqués dans la criminalité organisée, au niveau régional, interrégional, national ou international, et que les ressources propres de l'unité de recherches ne suffisent pas, le commandement de ladite unité a la possibilité de demander la création d'une cellule nationale d'enquête, mais aussi de solliciter l'appui de l'UNI, dont l'objectif est précisément de travailler sur les structures criminelles et des objectifs prioritaires afin d'être plus offensifs, et donc plus efficaces, contre la criminalité organisée.

« Le commandement de l'UNI procède alors à une évaluation et, si cela entre dans le champ missionnel, propose un engagement en co-saisine au chef de la Division des opérations (D.O.) de l'UNPJ qui le valide, ou non, décrit la colonelle Tarrolle. Le nombre d'enquêteurs engagés est décidé par le chef de l'UNI. Il est important de préciser qu'on ne vient pas remplacer les militaires des groupements de gendarmerie départementale détachés dans les S.R., parce que cela permet à des gendarmes de brigade de s'aguerrir dans le domaine

de la police judiciaire, pour ensuite se porter candidats pour rejoindre une B.R., voire une S.R. plus tard. »

L'UNI aura un rôle essentiel à jouer pour contrecarrer les tentatives d'infiltration et de corruption au sein des forces de l'ordre, des services de justice et de l'administration pénitentiaire, sur lesquelles s'appuient les organisations criminelles. « Quand un corrupteur est identifié, on va travailler, en lien avec l'Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN) et le Parquet national anti-criminalité organisée (PNACO), pour déterminer s'il s'agit d'un acte isolé, ponctuel, ou si au contraire, derrière cet individu, il n'y aurait pas une organisation qui aurait pu infiltrer d'autres milieux », explique la cheffe de l'UNI (lire pages 92-93).

L'unité renforcera aussi l'action de la gendarmerie, au niveau national comme international, contre les trafics d'armes, avec une attention particulière apportée aux conflits en cours qui, lorsqu'ils trouvent une issue, peuvent générer ce type de trafic. « Comme cela avait pu être le cas après le conflit en ex-Yugoslavie, par exemple, note la colonelle Tarrolle. Dans ce domaine, comme dans d'autres, nous serons proactifs, de manière à ne pas subir les événements et à lutter contre les phénomènes émergents. »

■ Par Antoine Faure

Photo : BRI Gautier Pigot



LE RENSEIGNEMENT CRIMINEL : UNE APPROCHE GLOBALE AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DE LA GENDARMERIE

Le renseignement criminel vise à anticiper, comprendre et déstabiliser les réseaux criminels. Centré sur les acteurs plutôt que sur les faits, il repose sur une approche globale, fondée sur la synergie des capacités au sein de la gendarmerie et la coordination inter-services en externe.

La menace criminelle évolue, devenant plus diversifiée et plus violente (lire pages 8 à 11). «*Implantée en profondeur dans les territoires, la criminalité organisée est aujourd’hui étroitement liée à la délinquance du quotidien, traduisant une porosité et une interdépendance entre toutes les typologies de délinquance*», précise le colonel François Goetz, chef du Service central de renseignement criminel (SCRC) de la Gendarmerie nationale. Dans ce cadre, le renseignement criminel apparaît comme un outil clé pour améliorer l’efficacité des enquêtes judiciaires et des mesures de lutte contre cette criminalité. «*Le renseignement criminel peut être défini comme le traitement et l’exploitation d’informations de sources diverses, permettant de mieux lutter contre la délinquance et la criminalité.*» Loin de se contenter de réagir à un phénomène criminel, les services en

charge du renseignement criminel, sous l’impulsion du SCRC comme tête de chaîne, transforment en profondeur leur manière de penser et d’agir pour déstabiliser les réseaux criminels à la racine. L’approche multi-capteurs, combinant recueil d’informations d’origine technique avec les informations d’origine humaine, est un facteur clé de réussite. La méthode s’inscrit dans le cycle du renseignement, qui débute par l’orientation (priorités de recherche et expression des besoins en renseignement) et se poursuit par la collecte d’informations, l’analyse puis la diffusion de notes opérationnelles. Une attention particulière est portée à l’analyse *a posteriori* des affaires judiciaires en retour d’expérience. «*Cette démarche est essentielle pour enrichir la connaissance et assurer une mémoire criminelle sur le long terme*», poursuit le commandant du SCRC.

Moins s’intéresser au « quoi » pour se concentrer sur le « qui »

Le changement de paradigme consiste à dépasser la simple analyse des phénomènes criminels, comme les tendances des cambriolages ou les modes opératoires des trafics. La nouvelle stratégie inverse cette logique en se concentrant sur les acteurs de la délinquance au travers de plusieurs angles d’attaque. Tout d’abord, en identifiant les individus les plus actifs, à prioriser, afin de concentrer l’action judiciaire. Ensuite, en cherchant à neutraliser les «*infrastructures de la délinquance*», c’est-à-dire les vecteurs utilisés pour commettre les délits, qu’il s’agisse des véhicules, des achats de précurseurs d’explosifs, des faux documents ou fraudes. Enfin, le travail sur les organisations et les structures permet de cartographier leur fonctionnement interne ainsi que l’écosystème dans lequel elles évoluent. Une analyse générique des phénomènes se révèle insuffisante face à des réseaux qui s’ancrent localement et qui agissent selon un modèle de type entrepreneuriale. En se focalisant sur les acteurs, la gendarmerie adopte une posture proactive, cherchant ainsi à déstabiliser activement les réseaux en s’attaquant à leurs composants essentiels : leurs membres clés, leur logistique et leur structure (lire pages 54 et 55).

« Du renseignement criminel à vocation opérationnelle »

«*L’objectif aujourd’hui est de produire du renseignement criminel à vocation directement opérationnelle, conçu comme du prêt à enquêter voire du prêt à interroger*», explique le chef du SCRC. L’objectif n’est plus seulement de produire des analyses dites stratégiques, mais de fournir des informations concrètes et directement exploitables pour orienter les enquêteurs sur le terrain. Le traitement d’un achat de précurseur d’explosif permet par exemple d’initier une enquête immédiate. Les analyses stratégiques perdurent mais sont élaborées pour leur utilité opérationnelle finale. Elles apportent un cadre de compréhension utile à l’autorité judiciaire, pour mieux appréhender

la sensibilité et la gravité des phénomènes. Ainsi, un enquêteur ou un magistrat peut mieux contextualiser un acte délictueux comme la manifestation d'une entreprise criminelle plus vaste, mieux orienter la stratégie ou les actes d'enquête et *in fine* les poursuites judiciaires.

La synergie des capacités de renseignement

«Le renseignement criminel doit être considéré comme une fonction qui s'inscrit dans une approche globale, combinant et coordonnant l'ensemble des capacités d'analyse et d'enquête, selon un principe de subsidiarité», ajoute le colonel François Goetz. Le SCRC est au sommet de la chaîne fonctionnelle intégrée de renseignement criminel de la gendarmerie et en assure l'animation d'ensemble. Les quatre offices centraux de la gendarmerie sont chefs de file de leur domaine de compétence. Le niveau régional s'appuie sur des Sections d'appui judiciaire (SAJ) qui opèrent avec les Sections de recherches (S.R.). Au niveau départemental, chaque groupement dispose d'une Brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires (BDRIJ) qui contrôle, analyse et exploite la donnée judiciaire pour opérer des primo-rapprochements au profit des brigades de recherches (B.R.) et des unités de terrain. Un autre axe fort de la stratégie est la mise en synergie de toutes les capacités de renseignement.» L'objectif est de favoriser le partage d'informations entre le renseignement criminel et le renseignement d'ordre public ou d'anticipation opérationnelle. La méthode consiste à «créer des points d'intégration et d'échange d'informations en rapprochant les deux chaînes», qui conservent leurs cadres légaux et finalités propres. Concrètement, un point de deal (relevant du renseignement criminel) génère aussi des atteintes à la tranquillité d'un secteur (relevant du renseignement d'ordre public). La synergie permet de traiter ces deux facettes de manière coordonnée, offrant une vision à 360 degrés de la menace et permettant une réponse complète. S'appuyant sur des bonnes pratiques locales, cette synergie du renseignement a été généralisée au premier semestre 2025.



Elle s'est notamment matérialisée par une action de formation commune pour des analystes du niveau départemental au niveau national. Cette formation a eu lieu à Pontoise et a été organisée conjointement par le SCRC et la Sous-direction de l'anticipation opérationnelle (SDAO).

Parce que les réseaux criminels ignorent les frontières administratives et nationales, la gendarmerie s'inscrit dans une approche résolument globale. Le SCRC participe activement à l'État-major de lutte contre la criminalité organisée (EMCO) (lire page 15) et entretient des échanges réguliers avec les autres services de la Police nationale, en particulier le Service d'information, de renseignement et d'analyse stratégique sur la criminalité organisée (SIRASCO). Par ailleurs, la gendarmerie renforce sa coopération internationale à travers des partenariats institutionnels bilatéraux avec

ses homologues étrangers — en particulier dans les pays frontaliers — et par l'intermédiaire des points de contact nationaux ainsi que d'Europol.

Innovation et renseignement criminel

La démarche de recherche et développement constitue un levier majeur pour le renseignement criminel, dans un contexte où la criminalité ne cesse d'évoluer. Le SCRC s'attache ainsi à faire progresser les outils existants en y intégrant de nouvelles fonctionnalités, tout en concevant des dispositifs innovants. Parmi les pistes explorées figure notamment l'intégration de l'intelligence artificielle dans le traitement des données, une innovation conduite dans le strict respect de la législation et de la protection des données personnelles.

■ **Par le chef d'escadron Romain Bastet**



DOSSIER

La gendarmerie face aux enjeux de la lutte contre la criminalité organisée

SAISIE DES AVOIRS CRIMINELS : AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE

Face à la professionnalisation croissante de la criminalité, les peines de prison seules ne suffisent plus. La saisie des avoirs criminels, menée par les enquêteurs de la gendarmerie, en lien étroit avec les magistrats, s'impose comme un outil efficace et incontournable pour priver de leurs ressources les criminels et entraver durablement leurs activités illégales.

La saisie pénale des avoirs criminels est une mesure temporaire qui permet de placer, matériellement ou juridiquement, un bien sous main de justice au cours d'une enquête ou d'une procédure judiciaire, afin de le préserver en vue d'une confiscation éventuelle lors du jugement, entraînant la dépossession permanente du bien et son transfert au profit de l'État, ou pour garantir le paiement d'une dette (fiscale par exemple) ou le dédommagement des victimes.

La confiscation des avoirs criminels est concrètement perçue par les délinquants comme plus douloureuse et exemplaire que la prison. Elle permet également de déstabiliser plus efficacement les réseaux et agit ainsi comme un levier de dissuasion très puissant. En gendarmerie, le travail des enquêteurs sur la saisie des avoirs criminels s'est structuré dès 2014, avec la création d'une chaîne fonctionnelle dédiée à la captation des avoirs criminels. Celle-ci est composée d'une Cellule nationale des avoirs criminels (CeNAC) au niveau de la Sous-direction de la police judiciaire (SDPJ), de dix-huit cellules régionales (CeRAC) et de référents au sein des unités, en métropole et en outre-mer. Leurs missions: systématiser l'identification et amplifier l'appréhension du patrimoine des délinquants à travers la formation, les appuis techniques et opérationnels, le lien avec les partenaires...

Un mode de fonctionnement qui ne cesse de prouver son efficacité. En cinq ans, les saisies d'avoirs criminels ont plus que doublé, passant de près de 221 millions d'euros en 2019 à plus de 563 millions en 2024. Afin de poursuivre dans cette dynamique, la SDPJ s'est lancée, depuis 2020, dans la formation massive de ses enquêteurs au «DEFI 1», une première certification donnant les bases de l'enquête patrimoniale, avec pour objectif, à terme, que tous les Officiers de police judiciaire (OPJ) soient formés. «L'objectif est d'aboutir à une véritable révolution culturelle et de donner toutes les clés à l'enquêteur pour pouvoir détecter un bien et être en capacité de le saisir dans son enquête», explique la lieutenant-colonelle Cécile, du Bureau criminalité organisée et délinquance spécialisée (BCODS) de la SDPJ.

L'identification des avoirs criminels

Grâce au renforcement de la formation des enquêteurs dans ce domaine, l'objectif est donc de systématiser l'enquête patrimoniale dans la stratégie d'enquête lorsque l'infraction est susceptible de procurer un enrichissement. Pour détecter et identifier l'ensemble du patrimoine d'un individu, l'enquêteur a accès au Système d'identification des véhicules (SIV), aux données fiscales (déclarations de revenus, biens immobiliers, fichiers des comptes bancaires, etc.), et, sur réquisition, aux

données bancaires ainsi qu'à celles d'autres administrations ou partenaires, permettant ainsi une analyse approfondie de la surface financière et du patrimoine de l'individu. En cas de suspicion de détention d'un bien, par exemple immobilier, à l'étranger, l'enquêteur dispose de réseaux formels ou informels en Europe (réseau «ARO») ou à l'international (réseau «CARIN»), via la Plateforme d'identification des avoirs criminels (PIAC), afin d'obtenir les éléments juridiques nécessaires au magistrat pour envisager la saisie du bien. Il peut également, depuis 2025, avoir recours à une toute nouvelle notice d'Interpol, en cours d'expérimentation : la notice argent, ou «Silver notice», lui permettant de solliciter, via cette organisation, les différents pays membres, afin d'identifier des biens étrangers appartenant à une personne. Une fois les biens identifiés et le produit



de l'infraction évalué, les enquêteurs vont proposer au magistrat une stratégie de saisie patrimoniale. Ce sont les officiers de police judiciaire qui procèdent, sous le contrôle du procureur de la République ou du juge d'instruction, à la saisie des biens meubles corporels (véhicules, matériels informatiques, objets de valeur, etc.), et, sur autorisation de ces derniers, des comptes bancaires (compte de dépôt) et des crypto-actifs. En revanche, la saisie des instruments financiers, des actifs incorporels (fonds de commerce, licences...) ou des biens immobiliers relève d'une décision du magistrat compétent.

Deux solutions de valorisation

À l'issue de la saisie des biens mobiliers, deux options vont être envisagées : l'affectation temporaire ou définitive des biens saisis ou confisqués ou la remise du bien

à l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC) pour aliénation.

Dans le premier cas, la procédure d'affectation permet aux unités de gendarmerie, après accord du magistrat et sur décision d'affectation établie par l'AGRASC, de bénéficier des biens saisis ou confisqués, de façon temporaire ou définitive. Cette procédure administrative suit un processus interne s'appuyant sur les CeRAC et la CeNAC, qui s'assurent de l'opportunité et de la conformité de la demande, notamment au regard du besoin opérationnel, ainsi que des coûts de remise en état et d'entretien du bien. Les durées d'attribution peuvent varier : de quelques mois pour une procédure d'attribution avant jugement, à plusieurs années pour une procédure après jugement. Chaque bien affecté à une unité doit répondre à un besoin opérationnel

précis. Pour y veiller, les CeRAC centralisent les demandes des unités (spécialisées, départementales, mobiles, etc.), ensuite transmises au niveau national. La CeNAC établit chaque mois, semestre et année un bilan complet des avoirs criminels appréhendés par la gendarmerie, offrant ainsi une vision globale des saisies réalisées et de leur impact sur les capacités opérationnelles des unités.

En 2024, l'AGRASC a ainsi accordé 2 558 affectations de biens saisis ou confisqués à la gendarmerie, soit 67 % de l'ensemble des affectations réalisées par l'AGRASC. Cette procédure permet de renforcer les moyens des services publics par la mise à disposition et l'utilisation des avoirs criminels, tout en réduisant les frais de justice liés aux coûts de stockage et de conservation de ces biens. Le champ des services affectataires s'est d'ailleurs élargi, confirmant l'utilité de cette procédure pour le service public dans son ensemble, au-delà de la seule Gendarmerie nationale ou des forces de sécurité intérieure. Certains biens immobiliers confisqués peuvent également être remis, sous conditions, à des associations à des fins d'affectation sociale.

Dans le second cas, lorsque le bien n'est plus utile à la manifestation de la vérité et qu'il n'est pas demandé par une unité ou que les frais de conservation sont supérieurs à sa valeur, le magistrat peut décider de le remettre à l'AGRASC, qui est alors chargée de le vendre. Le produit de la vente est ensuite reversé au budget général de l'État, ou à divers fonds de concours (fonds de concours stupéfiants, fonds de concours lutte contre le proxénétisme) selon l'infraction poursuivie.

En privant durablement les délinquants du fruit de leurs crimes, la saisie des avoirs criminels freine la poursuite de leurs activités et empêche la reconstitution de leurs réseaux. Dans le même temps, elle transforme les profits du crime en ressources utiles à la gendarmerie et au service public. Ainsi, en frappant au portefeuille des délinquants, ce dispositif protège la société tout en renforçant les moyens de ceux qui la défendent.

■ Par la lieutenant Floriane Hours

Photo: S.R. Marseille





DOSSIER
La gendarmerie face aux enjeux de la lutte
contre la criminalité organisée

EUROPOL ET INTERPOL : DEUX AGENCES AU SERVICE DES ENQUÊTEURS DU MONDE

L'une agit au niveau mondial,
l'autre au niveau européen,
chacune de façon différente
mais toutes deux avec le même
objectif : faciliter et renforcer
la coopération entre les forces
de sécurité intérieure de
différents pays pour lutter
contre la grande criminalité.

Créée le 7 septembre 1923 à Vienne, l'Organisation internationale de police criminelle (OIPC), plus connue sous le nom d'Interpol, est une organisation intergouvernementale réunissant les polices de tous les pays du monde (à l'exception de la Corée du Nord et du Tuvalu). Souvent méconnue, elle est régulièrement confondue avec une autre agence, celle d'Europol, créée le 1^{er} juillet 1999. Deux entités complémentaires afin de lutter à tous les niveaux contre le fléau de la criminalité organisée.

Europol : au cœur de la coopération européenne

Basée à La Haye, aux Pays-Bas, l'agence Europol est dirigée depuis mai 2018 par une directrice exécutive, Catherine De Bolle. Elle est composée de trois grandes directions : celle des opérations (commandée par Jean-Philippe Lecouffe, ancien général de gendarmerie), comprenant toutes les entités opérationnelles ; celle de la gouvernance, représentant, entre

autres, le département légal, qui gère notamment les partenariats avec les pays hors U.E. ; et ; enfin ; celle des capacités, qui gère entre autres l'administration et les infrastructures techniques, en particulier la plateforme SIENA (*Secure Information Exchange Network Application*, ou application sécurisée d'échange d'informations). Agence européenne de portée internationale, Europol regroupe les forces de sécurité intérieure des 27 pays de l'Union européenne (U.E.), mais coopère également, au niveau opérationnel ou stratégique, avec d'autres États hors U.E., comme l'Australie, le Brésil, l'Équateur, la Colombie, le Canada, la Norvège, les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Ukraine, la Géorgie, la Moldavie, la Suisse ou encore, avec une ouverture plus restreinte à ces données, aux Émirats arabes unis, à la Chine et à la Turquie. Ce « bouclier sécuritaire » a dans sa ligne de mire les réseaux criminels sévissant dans plusieurs pays du territoire européen sur les sujets de terrorisme, pédophilie, trafics internationaux de stupéfiants et d'armes, fraude organisée,

contrefaçon et blanchiment d'argent, ainsi que les vols qualifiés et les vols aggravés, et, depuis quelques années, les menaces liées à la cybercriminalité, à la traite des êtres humains (y compris au travers de l'exploitation par le travail) ou encore à la criminalité environnementale.

Pour agir concrètement contre ces menaces, Europol met à disposition des pays de nombreux rapports et évaluations, dont le SOCTA (*Serious and Organised Crime Threat Assessment*), bilan d'observation approfondie des menaces criminelles. Réalisé tous les quatre ans, il fixe les grandes tendances de la criminalité et sert de base à l'identification des priorités stratégiques du cycle EMPACT (*European Multidisciplinary Platform Against Criminal Threats*), la plateforme européenne multidisciplinaire contre les menaces criminelles. L'agence assure également, auprès de tous les pays partenaires, un rôle de centre d'appui aux opérations des services répressifs et un rôle de centre névralgique d'échange d'informations sur les activités criminelles. Elle met par





ailleurs à la disposition des polices de chaque pays de nombreux experts, comme des analystes criminels (ANACRIM), dans différents domaines (cybercriminalité, terrorisme, crypto-monnaie, etc.). Chaque jour, 1700 personnes (dont 78 Français, parmi lesquels une vingtaine de militaires de la gendarmerie) travaillent au sein d'Europol. Parmi eux se trouvent plus de 300 officiers de liaison, originaires de 55 pays partenaires. Europol facilite et enrichit les échanges entre États-membres grâce à sa messagerie SIENA et à ses bases de données européennes. L'agence agit ainsi à la manière d'un hub informationnel, qui fournit un appui à plus de 3 300 enquêtes internationales par an. Elle peut même déployer des agents pour appuyer la coordination lors des phases opérationnelles. Ces dernières années, Europol a ainsi contribué à démanteler de nombreux réseaux criminels agissant sur plusieurs territoires.

Interpol: faire face à la mondialisation de la criminalité

Si Europol n'a qu'un quartier général, cela est un peu différent pour Interpol. Organisation internationale de police criminelle, Interpol possède des entités aux quatre coins du monde, avec un siège à Lyon, un complexe mondial pour l'innovation à Singapour, six bureaux régionaux et plusieurs antennes au sein d'organisations internationales telles que l'ONU à New York. Au sein de chaque pays se trouve également un bureau de liaison appelé Bureau central national (BCN), intégré pour la France au Département de la coopération internationale opérationnelle (DCIO), rattaché à la Direction nationale de la police judiciaire (DNPJ).

Via un canal sécurisé nommé I-24/7,

les unités de recherches nationales, comme celles de la gendarmerie, peuvent échanger des informations ou solliciter un appui technique, mais aussi opérationnel. Tout comme Europol, Interpol met à disposition des bases de données (documents de voyage volés ou perdus - SLTD, véhicules volés - SMV, œuvres d'art, données génétiques, empreintes digitales, etc.), accessibles aux enquêteurs dans la limite des données partagées par chaque pays ou unité, puisque chacun reste propriétaire de ses données et peut choisir ce qu'il souhaite partager et avec quels membres. Toutefois, l'agence ne se limite pas à un rôle d'interface et de renseignement. Contrairement à Europol, l'organisation déploie aussi des équipes internationales de trois à six experts, appelées « Quick Response Teams », capables d'intervenir rapidement sur des événements majeurs, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles, accidentelles ou d'opérations contre des cartels de la drogue d'envergure internationale. Des actions réalisées en soutien aux unités locales pour de l'appui ou de la collecte de renseignement.

Au quotidien, environ 1 200 personnes, issues de 138 nationalités, travaillent pour Interpol, parmi lesquelles se trouvent 80 à 90 % de civils (analystes criminels, juristes, experts techniques, etc.) et 10 à 20 % de forces de sécurité intérieure des pays. Ces derniers sont principalement des analystes ou des officiers de renseignement criminel, présents dans les bureaux mais aussi sur le terrain. Actuellement, un militaire de l'Institution est affecté sur ce type de poste. Pour couvrir les différents spectres de la criminalité, Interpol structure ses opérations autour de quatre grands programmes mondiaux: l'antiterrorisme, la cybercri-

minalité, la criminalité organisée (avec le pilotage de plusieurs projets contre les trafics d'armes, la prolifération des mafias et groupes armés, le trafic de stupéfiants, etc.) et la criminalité financière, programme appuyé par la création récente de l'IFCACC (*Interpol Financial Crime Center and Anti-corruption Center*). À l'intérieur de ces programmes se trouvent des expertises. « Nous disposons d'outils d'analyse criminelle, ainsi que d'un centre d'innovation, et nous sommes en mesure d'apporter un soutien logistique sur le terrain destiné à soutenir les unités en charge de la recherche de malfaiteurs en fuite à travers le monde, qu'il s'agisse par exemple de narcotrafiquants en Amérique du Sud, de fugitifs mafieux, de pédocriminels, de terroristes. Nous assurons également la gestion des données policières ainsi que le pilotage de projets spéciaux », explique le chef d'escadron Cédric, officier de renseignement criminel et seul gendarme présent à Interpol.

Pour structurer le renseignement et la recherche d'individus, les agents d'Interpol et les enquêteurs du monde peuvent compter sur neuf notices, parmi lesquelles la fameuse notice rouge pour les fugitifs recherchés ou encore les notices spéciales du Conseil de sécurité des Nations Unies. En dehors de ces deux là, toutes les autres peuvent être émises par des unités de recherches de terrain (type section de recherches ou section d'appui judiciaire). Point d'alerte pour toutes les unités (gendarmerie, douane, aéroport, etc.), ces notices permettent d'identifier des criminels ou des personnes recherchées aux quatre coins du monde. Des outils précieux pour lutter contre des réseaux toujours plus structurés.

■ Par la lieutenante Floriane Hours

Photos: DICOM

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE, LEVIER INCONTOURNABLE DE LA LUTTE CONTRE LA « CRIMORG »

Face à des organisations criminelles qui ne connaissent pas de frontières, les unités de gendarmerie doivent agir de concert avec leurs partenaires en utilisant les outils de la coopération internationale.

Pour la Gendarmerie nationale, la coopération internationale en matière de police judiciaire repose désormais sur deux piliers : la Sous-direction de la police judiciaire (SDPJ), et notamment son Pôle coopération judiciaire internationale (PCJI), et l'Unité nationale de police judiciaire (UNPJ), qui dispose d'un Département international (D.I.) dont l'action est complémentaire de celle des entités « relations internationales » des unités qui la composent, en particulier les offices centraux. L'action de la SDPJ consiste à porter les enjeux stratégiques dans les enceintes nationales et internationales. Le rôle de l'UNPJ est d'appuyer les unités judiciaires dans le cadre d'investigations à l'international, en les conseillant et en les orientant dans l'utilisation des canaux et des outils de coopération, mais aussi d'animer et coordonner le dispositif opérationnel de la gendarmerie en matière de lutte contre toutes les formes de criminalité, notamment organisée, dans les dossiers nationaux comme internationaux. L'UNPJ constitue en outre le point de contact central de la

Gendarmerie nationale dans les échanges opérationnels internationaux liés à la police judiciaire. Enfin, l'UNPJ contribue à l'établissement de l'état de la menace au niveau européen.

Des structures en réseau et une mobilité accrue des acteurs de la « crimorg »

Le crime organisé au sein de l'Union européenne est désormais fondamentalement transnational, s'appuyant sur des structures en réseau et sur une mobilité accrue des acteurs. Ainsi, s'il n'est pas rare qu'une enquête judiciaire traitant de la criminalité organisée débute au travers d'une coopération bilatérale, voire transfrontalière, celle-ci prend souvent, et rapidement, une dimension multilatérale qui intégrera d'autres acteurs de la coopération internationale, comme les agences européennes Europol (lire page 32) ou Eurojust, ou l'organisation internationale de police Interpol (lire page 33), voire qui nécessitera l'appui du réseau des Attachés de sécurité intérieure (ASI). « Dans le domaine



de la criminalité organisée, une action bilatérale ne pourra pas se suffire à elle-même, considère le LCL Thomas, chef du PCJI. Dans une coopération bilatérale entre deux pays européens, il faudra ainsi mettre l'agence Europol dans la boucle. Se priver de cet appui serait une erreur.»

D'autant que les données échangées entre les enquêteurs viendront nourrir les bases d'Europol, dont les analyses et les recouplements peuvent s'avérer déterminants dans la conduite de l'enquête. «*Si les forces de police ne travaillent qu'en bilatéral stricto sensu, sans utiliser les canaux de coopération dédiés, cette donnée va se perdre*», insiste le LCL Thomas. Raison pour laquelle la Gendarmerie nationale accorde une grande importance à l'utilisation systématique de la messagerie sécurisée SIENA (*Secure Information Exchange Network Application*) d'Europol et forme pour cela les enquêteurs des Sections de recherches (S.R.), des offices centraux et des Sections d'appui judiciaire (SAJ). C'est désormais l'une des missions du D.I. de l'UNPJ. «*SIENA est un outil performant, mais qui répond à un certain nombre de règles qui demandent un peu de pratique, complète le chef de département, le LCL*

Julien. Notre objectif est que les enquêteurs puissent l'utiliser dans les meilleures conditions, en toute autonomie.»

Un rôle de conseil dans la préparation des missions à l'étranger

Lorsqu'un enquêteur doit se déplacer à l'étranger, dans le cadre des commissions rogatoires internationales ou des demandes d'entraide pénale internationale, le niveau central aura un rôle de conseil dans la préparation des missions et sera décisionnaire sur les moyens alloués. Selon le droit du pays et sa pratique judiciaire, en effet, il y a des actes et des auditions que l'enquêteur ne pourra pas réaliser lui-même, et pour lesquels il sera simplement concourant, notamment pour les perquisitions. La possibilité de conduire des auditions en distanciel est également envisagée, dans la mesure où des dispositifs sécurisés sont disponibles de part et d'autre, et mis en œuvre en lien étroit avec l'autorité judiciaire.

Outre les questions propres au volet international d'une affaire, l'enquêteur pourra également solliciter le D.I. pour des aides au financement d'investigations bilatérales

ou multilatérales. Par exemple, quand une S.R. veut solliciter un Low Value Grant, dans le cadre du programme EMPACT de soutien contre les principales menaces criminelles au sein de l'UE, incluant le financement de matériels, les frais de déplacement à l'étranger ou autres, le D.I. a pour objectif de faciliter la procédure, de la fluidifier et de créer des ponts entre les différentes instances impliquées. Il aura également pour objectif d'animer le réseau des référents internationaux au sein des S.R. et des groupes internationaux des offices centraux, mais aussi des autres entités de l'UNPJ, au rang desquelles l'Unité nationale cyber (UNCyber), l'Institut de recherche criminelle (IRCGN) et le Service central de renseignement criminel (SCRCGN) de la Gendarmerie nationale, afin de créer une véritable communauté.

De son côté, le PCJI a notamment pour rôle de suivre et de contribuer, à son niveau, aux évolutions juridiques européennes dans le domaine de la police judiciaire, c'est-à-dire les règlements, les directives, etc. «*Dans ce cadre, nous portons des éléments d'analyse, d'expertise ou de pratique qui participeront in fine à l'établissement par la Direction des affaires européennes et internationales (DAEI) du ministère de l'Intérieur d'une position ministérielle sur un sujet particulier, qui la transmettra au Secrétariat général des Affaires européennes pour l'établissement de la position française envoyée à notre représentation permanente auprès de l'Union européenne à Bruxelles, décrit le LCL Thomas. Les textes européens contribuent à l'évolution du droit français et donc, pour certains d'entre eux, du droit pénal et de la pratique judiciaire. Ces contributions sont donc nécessaires pour que les textes restent alignés avec les problématiques et les besoins du terrain.»*

Fermement ancrée sur ces deux pieds, la gouvernance et l'opérationnel, la Gendarmerie nationale est parfaitement parée pour actionner le levier de la coopération internationale, sans lequel il ne saurait y avoir de lutte efficace contre la criminalité organisée.

■ Par Antoine Faure

Photo : B.R. de Pontarlier

En Roumanie, en octobre 2025, coopération entre un enquêteur de la Brigade de recherches (B.R.) de Pontarlier et un enquêteur de la division des investigations criminelles de Bucarest.





REGARDS CROISÉS SUR L'ACTION DES OFFICES CENTRAUX CONTRE LA « CRIMORG »

Ayant tous une compétence nationale et une ouverture sur l'international, les quatre offices centraux de la Gendarmerie nationale luttent, chacun dans leur domaine, contre la criminalité organisée. Rencontre avec les patrons de ces offices qui partagent les mêmes constats et les mêmes modes d'action, malgré des contentieux très différents.

Les offices centraux de la Gendarmerie nationale enquêtent sur le haut du spectre de la police judiciaire, notamment sur la criminalité organisée. Dotés de moyens importants et de compétences élargies par rapport aux autres unités de recherches de la gendarmerie, ils sont chefs de file dans leur contentieux respectif. Leur vision offre un regard croisé sur l'évolution de la menace en matière de criminalité organisée et les adaptations nécessaires pour y faire face.

Face à l'OCLDI, trois structures criminelles différentes

Les enquêteurs de l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI) font face à des malfaiteurs

souvent expérimentés, qui frappent à plusieurs endroits, « *en se jouant des frontières et des difficultés à coopérer* », explique le général de division Marc de Tarlé, qui commande l'office depuis 2020. Ces criminels agissent et se développent selon trois types de structures, en fonction des zones géographiques.

Structurés de façon pyramidale, les Groupes criminels organisés itinérants (GCOI) géorgiens, également appelés « *Voleurs dans la loi* », sont particulièrement actifs. Leurs activités reposent surtout sur des faits sériels de basse intensité commis à grande échelle, essentiellement dans le domaine des atteintes aux biens, comme les cambriolages, les vols à l'étalage et les vols par ruse.

“ *L'objectif est de comprendre la structure des réseaux, de les prioriser et d'identifier des cibles stratégiques sur lesquelles travailler.* ”

Les offices, c'est quoi ?

Les quatre offices centraux de la Gendarmerie nationale sont des unités d'enquête judiciaire à compétence nationale qui traitent des contentieux complexes. Composés de gendarmes et de policiers, commandés par un officier général de gendarmerie, ils sont rattachés depuis le 1^{er} septembre 2025 à l'Unité nationale de police judiciaire (UNPJ), placée sous le commandement du général de division Sylvain Noyau.

La criminalité organisée serbo-croate, issue principalement des communautés roms de Serbie et de Croatie, fonctionne selon une structure clanique, fondée à la fois sur des liens criminels (intérêts communs) et familiaux (mariages de raison). Leur activité polycriminelle repose sur les atteintes aux biens (cambriolages, vols à la tire, à la roulotte et à l'étalage), puis le blanchiment de leur butin. Enfin, les criminels roumains s'associent par intérêts communs. Polycriminels, ils sont notamment spécialisés dans le vol de fret, les attaques de distributeurs de billets à l'explosif ou encore les vols de coffres-forts et de téléphones portables. L'OCLDI priorise également le grand banditisme issu de la communauté des gens du voyage, spécialisé dans les attaques de fret à haute valeur ajoutée en « mode commando ». On parle alors de structures opportunistes.

Face à l'OCLAESP, une délinquance qui exploite les failles réglementaires

À sa création, l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) avait vocation à enquêter sur les grands scandales sanitaires ou



environnementaux. Les infractions en lien avec la santé ou l'environnement peuvent initialement être des infractions individuelles. Avec l'accroissement de l'implantation de réseaux sur leur contentieux, l'office a connu, en 2017, « une seconde naissance », selon les termes du général Ludovic Ehrhart, qui commande l'office depuis 2023, qui s'est traduite par la prise en compte de la criminalité organisée dans le domaine de la santé, de la salubrité et de l'environnement. La particularité de cette criminalité tient au fait qu'elle n'est pas occulte. Elle opère au grand jour, au cœur de la vie économique légale, mais en ne respectant pas ses règles. Il peut s'agir de trafics de déchets, d'animaux, de bois ou encore de médicaments. L'objet du trafic lui-même n'est donc pas illégal, « mais les malfaiteurs prospèrent dans les failles du système », estime le général Ehrhart. Bien renseignés, des réseaux à l'échelle européenne, voire au-delà des frontières du continent, se sont ainsi développés et agissent sur le territoire national.

Pour l'OCLTI, trois contentieux affectés différemment par la criminalité organisée

L'Office central de lutte contre le travail illégal (OCLTI) traite trois contentieux affectés différemment par la criminalité organisée. Le travail illégal est ainsi lié à celle-ci de deux manières : il peut la financer, ou en permettre le blanchiment. Dans ce contentieux, l'activité n'est pas illégale en soi, mais sa non-déclaration, ou sa déclaration partielle, la rend illégale. Elle permet ainsi de blanchir de l'argent via un salaire non déclaré à l'URSSAF (avec des heures supplémentaires par exemple), ou, à l'inverse, le salaire non déclaré perçu par les travailleurs peut directement servir de financement à l'organisation criminelle. Très lucratives, ces activités criminelles prospèrent sur le territoire national.

Concernant la fraude aux prestations sociales, il faut distinguer les fraudes de masse (commises par des réseaux organisés simples que l'office ne traite pas) et les fraudes imputables à des réseaux criminels structurés, avec des liens à l'international, qui relèvent de la criminalité organisée.

Enfin, dans le domaine de l'exploitation par le travail, l'implication de la criminalité organisée est moins flagrante. L'office soupçonne toutefois l'existence de réseaux criminels asiatiques, libyens, voire algériens sur ce contentieux. « *Ce n'est pas suffisamment documenté pour l'affirmer, mais cela ne veut pas dire que cela n'existe pas* », précise le général José-Manuel Montull, commandant de l'OCLTI depuis 2023.

Pour l'OCLCH, la « crimorg » est aussi un adversaire

L'Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité et les crimes de haine (OCLCH) traite deux contentieux : les génocides et crimes de guerre ainsi que les crimes de haine. Les conflits en cours imposent une vigilance particulière en matière de génocides, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. L'OCLCH est, sous l'autorité du Parquet national anti-terroriste (PNAT), le bras armé de la justice pénale internationale française.



Si à première vue, les contentieux traités par l'office sont décorrélés de la criminalité organisée, il n'en est rien en réalité. La « *crimorg* » alimente en effet ces sujets. On peut par exemple supposer que les génocidaires s'adossent à des réseaux de « *crimorg* », comme les trafics illicites, pour trouver les financements nécessaires à la conduite de leur entreprise destructrice. « *On peut se demander à qui profite le crime* », note le général Jérôme Pichard, qui commande l'office depuis le 1^{er} octobre 2025. Les crimes de haine peuvent, quant à eux, s'ajouter et motiver parfois les réseaux de criminalité organisée, dont l'essence même repose sur la violence. Parvenir à les relier permet d'accroître les *quantum* des peines encourues.

Une réponse adaptée face à l'évolution de la menace

Les offices disposent chacun d'une histoire et d'une construction spécifiques en lien avec leur contentieux. Ils ne sont toujours

pas structurellement identiques, bien qu'on observe des tendances communes dans le développement de nouvelles méthodes d'enquête et d'organisation pour faire face aux menaces actuelles. À leur arrivée, dans les années 2010, les criminels venus de l'Europe de l'Est commettaient des erreurs, facilitant leur arrestation. Désormais, leur implantation accrue sur le territoire et leur professionnalisation compliquent le travail des enquêteurs. Pour faire face à cette évolution, les quatre commandants d'office s'accordent à souligner la nécessité de mettre l'accent sur le renseignement, notamment en s'appuyant sur le concours d'Europol et sur les homologues étrangers. L'objectif est de comprendre la structure des réseaux, de les prioriser et d'identifier des cibles stratégiques sur lesquelles travailler.

Du côté de l'OCLDI, cela fait plus de cinq ans que l'approche renseignement irrigue son mode d'action, tant sur la structuration des réseaux et leurs centres

“ *En matière d'atteintes à l'environnement et à la santé publique, la criminalité a la particularité de ne pas être occulte. (...) Les malfaiteurs prospèrent dans les failles du système.* ”

de gravité, que sur le suivi des *High Value Targets* (HVT), avant de judiciariser. Cette méthode, qui continue de porter ses fruits, implique un important travail de surveillance, dans toutes ses composantes, notamment grâce à l'engagement soutenu du Groupe d'observation et de surveillance (GOS) de l'office.

Avec la réorganisation de l'OCLAESP et l'adaptation de ses méthodes de travail, le général Ehrhart estime que « l'office est arrivé à maturité pour s'emparer des gros dossiers de "crimorg". Les résultats sont

motivants ». L'OCLTI s'est également restructuré pour valoriser et développer le renseignement. Le général Montull est convaincu qu'« *il est indispensable de connaître le crime organisé chinois, vietnamien ou même tchétchène, car si on ne les détecte pas, ils passent sous les radars, s'implantent sur le territoire national, et deviennent de plus en plus puissants* ». L'OCLCH, quant à lui, adopte aussi cette approche du renseignement dans son contentieux, afin de détecter des éléments pouvant être raccrochés à la criminalité organisée.



Un recrutement adapté à la spécificité du contentieux et à l'évolution de la menace « crimorg »

La « crimorg » transcende donc tous les offices. On retrouve logiquement, dans les profils d'enquêteurs recherchés, certaines qualités communes, complétées par des appétences permettant de s'adapter au contentieux spécifique de chaque office.

La « crimorg » est une matière compliquée, avec des adversaires et des modes d'action complexes. Les commandants des offices s'accordent pour dire qu'un bon enquêteur « crimorg » en office doit être un enquêteur expérimenté, curieux, malin et proactif. Traitant des enquêtes au long cours, il est nécessaire de faire preuve d'humilité et d'un sens aigu du collectif, notion importante pour le général de Tarlé, car l'OCLDI ne personnifie pas ses dossiers. Un enquêteur doit avoir « *la ténacité du rhinocéros, l'agilité du singe et l'impassibilité du crocodile* », illustre quant à lui le général Montull.

Les enquêteurs doivent également être dotés de qualités propres à leur contentieux. En effet, pour continuer à enquêter sur les gros scandales sanitaires, le général Ehrhart tient à ce que ses enquêteurs soient « *capables de courir après les bandits la nuit, et de se mettre devant une masse de documentation et l'exploiter comme des moines le lendemain* ». Traitant d'un contentieux assez différent des trois autres offices, l'OCLCH n'a pas d'enquêteurs, mais uniquement des directeurs d'enquête expérimentés. Le général Pichard insiste sur « *la force mentale qu'il faut pour travailler dans cet office, afin d'être en mesure de supporter de se rendre sur des théâtres de guerre et d'y voir des cadavres, par exemple* ». Avoir des connaissances en langues et en géopolitique est également un prérequis.

À l'origine positionnés sur des contentieux très différents, les offices sont désormais rassemblés pour affronter ensemble cette criminalité organisée transversale, en s'appuyant sur de nouvelles méthodes de travail communes. Les solutions apportées face à l'évolution de la menace vont dans le même sens, démontrant une montée en puissance de la Gendarmerie nationale pour mettre à terre ces réseaux exogènes et endogènes de criminels.

■ Par la capitaine Pénélope Grondel

Photos : ADJ Camille Hautier



DOSSIER

La gendarmerie face aux enjeux de la lutte contre la criminalité organisée

LE GIGN, BRAS ARMÉ DE LA LUTTE CONTRE LA « CRIMORG »

Si la lutte antiterroriste, les prises d'otages et les forcenés constituent la mission première du Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN), l'unité d'élite a depuis longtemps élargi son champ d'action à la délinquance de haut niveau et à la criminalité organisée, en appui des unités d'enquête. Qu'il s'agisse d'interpellation, de recueil technique ou humain du renseignement, ou encore de compétences rares, le GIGN apporte une réelle plus-value sur le haut du spectre, du démantèlement des trafics de stupéfiants et d'armes jusqu'aux affaires d'enlèvements et d'extorsions.

Dès les premières années suivant sa création, en 1974, le GIGN a anticipé le rôle qu'il pouvait jouer dans la lutte contre le crime organisé à travers l'appui qu'il était en mesure d'apporter aux unités de terrain. La rencontre entre son premier commandant, Christian Prouateau, et celui de la toute jeune Section de recherches (S.R.) de Versailles en 1980 (les cinq premières S.R. ont été créées en 1975 à Aix, Douai, Rennes, Bordeaux et Besançon) a posé les jalons d'une coopération appelée à se développer. L'objectif était d'apporter aux enquêteurs des moyens humains supplémentaires, mais surtout des savoir-faire tactiques et techniques pour l'interpellation d'individus dangereux tels que des trafiquants d'armes, des narcotrafiquants ou des auteurs d'homicides et d'enlèvements. Ainsi, tout en poursuivant sa montée en puissance en matière de contre-terrorisme, le GIGN est rapidement devenu un partenaire naturel des enquêteurs face à une criminalité de plus en plus violente et organisée.

Cette orientation judiciaire a été renforcée lors de la création, en 1984, de l'Escadron parachutiste d'intervention de la gendarmerie nationale (EPIGN), qui a mis ses capacités humaines et techniques en

matière d'acquisition du renseignement au service des unités de recherches. En 2007, la fusion entre le GIGN et l'EPIGN a permis d'associer leurs savoir-faire complémentaires (acquisition du renseignement respectivement offensif et défensif) au sein de la Force observation recherche (FOR). En 2021, la création d'une Division technique (D.T.), rassemblant plusieurs cellules spécialisées, notamment en captation technique, en intrusion discrète ou encore en cybermenaces, est venue renforcer ce dispositif. Également en 2021, les quatorze antennes GIGN, dont les sept Groupes d'observation et de surveillance (GOS) outre-mer, puis en 2025, les trois antennes techniques implantées à Marseille, Bordeaux et Maisons-Alfort, sont également rattachés organiquement au GIGN, élargissant ainsi sa couverture territoriale.

80 % de l'activité opérationnelle dédiée aux missions judiciaires

Aujourd'hui, les missions d'appui judiciaire, principalement au profit des S.R., des offices, parfois des brigades de recherches ou de partenaires extérieurs, représentent près de 80 % de l'activité opérationnelle du GIGN (3 335 engagements au total en 2024), que ce soit sur le champ de l'intervention (1 100 individus

interpellés en 2024, en hausse de 27 % par rapport à l'année précédente), de la recherche de renseignement, de la négociation et de l'appui technique. L'unité est ainsi sollicitée en moyenne huit à neuf fois par jour, sur un large spectre de missions, allant de la pose d'un capteur discret à la mise en œuvre d'un dispositif complet d'observation-surveillance, jusqu'à une manœuvre combinant intervention, gestion de crise, négociation et expertise technique. Trois critères conditionnent l'engagement du GIGN : la dangerosité des individus recherchés, la technicité de l'opération et/ou la sensibilité de l'affaire. Grâce à ses quatorze antennes métropolitaines et ultramarines, dont la formation et les capacités ont été renforcées, couplées aux antennes techniques et à un réseau de négociateurs régionaux formés par la cellule nationale de négociation, le GIGN peut intervenir sur l'ensemble du territoire, en métropole et outre-mer, même si les engagements du très haut du spectre restent du domaine de compétence de l'unité centrale.

Un arsenal opérationnel unique

Capacité de gestion de crise, montée en puissance rapide, projection de moyens humains et matériels dans tous les



domaines, complémentarité et fongibilité de ses composantes : tels sont les piliers de l'efficacité opérationnelle du GIGN. Composante la plus visible, souvent la plus médiatisée, la Force intervention (F.I.) constitue l'ultime recours lors de crises de haute intensité, qu'il s'agisse de contre-terrorisme, d'interpellations à haut risque ou de neutralisation de forcenés et de preneurs d'otages. Deux sections sur quatre étant en alerte immédiate, elle peut être projetée à tout moment en tout point du territoire. La polyvalence de ses membres, tous formés sur un socle commun avant de se spécialiser, assure une montée en puissance rapide, tandis que l'intégration de spécialités variées (maîtres de chien, dépiégeurs, tireurs d'élite, négociateurs, techniciens montagne, etc.) lui confère une forme d'autonomie.

Davantage dans l'ombre, mais tout aussi essentielle, la Force observation recherche (FOR) excelle dans l'acquisition de renseignement, au contact des cibles comme à distance. Filatures discrètes, planques, captations techniques (image, son, téléphonie, drones, suivi de véhicules), la FOR permet de documenter les activités des réseaux et de fournir aux enquêteurs des preuves exploitables, qu'il s'agisse de terrorisme, de grand banditisme ou

de criminalité organisée. Le dispositif est complété par la cellule veille stratégique, spécialisée dans l'exploitation des sources ouvertes.

Face à la sophistication technologique des criminels, les experts de la Division technique (D.T.) apportent quant à eux des compétences spécifiques : ouvertures discrètes de serrures mécaniques ou électroniques, neutralisation d'alarmes, pose de capteurs audio et vidéo, création de supports camouflant ces dispositifs... Sa cellule cyber illustre également l'adaptation du GIGN face aux nouvelles menaces. Véritable *task force* numérique, elle répond à la montée en puissance des rançongiciels, des extorsions numériques et des trafics en cryptomonnaies, en travaillant en synergie avec l'Unité nationale cyber (UNCyber) et l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

Autre atout stratégique : la négociation. Si elle est essentielle dans la gestion des prises d'otages et des forcenés, elle contribue aussi à orienter les enquêtes grâce à l'analyse de profils psychologiques et comportementaux, influençant parfois le déroulement de la garde à vue aux fins d'obtenir la reconnaissance des faits. En œuvrant à désamorcer certaines situations, elle permet en outre de limiter les risques

pour les victimes, les forces de l'ordre et même les mis en cause, tout en apportant un renseignement complémentaire précieux.

Enlèvements et extorsions : un phénomène en augmentation

Parmi les phénomènes criminels actuels, les affaires d'enlèvements et d'extorsions ont connu une recrudescence ces dernières années, avec une diversification des modes opératoires et des cibles. Rivalités entre criminels, règlements de dettes, séquestrations de chefs d'entreprise ou de professions libérales avec demandes de rançons en cryptomonnaies sont autant de situations qui témoignent de la diversification et du durcissement des réseaux criminels. En 2024, le GIGN a été engagé sur huit affaires d'enlèvement en France et à l'étranger et a contribué à la libération de 28 otages.

L'*«affaire Ledger»*, en janvier 2025, illustre parfaitement cette tendance. L'enlèvement du cofondateur d'une entreprise spécialisée dans les actifs numériques a mobilisé l'ensemble des savoir-faire de la gendarmerie, et notamment ceux du GIGN, en appui de la section de recherches de Bourges, chargée de l'enquête. Du renseignement à la veille stratégique, de la négociation à l'intervention, toutes les composantes

de l'unité ont été engagées, montrant sa capacité à combiner expertise technique et moyens opérationnels pour répondre à ces menaces hybrides (lire pages 80 à 85).

Retex, veille technologique et coopération

L'évolution de la criminalité organisée, de plus en plus violente, puissante, sophistiquée et multiforme (utilisation d'armes de guerre, de communications cryptées, de brouilleurs, d'alarmes connectées, traçage des cargaisons, *ransomware*...), met en évidence un enjeu central pour le GIGN : l'adaptation permanente à ces changements, et même leur anticipation. Cela se traduit par des formations renforcées, l'adaptation des modes opératoires, l'acquisition de nouveaux équipements de protection et opérationnels ou encore l'intégration des innovations technologiques.

Une dynamique inscrite dans l'ADN de l'unité, qui se fonde notamment sur sa culture du retour d'expérience (RETEX). Chaque mission, qu'il s'agisse d'une interpellation, d'une opération de filature ou

d'un enlèvement complexe, donne en effet lieu à des débriefings minutieux, d'abord à chaud, puis à distance, avec plus de hauteur et de transversalité. Loin de se limiter à la valorisation des réussites, ils permettent surtout d'identifier les faiblesses, les erreurs évitées de justesse et les marges de progression.

Elle se nourrit aussi de l'esprit d'innovation permanent du groupe. Si celui-ci irrigue toute l'unité, il est aujourd'hui structuré par la cellule innovation prospective, chargée de développer ou de trouver des solutions et des matériels spécifiques adaptés aux besoins du terrain : drones miniaturisés, munitions adaptées, systèmes d'interception de pirogues en Guyane, dispositifs de détection et de neutralisation d'alarmes connectées...

Enfin, elle s'appuie sur une coopération étroite au plan national et international. Le GIGN entretient en effet des liens avec différents services français, y compris sur le plan technique, avec des moyens partagés et des réflexions communes autour de problématiques liées à l'acquisition du renseignement.





À l'échelle internationale, le GIGN participe aussi à une dizaine de réseaux spécialisés, dont certains sont dédiés à des thématiques spécifiques comme l'observation-surveillance ou la résolution d'enlèvements. Ceux-ci permettent de confronter les méthodes des différentes forces de sécurité, de partager leurs retours d'expérience et d'analyser les modes opératoires des criminels. En matière d'enlèvements par exemple, réseau où le GIGN représente la France, l'apport de pays comme la Colombie ou le Brésil est précieux. Leur expérience dans ce domaine offre en effet une banque de données sur les tech-

niques criminelles employées, permettant de mieux anticiper ces menaces sur notre sol. Aujourd'hui, l'expertise du GIGN, combinant intervention, renseignement, négociation, appuis techniques et innovation permanente, en fait le véritable bras armé de l'Unité nationale de police judiciaire (UNPJ) dans la lutte contre la criminalité organisée. Le défi des prochaines années sera donc de conserver cette longueur d'avance, dans un environnement où les criminels eux-mêmes ne cessent d'innover.

■ Par le commandant Céline Morin
Photos: GIGN



DOSSIER

La gendarmerie face aux enjeux de la lutte
contre la criminalité organisée

AU PLUS PRÈS DES MALFAITEURS



Les groupes criminels observés sur l'ensemble du territoire français ne cessent d'adapter leurs modes opératoires. Face à cette délinquance du haut du spectre,

la Gendarmerie nationale agit au plus proche, voire au contact, des criminels.

Focus sur l'observation-surveillance et la gestion des sources : deux techniques qui poursuivent un but commun, celui d'obtenir du renseignement, mais selon des modalités différentes.

Voir, sans être vu

D'inscrète, exigeante et hautement technique, l'Observation-surveillance (O.S.) contribue à la matérialisation des infractions, ainsi qu'à la détection, à l'identification et à la localisation des auteurs, tout en documentant leur environnement et leurs modes opératoires. Alors que les premiers Groupes d'observation et de surveillance (GOS) ont été créés en 1994, l'Institution capitalise aujourd'hui une expertise redoutable dans ce domaine, qu'elle a su développer et professionnaliser.

Des unités professionnalisées et aguerries

Implantés localement et disposant ainsi d'une connaissance fine des délinquants présents dans leur zone de compétence, les enquêteurs des brigades et sections de



recherches assurent le premier niveau d'O.S. Ces phases initiales, à la fois indispensables et délicates, permettent d'identifier et de comprendre les structures criminelles avant de passer le relais aux unités spécialisées, selon le principe de subsidiarité, en fonction de la complexité des dossiers et du degré de dangerosité des criminels. Entièrement dédiées à la collecte du renseignement, notamment judiciaire, en appui des unités de recherches, plusieurs unités, reconnues pour leur discrétion, se partagent cette mission déterminante.

Tout d'abord, les Cellules départementales d'observation et de surveillance (CDOS) ont vocation à réaliser des missions d'O.S. nécessitant la mise en œuvre de techniques simples face à la petite et moyenne délinquance, au profit des groupements de gendarmerie départementale.

Les GOS disposent quant à eux des moyens élargis leur permettant de répondre à des missions nécessitant la mise en œuvre de compétences techniques et tactiques complexes pour lutter contre la criminalité organisée.

La Force observation recherche (FOR) du Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN) agit sur le plus haut spectre de la criminalité, du grand banditisme jusqu'au terrorisme, et met en œuvre des techniques complexes et novatrices.

Immersion au cœur des GOS

À l'origine, seuls six GOS, composé chacun de cinq sous-officiers, sont créés. Aujourd'hui, il existe 21 GOS métropolitains, dont deux spécifiques, celui de l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI) et celui de la Gendarmerie de transports aériens (GTA), et sept GOS ultramarins, rattachés aux antennes GIGN. Comme le précise le chef d'escadron Arnaud, commandant le GOS Île-de-France, «ils ont été créés en réponse à un durcissement des modes opératoires de l'adversaire, à des déplacements de population des zones police vers les zones gendarmerie, à une explosion des trafics de stupéfiants et des actions violentes, et à l'émergence de la contestation politico-religieuse.»

Les GOS mènent ainsi des missions à la fois complexes et dangereuses nécessitant la mise en œuvre de compétences tactiques et techniques complexes : filatures, poses de balises, sonorisations, coups d'achat, etc.

Périodes d'attente et phases dynamiques se succèdent pour les équipiers du GOS, qui vivent au rythme des individus qu'ils suivent dans le cadre de leurs dossiers. Dans certains cas, ils peuvent aussi être amenés à interroger l'auteur en milieu ouvert.

« Un temps d'avance sur l'adversaire grâce à la technicité »

Le volet technique constitue une part importante du quotidien de l'équipier en GOS : photographie, pose de techniques d'enregistrement vidéo et de sonorisation, conduite moto, etc. «La technique est indispensable dans notre métier. Elle constitue également notre avenir avec le développement de nouvelles possibilités offertes par l'intelligence artificielle. Notre objectif est d'avoir un temps d'avance sur l'adversaire», explique le capitaine Lucio, commandant le GOS de l'OCLDI. Le métier évolue en permanence, la technique et l'adversaire également. Il nous faut sans cesse nous remettre en question, ce qui est stimulant.»

« La preuve irréfutable, c'est l'image »

Le GOS dispose de nombreux appareils photo, de matériels vidéo, mais également de drones ou encore d'endoscopes. L'essentiel des prises de vue se fait en mode dégradé. «Il y a beaucoup d'attente dans notre spécialité et, parfois, on a une fenêtre de quelques secondes seulement pour réaliser le cliché», explique Nala, équipière au sein du GOS de Lille. La preuve irréfutable, c'est l'image. La technique est également

capable de nous rapporter des preuves dans des endroits où nous ne pouvons pas nous rendre physiquement. »

Des tests de sélection et des formations adaptés au niveau d'adversité

Les tests de sélection, qui ont lieu une fois par an, sont organisés par le Centre national de formation au renseignement et à l'investigation (CNFRI) et le GIGN. La semaine de sélection est jalonnée de mises en situation dont l'objet est justement de détecter un

savoir-être indispensable. « *Le niveau de criminalité augmente et les délinquants se montrent de plus en plus déterminés. Afin d'être en mesure de répondre à cette situation, nous cherchons à hausser notre niveau d'exigence* », explique la lieutenant Sandrine, directrice des précédentes sélections.

Pour les futurs équipiers de GOS, les sélections ne constituent que le début d'un long parcours. Les candidats sélectionnés suivront ensuite une formation initiale exigeante ainsi que plusieurs formations complémentaires à leur arrivée en unité.

Au cœur des réseaux criminels

Pour agir contre le plus haut du spectre de la criminalité, la Gendarmerie nationale utilise un réseau d'« informateurs », qui peuvent communiquer directement avec des gendarmes spécialisés. Ces derniers sont chargés d'approcher, de recruter et de contrôler des individus qui leur transmettent des informations confidentielles sur les réseaux criminels.

La gestion des informateurs au sein de la Gendarmerie nationale

Les informateurs ont une existence légale depuis la loi du 9 mars 2004, dite « *loi Perben II* », qui officialise également la possibilité pour les forces de sécurité intérieure de les rétribuer. Cette reconnaissance légale a récemment été renforcée par la loi n°2025-532 du 13 juin 2025 relative à la lutte contre le narcotrafic.

En gendarmerie, la création de la Section des techniques spéciales d'enquête (STSE) remonte à la loi Perben II ; section qui porte aujourd'hui le nom de Département informateurs et coordination des opéra-

tions (DICO). Rattaché à la Division des opérations (D.O.) de l'Unité nationale de police judiciaire (UNPJ), créée le 1^{er} septembre 2025, et considéré comme l'un des services les plus secrets de la gendarmerie, ce département constitue la clef de voûte de la gestion des informateurs de l'Institution. À partir de 2015, les Groupes appui renseignement (GAR) sont créés auprès de chaque office central et de chaque S.R., afin de professionnaliser, en local, le recours aux informateurs.

Pour des raisons évidentes de confidentialité, ni le volume de gendarmes formés, ni le volume d'informateurs recensés ne peuvent être communiqués.

Une pratique aussi discrète qu'encadrée

Derrière le caractère secret de cette spécialité se cache une pratique strictement encadrée. En gendarmerie, la gestion des informateurs repose sur un triptyque intangible : protéger l'informateur, protéger les gendarmes à son contact et préserver



l'Institution. Au fil des années, la pratique s'est considérablement professionnalisée. Entre mécanismes de contrôle stricts à plusieurs niveaux et cursus de formation spécialisée, la gendarmerie a développé sa propre doctrine, en s'appuyant sur l'expertise acquise sur le terrain et sur des échanges réguliers avec ses homologues internationaux.

La réussite à la formation constitue la condition *sine qua non* pour pouvoir traiter des informateurs en gendarmerie. Cette formation s'intègre à l'issue d'une sélection drastique et se traduit par un stage dense, sanctionné par une évaluation, au CNFRI. « *Gérer une source, c'est un métier à part entière. Cela fait appel à des capacités humaines, en particulier du sang-froid et du discernement. Mais il faut également avoir le cran d'aller au*



contact de criminels», précise un officier de gendarmerie de la D.O. de l'UNPJ.

Dans l'ombre, le renseignement comme arme contre le crime organisé

Le recours à un informateur permet non seulement d'accélérer certaines enquêtes, mais aussi de faire avancer des investigations plus approfondies en identifiant des auteurs complices. Mais surtout, cette technique offre la possibilité de détecter, dès leurs débuts, les phénomènes criminels. «*Certains beaux dossiers ont ainsi pu être résolus et certains projets criminels ont été entravés grâce aux éléments communiqués par des informateurs*», poursuit ce même officier. Ceci étant dit, le seul renseignement de l'informateur ne suffit pas. Il sera

systématiquement vérifié et confirmé en utilisant d'autres techniques d'investigation dont disposent les enquêteurs pour servir à la manifestation de la preuve pénale. Enfin, la gendarmerie utilise plusieurs méthodes pour recruter des informateurs, des plus classiques aux plus innovantes, et dispose, depuis cinq ans, d'un groupe spécialisé dans le recrutement d'informateurs de haut niveau.

Un arsenal dédié à la lutte contre les organisations criminelles

Complémentaire de la gestion des informateurs, la gendarmerie conduit d'autres opérations complexes, menées par des gendarmes rigoureusement sélectionnés et visant à mettre en œuvre les techniques spéciales d'enquête prévues pour lutter

contre la criminalité organisée, telles que les coups d'achat ou les livraisons contrôlées. Ces missions demandent des compétences rares et des formations spécifiques, car les militaires habilités seront, au cours des missions, amenés à approcher de près des criminels.

Qu'il s'agisse de renseignement humain ou de techniques spéciales d'enquête, ces opérations audacieuses, pilotées au sein de la D.O. de l'UNPJ, illustrent la montée en puissance des actions discrètes et ciblées que la gendarmerie conduit quotidiennement pour lutter contre la criminalité organisée, aux plans national et international.

■ **Par le chef d'escadron Romain Bastet et le capitaine Tristan Maysounave**
Photos: MDC Brice Lapointe et GND Romain Culpin



DOSSIER

La gendarmerie face aux enjeux de la lutte contre la criminalité organisée

LES ANACRIM DÉMÈLENT L'ENQUÊTE

Dans l'ombre des enquêtes les plus complexes, des enquêteurs spécialisés saisissent, croisent, analysent et mettent en forme des milliers de données afin de fournir aux directeurs d'enquête une vision globale et claire de leurs dossiers, ainsi que des orientations d'investigation ou des hypothèses. Ces analystes criminels, ou ANACRIM, transforment ainsi de volumineuses procédures en schémas limpides même pour des yeux non-avertis. Rencontre avec les adjudantes-chefes Céline et Émilie, enquêtrices et ANACRIM au sein de la Section de recherches de Versailles.

Derrière la plupart des affaires criminelles, il y a des montagnes de données contenues dans les procès-verbaux : noms, listings téléphoniques, images de vidéosurveillance, écoutes, géolocalisations, antennes relais, relevés bancaires, plaques d'immatriculation... Une masse, parfois tentaculaire, que personne ne peut humainement retenir en mémoire. Pour en tirer du sens, ouvrir des portes, en fermer d'autres et, au final, faire avancer l'enquête, il faut démêler cet écheveau. C'est là qu'interviennent les analystes criminels de la gendarmerie, ou ANACRIM. À la Section de recherches (S.R.) de Versailles, six militaires possèdent cette technicité, dont trois au sein de la division



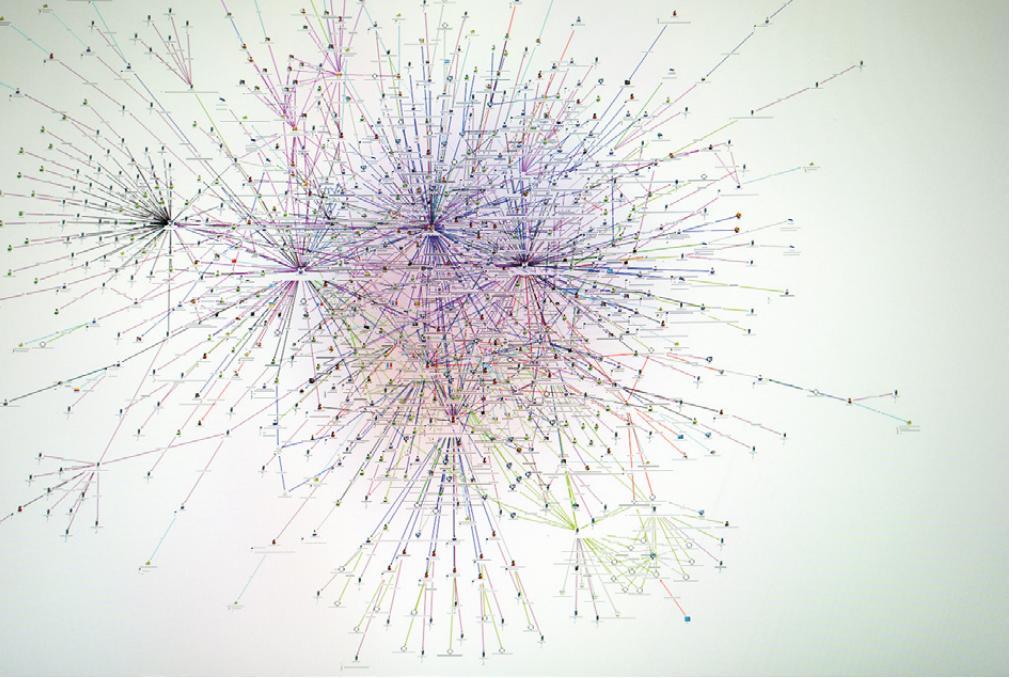
atteintes aux personnes. Parmi elles, l'adjudante-chef Céline, formée à l'ANACRIM en 2008, un an après son arrivée à la S.R. D'emblée, elle pose le cadre : « L'ANACRIM est trop souvent réduit au travail sur la téléphonie, alors que c'est beaucoup plus vaste. Tout enquêteur de S.R. est en capacité de faire de la téléphonie. »

Une vision globale du dossier

L'objectif de l'ANACRIM est d'abord d'apporter une vision globale du dossier. « L'ANACRIM, s'il est bien employé, en sait autant sur l'affaire que le Directeur d'enquête (D.E.). Il fait les liens dans la procédure, voit s'il manque des éléments, et propose au D.E. des pistes non explorées. Idéalement, il doit être impliqué dès la saisine et travailler aux côtés du D.E., estime la militaire. Quand un ANACRIM est aussi enquêteur, c'est une vraie plus-value : il comprend les besoins de l'enquête et sait se mettre à la place du D.E.

Un enquêteur perçoit des éléments logiques ou prometteurs qu'un non-enquêteur pourrait ne pas remarquer. Car il ne s'agit pas seulement de réaliser un schéma, mais aussi de formuler des hypothèses et de rédiger un rapport qui sera intégré à la procédure. »

Concrètement, la technicité se concentre sur la donnée brute. Tout commence par une saisie manuelle dans une base Excel de toutes les entités contenues dans les pièces de procédure, sans tri préalable : plaques, numéros, antennes relais, noms, filiations... « On prend tout, sinon notre travail est biaisé d'avance. Ce qui ne nous paraît pas utile sur l'instant le sera peut-être dans six mois. Et on sait tous que la résolution d'une enquête tient parfois à très peu de chose, à un détail. Il faut donc être très rigoureux : si un élément est oublié, on ne le retrouvera jamais », souligne l'ADC Émilie. En outre, le logiciel ne tolère aucune erreur de saisie. Nous avons donc pris le parti de tout intégrer



en majuscules, sans accent. C'est un travail fastidieux. Et plus la procédure est longue ou complexe, plus le nombre de pièces - donc de données - est important. »

Une « pelote » à démêler

Une fois la base alimentée manuellement, elle est injectée dans le logiciel ANB (Analysis Notebook). Ce dernier crée alors un nuage de connexions qui, à l'écran, ressemble à des gerbes de feu d'artifice interconnectées. « Contrairement à ce que laissent croire les œuvres de fiction, le logiciel ne fait pas tout. Il nous livre un produit brut quasiment illisible, une véritable pelote que nous devons démêler », décrit l'enquêtrice. L'analyste choisit alors les éléments sur lesquels s'appuyer pour construire un schéma lisible, en tirant les fils les uns après les autres. « Je vais par exemple commencer à travailler à partir de l'individu qui concentre le plus de liens », précise-t-elle. Dans sa démarche, l'ANACRIM peut adopter une approche relationnelle (liens entre individus, véhicules, lignes téléphoniques) ou événementielle (chronologie des faits, période donnée, thématique). Le choix dépend des besoins exprimés par le magistrat ou le directeur d'enquête, mais aussi du prisme de l'analyste. « En tant qu'enquêteur, on sent le dossier. On en discute également avec le D.E. Parfois, on change d'approche en cours de route. D'un ANACRIM à l'autre, sur un même dossier et avec la même procédure, on n'obtiendra pas le même schéma à la fin. Les liens seront identiques, mais la présentation est propre à chacun », explique l'ADC Émilie.

La finalité ? Fournir un outil visuel compréhensible par tous : magistrat, parquetier, enquêteur. « S'il faut relire toute la procédure pour comprendre le schéma, c'est raté », résume l'ADC Céline.

Souvent, les magistrats demandent des schémas qui ne portent pas sur l'ensemble du dossier mais sur une partie précise : une filière de stupéfiants, un individu, une période... « Un schéma vaut mieux qu'une synthèse de vingt pages », note sa camarade, qui se souvient d'un trafic de stupéfiants où elle avait réalisé un schéma pour chaque voyage d'un *go fast*.

Un outil qui peut relancer une enquête

L'ANACRIM peut apporter une plus-value décisive à l'enquête. « En faisant un événementiel à partir de toutes les auditions, c'est-à-dire une ligne de temps par témoin, on peut mettre en évidence des discordances dans les discours ou dans les emplois du temps. C'est visuel : on voit tout de suite qu'une personne ne peut pas être à deux endroits en même temps », explique l'ADC Céline. Certes, l'enquêteur peut le remarquer en relisant le dossier, mais quand il y a une centaine d'auditions, difficile pour lui de se rappeler qui était où, quand et avec qui. »

« Le but, c'est d'orienter l'enquête, de donner des pistes que le D.E. n'a peut-être pas explorées ou vues, ou bien de faire une synthèse des éléments d'implication sur telle ou telle personne, utile au moment des gardes à vue », insiste l'ADC Émilie.

Détachée en Martinique au printemps 2025, l'enquêtrice a par exemple repris à zéro une enquête pour association de malfaiteurs débutée à l'automne 2024. Il lui a fallu trois mois à temps complet pour intégrer des milliers de données, produire des schémas clairs, mettre en lumière des éléments du dossier et proposer de nouvelles hypothèses au D.E. « L'ANACRIM s'adapte à toutes les thématiques : stupéfiants, grand banditisme,

atteintes aux personnes, délinquance économique... Dans chaque dossier, on peut en avoir besoin », estime-t-elle.

Une formation exigeante

La technicité d'analyse criminelle est apparue au Canada en 1994, avant d'être importée en France, plus particulièrement en gendarmerie, à la fin des années 1990. La formation dure un an et débouche sur un diplôme universitaire. Les deux militaires ont suivi leur cursus à l'IUT de Troyes. « On a d'abord suivi un mois de cours à Rosny-sous-Bois. C'est une formation très prenante. On a eu des devoirs à rendre toute l'année et un examen final avec mémoire et soutenance », détaille l'ADC Céline.

La sélection pour intégrer la formation comprend un entretien oral et des tests, incluant la maîtrise d'Excel. Rigueur et goût pour l'analyse sont indispensables. « C'est une formation qu'il faut faire par choix, car si tu n'aimes pas la matière, ça va être compliqué. Il faut aimer creuser, croiser les données, insiste l'ADC Céline. Quand un enquêteur classique fait parler les hommes, nous, on fait parler les fichiers. C'est passionnant ! »

Une passion dans la passion

Pour ces deux enquêtrices, l'ANACRIM est indissociable de leur métier. « Ce qui passionne tous les enquêteurs, c'est de creuser. L'ANACRIM, c'est la traque dans la traque. On tire un fil, il y en a un autre qui vient. C'est ce qui me passionne. Je fonctionnais déjà comme ça avant de suivre la formation : tout vérifier, tout croiser, chercher les liens..., sourit l'ADC Émilie. Au final, cette technicité permet d'éviter de perdre des informations ou de passer à côté de quelque chose. »

Mais c'est aussi un travail invisible : « On a l'impression que la procédure entre dans une machine et que le schéma sort tout seul. En réalité, c'est titanique, rappelle-t-elle. Il faut donc pouvoir y consacrer beaucoup de temps, ce qui n'est pas toujours possible quand on est en même temps D.E. ou enquêteur sur plusieurs dossiers. »

Sous l'action experte des ANACRIM de la gendarmerie des masses de données inextricables se transforment ainsi en schémas clairs et ordonnés, apportant souvent une avancée décisive dans l'enquête.

■ **Par le commandant Céline Morin**

Photos : MAJ Fabrice Bourdeau



DOSSIER

La gendarmerie face aux enjeux de la lutte contre la criminalité organisée

LE TRAITEMENT DE LA DONNÉE JUDICIAIRE AU CŒUR DE L'ENQUÊTE



À l'heure où les enquêtes judiciaires génèrent des volumes de données toujours plus importants, la plateforme Orion, conçue et administrée par la Gendarmerie nationale, permet d'organiser, de stocker, de rechercher et de croiser les informations contenues dans des milliers de documents et procès-verbaux. Son objectif est de faciliter l'analyse d'un dossier complexe mais aussi de mettre en lumière les liens existant entre plusieurs affaires : auteurs, manière d'opérer, zones d'action, etc.

Textes, documents, factures, fadettes, mentionnant des modes opératoires, des noms, des numéros de téléphone, des adresses physiques ou e-mail, des numéros IBAN, IMEI, VIN, des immatriculations, etc. : plus une affaire est longue ou complexe, plus le nombre de documents et de pièces de procédure peut être important, voire se compter en milliers. Qu'il s'agisse d'analyser une affaire en profondeur ou de faire le lien entre plusieurs dossiers similaires, les enquêteurs, principalement des Section de recherches (S.R.) et des offices, ainsi que les analystes des Sections d'appui judiciaire (SAJ) et du Service central de renseignement criminel (SCRC), doivent traiter une masse phénoménale de données. Ils disposent pour cela d'une plateforme dédiée : Orion. Conçu par la Gendarmerie nationale et administré au niveau central par le Département des fichiers d'analyse (DFAN) du SCRC, cet outil est dédié au traitement et à la valorisation des données de masse (essentiellement alphanumériques à ce jour). Mis à la disposition des enquêteurs habilités via une interface en ligne sécurisée, il permet d'exploiter les données dans trois

cadres juridiques distincts, par le biais de trois interfaces indépendantes les unes des autres : deux dédiées aux procédures judiciaires (« Bases sérielles » et « Logiciel de rapprochement judiciaire ») et une concernant les messages CRPJ (Comptes Rendus de Police Judiciaire), qui relèvent de l'information opérationnelle interne. Ces interfaces fonctionnent selon des critères d'accès, d'alimentation et de conservation des données qui leur sont propres.

Orion est l'un des outils du renseignement criminel avec l'Application de traitement du renseignement criminel (ATRC). Déployée depuis 2019, celle-ci permet de stocker l'ensemble de la documentation judiciaire dont les unités de gendarmerie ont connaissance (hors pièces de procédure). Ces deux outils s'inscrivent dans une logique similaire visant à mettre fin au stockage local non conforme et au cloisonnement des données afin d'améliorer leur partage et leur traçabilité.

Orion associe des capacités d'intégration des documents et pièces de procédure, de détection et d'indexation automatiques des données à un moteur de recherche puissant

capable notamment de corriger les erreurs d'orthographe. À partir de cette masse de données, il offre plusieurs modes de visualisation de la donnée : liste de résultats, représentation géographique (cartes de chaleur, cartes à punaises), représentation temporelle, schémas relationnels (organigrammes et graphes), représentation statistique (histogrammes, camemberts, nuages de points).

Interface CRPJ : neuf millions de documents

La première interface, « CRPJ », est la seule ouverte jusqu'au niveau des Brigades départementales de renseignements et d'investigations judiciaires (BDRIJ). Elle permet de centraliser, de consulter et d'exploiter en quasi-temps réel tous les CRPJ transmis par les unités de gendarmerie. Entre 4 000 et 5 000 nouveaux comptes rendus y sont intégrés chaque jour, portant le nombre total de procédures à près de neuf millions à ce jour. Bien que synthétiques, les CRPJ contiennent une importante masse de données (identités, numéros, modes opératoires), qui en fait

une ressource précieuse pour l'analyse judiciaire. La base est accessible en continu aux unités habilitées.

Douze bases sérielles pour mieux relier les phénomènes criminels

L'interface « *Bases sérielles* » comprend quant à elle douze bases thématiques. Chacune est un puits de données qui regroupe l'ensemble des pièces de procédures relatives à la thématique en question : criminalité organisée, atteintes aux personnes, délinquance itinérante, délinquance financière, santé publique et criminalité environnementale, pédopornographie, etc. Pour intégrer une base sérielle, un dossier doit répondre à plusieurs critères (type d'infraction, gravité, *quantum* de peine, etc.), auxquels le DFAN est attentif. Indépendantes les unes des autres, ces bases permettent aux enquêteurs de repérer des correspondances entre des affaires du même type, de réaliser des environnements relationnels, des analyses statistiques ou encore des projections cartographiques. Commandant la division des fichiers du SCRC, le lieutenant-colonel Maxime Chevallard rappelle tout l'intérêt de cette puissante base de données : « *Il est humainement impossible de faire le rapprochement entre un si grand nombre de dossiers et de données* ». Pour preuve, le volume de données stocké dans ces bases sérielles est colossal.

À titre d'exemple, la base « *CRIMORG* » rassemble aujourd'hui plus de 10 000 affaires, soit plus de 415 000 pièces de procédure et autant d'opportunités de détecter une sérialité. Au regard de l'intérêt que représentent ces bases pour les enquêteurs et dans la dynamique initiée par la Gendarmerie nationale pour lutter activement contre la criminalité organisée, l'Institution a en effet développé une base sérielle dédiée regroupant toutes les procédures relatives à cette thématique. Celle-ci est accessible jusqu'au niveau S.R. et SAJ, tandis que les autres bases ne le sont qu'au niveau de l'office central ou de l'unité qui les exploite.

Opérationnelle depuis près de trois ans dans les commandements ultra-marins, cette base est notamment utilisée en Guyane pour lutter contre les factions armées (lire pages 67 à 69). Son déploiement est plus récent en métropole, où les unités l'utili-

lisent depuis près d'un an. En matière de criminalité organisée, la base sérielle est subdivisée en puits de données régionaux, afin de préserver un ancrage judiciaire local. L'intérêt est double. Accessible à tout gendarme servant en section de recherches, la base « *CRIMORG* » permet de détecter tout phénomène sériel et de mettre en lumière les liens pouvant exister entre plusieurs faits, données diverses ou organisations criminelles souvent tentaculaires. En parallèle, les SAJ l'emploient aux fins d'analyse et de prospective dans le but de dresser un état de la menace en matière de criminalité organisée sur leur zone de compétence et ainsi d'établir une stratégie ou des axes d'effort au profit des Échelons territoriaux de commandement (ETC). L'adjudante-chef Virginie, affectée à la Section d'appui judiciaire et de renseignement régional (SAJ2R) d'Ajaccio, témoigne de toute la plus-value de l'outil : « *on ne pourrait plus s'en passer. Dans mon unité, ORION nous permet d'établir des fiches d'objectifs sur les individus les plus dangereux voire sur les bandes rivales. Les procédures que la S.R. injecte dans la base sont transformées et analysées par la SAJ2R. Dès lors qu'un nouveau fait se produit, nous sommes très rapidement en mesure, dans le temps de la flagrance, de communiquer les informations actualisées aux enquêteurs sur le terrain. Je me souviens d'un dossier dans lequel l'outil nous a permis de mettre en évidence des liens que nous n'aurions jamais imaginés.* » Mais si l'outil numérique occupe désormais une place incontournable dans les enquêtes judiciaires, « *les bases sérielles viennent en appui de l'humain et ne remplacent pas le travail d'analyse de l'enquêteur qui reste essentiel* », rappelle le lieutenant-colonel Chevallard.

Rapprochement judiciaire : y voir plus clair dans les dossiers volumineux et complexes

Enfin, la troisième interface, dite « *LRJ* » pour Logiciel de Rapprochement Judiciaire, est dédiée au traitement d'une procédure unique. Son ouverture se fait à la demande d'un des enquêteurs et avec l'accord du parquet, à destination d'un périmètre d'utilisateurs restreint. Dans ce cadre, tout enquêteur affecté à l'affaire, comme un militaire de Brigade de recherches (B.R.) ou de Brigade territoriale (B.T.)

détaché sur l'enquête en cours, peut y être habilité au titre du droit et du besoin d'en connaître.

L'outil est particulièrement adapté aux dossiers volumineux et complexes, comme celui de la tuerie de Chevaline qui compte quelque 17 000 documents et pièces de procédure ou encore le dossier ORPEA, qui en compte près de 4 millions. Il serait impossible, du moins fastidieux, de localiser manuellement un numéro de plaque d'immatriculation ou un nom de suspect dans un tel volume. Orion « *LRJ* » centralise ces données, les indexe de manière intelligente et les relie, permettant ainsi de réaliser un travail de rapprochement criminel essentiel. Grâce à ses capacités de détection et d'indexation des données par le biais d'une lecture en plein texte et sans contrainte de formatage ou de typographie, LRJ offre une plus grande facilité d'utilisation qu'*ANB (Analysis Notebook)*, un logiciel hors périmètre Orion utilisé par les analystes criminels (ANACRIM) de la gendarmerie au sein des unités de P.J. (S.R., SAJ, BDRIJ), dans le cadre d'analyses expertes.

Vers le traitement de données hétérogènes...

Actuellement, la Gendarmerie nationale traite essentiellement des données alpha-numériques (textes, documents, factures, etc.). Toutefois, elle prévoit d'étendre le traitement à des données hétérogènes (vidéos, images, sons, données vocales, etc.). Dans le cadre strictement légal et sous le contrôle des autorités compétentes, certains projets, comme LRJ, amorcent déjà cette évolution avec l'intégration prochaine de la reconnaissance faciale ou de l'analyse d'images, dont seul le fichier TAJ (Traitement des Antécédents Judiciaires) dispose actuellement. À l'horizon 2027-2030, un projet ministériel de traitement de masse de données hétérogènes devrait permettre de franchir un cap décisif avec l'intégration de modules d'intelligence artificielle (notamment pour le traitement des données multimédia) et le croisement automatisé d'informations issues de sources très différentes, permettant de faire émerger des liens jusque-là invisibles.

■ Par le commandant Céline Morin et le chef d'escadron Romain Bastet
Photo : MAJ Fabrice Bourdeau



DOSSIER

La gendarmerie face aux enjeux de la lutte
contre la criminalité organisée

L'APPUI TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE DE L'IRCGN

L'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN), pôle d'excellence en sciences forensiques dont l'expertise est reconnue à l'international, rassemble plusieurs capacités et technicités indispensables dans la lutte contre le crime organisé, projetables en tout point du territoire, y compris ultra-marin.



Intégré à l'Unité nationale de police judiciaire (UNPJ) depuis le 1^{er} septembre 2025, l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN) s'inscrit totalement dans la stratégie déclinée par le Directeur général de la gendarmerie nationale (DGPN) pour lutter contre le crime organisé. Le succès des enquêtes repose sur la complémentarité des expertises de l'IRCGN engagées côte à côte sur une même scène de crime pour que chaque trace analysée, de l'ADN aux données balistiques, participe à la manifestation de la vérité. Focus sur cinq des nombreuses expertises qui agissent contre la criminalité du haut

du spectre, conçues comme des capacités agiles, projetables et réactives pour l'orientation immédiate des investigations sur le terrain.

Enquête criminelle et traçabilité de véhicules

Le véhicule est un témoin qui enregistre tout, ou presque. Le département véhicules joue ainsi un rôle déterminant dans l'analyse des moyens de transport utilisés par les filières criminelles. Pour les experts de ce département, chaque véhicule impliqué dans une affaire est un écosystème de preuves potentielles pouvant permettre

d'identifier les occupants, voire, dans le cadre du crime organisé, de reconstituer la composition d'un groupe criminel. Pour eux, nul besoin de retrouver un véhicule intact pour obtenir des réponses. Les experts du département véhicules peuvent identifier un modèle précis à partir d'éléments très partiels, parfois dans le seul temps de la flagrance : une photo floue, un extrait de vidéosurveillance, une trace de peinture ou un simple débris abandonné sur une scène de crime, sans parler de la technologie embarquée dans les nouveaux véhicules. En 2024, le département véhicules a été saisi sur près de 4 500 dossiers.

La chimie, arme scientifique contre le narcotrafic

La lutte contre le trafic de stupéfiants ne se joue pas uniquement sur le terrain, mais aussi dans les laboratoires. Le travail du département toxicologie stupéfiants ne se limite pas à la détection puis l'analyse des drogues retrouvées, mais s'inscrit également avec une logique d'innovation. Le profilage chimique est l'une des méthodes utilisées par les experts de l'IRCGN leur permettant de révéler la signature chimique de la cocaïne et de l'héroïne à partir de leurs impuretés (issues de la plante d'origine ou de la synthèse), un procédé utilisé pour lier différents lots de stupéfiants saisis et remonter les filières. Le département va plus loin : il cherche désormais à développer une méthode qui permettra de déterminer l'origine géographique de la cocaïne. L'intérêt est réel en ce qu'il permet d'obtenir des renseignements cruciaux sur les réseaux criminels internationaux et leurs routes logistiques.

Génétique et crime organisé

À l'IRCGN, les experts de la Division criminalistique biologie génétique (DCBG), chargés de l'analyse des traces biologiques et génétiques prélevées, contribuent aussi à lutter contre le crime organisé. Près d'un tiers des saisines de la division concernent d'ailleurs des réseaux criminels structurés. L'étude de ces traces permet non seulement de confondre les auteurs, mais aussi de relier entre elles des affaires en apparence



distinctes, offrant une vision plus globale des réseaux. Face à des délinquants de plus en plus précautionneux, l'innovation est un facteur clé. Dans ce cadre la division biologie génétique travaille, entre autres, sur une meilleure détection des traces sur les scènes de crime et les scellés afin de mieux cibler les zones où se trouve l'ADN et optimiser les prélèvements.

« Aujourd’hui, une microtrace biologique invisible à l’œil nu peut suffire. Les experts sont capables de travailler à partir de quelques picogrammes d’ADN seulement, soit un millième de milliardième de gramme », précise un expert de l'IRCGN.

Le crime organisé dans le viseur de la balistique

L'expertise du département balistique pour les armes traditionnelles que l'on retrouve sur le territoire national n'est plus à prouver. Mais les experts de l'IRCGN ont également développé une expertise liée aux *ghost guns*, particulièrement prisés par la criminalité du haut du spectre en quête de clandestinité. Ils en distinguent deux grandes catégories : d'une part, les armes de fabrication artisanale – parmi lesquelles celles issues de l'impression 3D –, et d'autre part, les armes produites industriellement mais dépourvues de toute traçabilité. Pour preuve, en février 2024, l'analyse conduite par le département a contribué au démantèlement d'une filière criminelle détenant un arsenal composé

de sept armes imprimées en 3D, onze armes de poing, treize armes d'épaule et plusieurs dizaines de pièces détachées. Le département balistique, c'est aussi plus de 1 300 dossiers traités en 2024, dont une grande partie en lien avec la criminalité organisée, en laboratoire et directement sur le terrain.

Produits de marquage codés : la preuve invisible

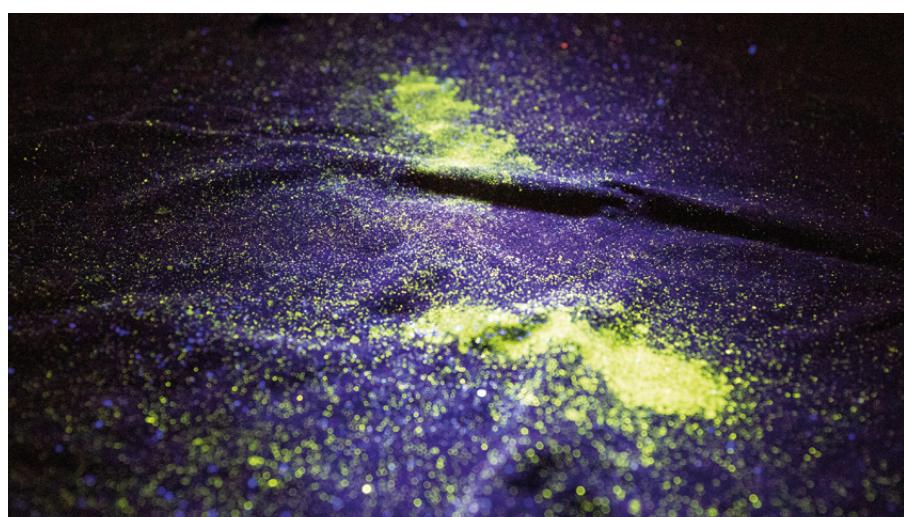
Invisibles à l'œil nu et détectables grâce à un éclairage spécifique, les Produits de marquage codés (PMC) permettent d'identifier rapidement des objets, des billets ou des vêtements, et de relier ces biens à leurs propriétaires ou aux criminels grâce un à code unique un milliard de fois plus fort qu'un profil génétique.

Ses caractéristiques rares en font un outil redoutable, notamment pour lutter contre les agissements criminels organisés. Après avoir créé en 2019 son unité d'expertise en PMC, la gendarmerie est aujourd'hui la seule à posséder l'ensemble des chaînes analytiques, chimiques et biologiques de ces PMC.

En 2024, l'IRCGN a traité plus de 330 saisines utilisant cette technologie, dont près de la moitié dans le temps de la garde à vue. Parmi elles, une affaire de vols en réunion, portant sur plus de 148 faits et un préjudice supérieur à un demi-million d'euros, a pu être résolue grâce à la précision des PMC, qui ont permis de relier les objets saisis aux infractions commises.

■ Par le chef d'escadron Romain Bastet

Photos : BRC Alexandre Marcé et l'IRCGN





DOSSIER

La gendarmerie face aux enjeux de la lutte contre la criminalité organisée

DÉMANTELER LES RÉSEAUX CRIMINELS EN CIBLANT LEURS CENTRES DE GRAVITÉ

Les organisations criminelles disposent de moyens considérables, notamment financiers, qui fragilisent les institutions et alimentent tous types de trafics.
Pour affaiblir ces réseaux, il est indispensable de cibler leurs centres de gravité : flux financiers, flux logistiques et vecteurs de communication. Cela exige une approche globale, mêlant investigations financières, formation et coopération étroite.

Les structures criminelles organisées raisonnent principalement selon un modèle entrepreneurial, cherchant à optimiser leur emprise dans une multitude de domaines, parfois jusqu'à la constitution de sociétés, voire en investissant dans l'économie locale. L'angle d'attaque choisi par la gendarmerie consiste à cibler les structures criminelles en s'attaquant à leurs centres de gravité.

La lutte contre le blanchiment

La lutte contre le blanchiment des capitaux issus d'activités illégales s'impose comme une priorité majeure. Un des objectifs est de tendre au décloisonnement des compétences et des contentieux entre les enquêteurs spécialisés dans la criminalité organisée et ceux de la délinquance économique et financière. Un vaste programme de formation a ainsi été initié pour acculturer un grand nombre d'enquêteurs à la Délinquance économique et financière (DEFI). La gendarmerie compte ainsi près de 1 800 enquêteurs DEFI 1,

soit autant d'enquêteurs patrimoniaux capables de capter des avoirs criminels dès le niveau unité élémentaire, et plus de 550 enquêteurs DEFI 2 et 3. Le deuxième niveau correspond à celui d'enquêteurs financiers polyvalents affectés dans les unités de recherches, tandis que le troisième niveau correspond à celui des experts en enquêtes financières complexes (montages juridiques, international) affectés dans les Sections de recherches (S.R.) et les offices centraux. La lutte contre le blanchiment doit ainsi pouvoir être menée à tous les échelons puisque les filières criminelles recourent aux circuits de blanchiment du local (commerces de proximité par exemple) à l'international (structures et fonds offshores dans des pays peu coopératifs). Pour aller plus loin, l'objectif de la gendarmerie est de démocratiser le recours à la présomption de blanchiment, un outil juridique qui facilite l'ouverture de procédures indépendantes sans devoir prouver l'infraction initiale. Ce mécanisme qui renverse la charge de la preuve oblige le mis en cause à démontrer la licéité de ses fonds. Enfin, la lutte contre le blanchiment impose une approche partenariale et une synergie interservices au national (avec TRACFIN, les Groupes interministériels de recherches - GIR, etc.) et à l'international (Interpol, Europol, Groupe d'action financière - GAFFI, via des réseaux de coopération spécifiques, etc.).

C'est dans ce cadre que la S.R. de Marseille, en collaboration avec la Guardia di Finanza de Milan, a démantelé, en septembre 2025, un réseau de blanchiment d'envergure, orchestré par des criminels kosovars et moyen-orientaux. Ce réseau centralisait en Italie d'importantes sommes en liquide,

qu'il convertissait en or avant de l'exporter vers le Kosovo et la Turquie. Le transfert des fonds depuis la France vers l'Italie était assuré par des équipes syriennes et maghrébines, utilisant des véhicules équipés de caches sophistiquées. L'opération a permis l'interpellation de huit suspects en France et d'un autre en Italie, de saisir 55 kilos d'or pur sous forme de lingots et, au total, près de 30 millions d'euros entre la France et l'Italie.

La logistique

S'attaquer à la logistique des filières criminelles vise à les priver de leurs moyens logistiques avant même qu'elles ne puissent agir ou pour les empêcher de continuer, en ciblant les flux physiques, les flux d'information et les flux financiers. Cette approche se traduit par des mesures concrètes et ciblées : la surveillance étroite des achats suspects de précurseurs chimiques utilisés dans la fabrication d'explosifs, ainsi que le développement de partenariats publics-privés avec des acteurs économiques clés tels que les constructeurs





automobiles ou encore les plateformes de vente d'armes en ligne. Cet engagement se concrétise également, par exemple, par la création d'unités spécialisées, telles que le Plateau d'investigation sur les explosifs et armes à feu (PIXAF), point de contact national, ou encore le Plateau investigation véhicule (PIV), deux structures transversales de l'Unité nationale de police judiciaire (UNPJ) qui associent les compétences du Service central de renseignement criminel (SCRC) et celles de l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN).

Les cryptoactifs

Les cryptoactifs jouent un double rôle dans le crime organisé. Ils servent d'abord d'outil pour acheter discrètement des biens et des services, offrant une opacité que les systèmes financiers traditionnels n'ont pas. Ils représentent aussi le produit des infractions, étant utilisés pour blan-

chir les gains issus d'activités criminelles. Cette double fonction se retrouve dans de nombreux délits, comme les fraudes à l'investissement, le vol d'actifs numériques, les extorsions, la traite des êtres humains, ainsi que les enlèvements et les demandes de rançon. Les criminels emploient des techniques d'opacification de plus en plus sophistiquées, telles que les services de mixage et les *cross-chain swaps*, rendant le traçage des flux financiers compliqué. C'est dans ce contexte qu'agissent les gendarmes du groupe cryptoactifs de l'Unité nationale cyber (UNCyber), rassemblant plusieurs experts dans ce domaine. Leur mission : tracer les flux financiers sur les *blockchains* afin d'identifier les filières criminelles et les mettre hors d'état de nuire. Pour contrer la fulgurance de cette nouvelle menace, la gendarmerie dispose d'enquêteurs judiciaires expérimentés, dotés d'une forte appétence pour le numérique et la finance, ayant notamment suivi la formation FINTECH (Financier technologique) au Centre national de formation à la cybersécurité (CNFC). Les enquêtes sur les cryptoactifs sont, par définition, internationales. La coopération est donc un facteur de réussite. Les gendarmes du groupe cryptoactifs organisent, avec l'appui d'Europol, des workshops internationaux réunissant plusieurs dizaines de pays partenaires, permettant de faciliter le partage de bonnes pratiques et les retours d'expérience entre enquêteurs et analystes spécialisés. Enfin, une stratégie innovante a été développée par les gendarmes du groupe cryptoactifs,

en collaboration avec le Centre national d'expertise numérique (CNENUM), pour intégrer systématiquement la manœuvre numérique et crypto à la manœuvre judiciaire traditionnelle. L'objectif est de maximiser, durant le temps court des perquisitions et des gardes à vue, les chances de découvrir des actifs numériques, de reconstruire les portefeuilles en vue de collecter des éléments matériels d'incrimination et de faciliter les saisies.

Les messageries cryptées

Les cybercriminels utilisent aussi des messageries chiffrées, qu'ils jugent plus discrètes, pour aborder des sujets sensibles (montants des transactions, recrutement, etc.). Ces services constituent donc un autre centre de gravité, permettant aux réseaux criminels de coordonner discrètement leurs trafics. Cependant, ces outils ne garantissent pas l'impunité, car la gendarmerie mène de vastes opérations judiciaires ciblant ces plateformes, à l'instar d'EncroChat ou de Ghost ECC. Le démantèlement de ces réseaux de communications cryptées démontre que le succès repose aussi sur une étroite collaboration internationale. Europol et ses *Operational task forces* (OTF) jouent un rôle clé pour cartographier les infrastructures, coordonner les actions et centraliser les renseignements.

L'affaire Ghost ECC illustre parfaitement la compétence de la gendarmerie et cette nécessité d'une collaboration étroite. Cette plateforme permettait l'achat de téléphones anonymement, avec des capacités de triple chiffrement, d'effacement de messages à distance et de mesures anti-forensics, compliquant *de facto* les enquêtes. Pendant plus d'un an, l'UNCyber et le CNENUM, en partenariat avec neuf pays et le *Federal bureau of investigation* (FBI) américain, ont mené des investigations pointues. Les résultats sont probants : fermeture de la plateforme, arrestation de 51 suspects dans plusieurs pays (principalement pour narcotrafic), plusieurs assassinats ciblés déjoués et saisies importantes d'avoirs criminels et de stupéfiants.

■ Par le chef d'escadron Romain Bastet

Photos: S.R. Marseille

et BRC Alexandre Marcé





GIR : UNE FORCE DE FRAPPE INTERMINISTÉRIELLE CONTRE L'ÉCONOMIE CRIMINELLE



Depuis l'été 2025, le colonel Philippe Crolle assure la coordination nationale des Groupes interministériels de recherches (GIR), fonction rattachée à la Direction nationale de la police judiciaire (DNPJ). Ces unités interministérielles, à la croisée de l'action judiciaire et administrative, constituent un outil majeur pour s'attaquer aux réseaux criminels en ciblant leurs ressources financières. L'officier revient sur leur organisation et leurs missions.

Mon colonel, pouvez-vous rappeler ce que sont les Groupes interministériels de recherches et ce qui fait leur spécificité dans le paysage judiciaire français ?

À leur création en 2002 sous le nom de Groupes d'intervention régionaux, les GIR, alors au nombre de 28, avaient vocation à agir vite et fort dans des quartiers gangrenés par l'économie souterraine, afin de la déstabiliser, au moins temporairement. En 2019, ils perdent leur dimension « intervention » et deviennent les Groupes interministériels de recherches, une appellation qui reflète mieux leur mission actuelle. Aujourd'hui, le réseau compte 41 GIR en métropole et en Outre-mer, le dernier en date ayant été inauguré à Nîmes le 1^{er} janvier 2024. Rattachés pour vingt-deux d'entre eux à la Police nationale, quinze à la Gendarmerie nationale et quatre à la Préfecture de police de Paris, ils se distinguent par leur dimension interministérielle. Environ 440 personnels issus de la Police et de la Gendarmerie nationales,

de la Direction générale des finances publiques (DGFIP), de la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), de l'URSSAF et de l'inspection du travail composent ces unités, dont la compétence couvre un ou plusieurs départements. Au niveau central, le dispositif est coordonné par la Coordination nationale des groupes interministériels de recherches (CNGIR), créée en 2009, dont la gouvernance alterne entre la gendarmerie et la police. Localement, un comité de pilotage régional, co-présidé par le préfet de région et les procureurs généraux, oriente et évalue leur action. Leur objectif est clair : s'attaquer à la criminalité organisée et à l'économie souterraine, en ciblant les revenus illicites et les patrimoines criminels. « Pour que le crime ne paie pas et que la sanction soit juste », telle est notre devise.

En quoi cette organisation partenariale est-elle un atout ?

Cette pluridisciplinarité est au cœur de leur efficacité. Elle permet de lutter simultanément sur les plans judiciaire, fiscal, administratif et douanier. Le dispositif repose aussi sur la qualité de ses personnels, tous hautement qualifiés. Le rôle des agents de la DGFIP, indispensables au fonctionnement des GIR, et celui des douaniers est déterminant, tout comme celui des autres partenaires. Ces agents assurent la circulation des informations entre les GIR et leurs administrations d'origine et permettent d'identifier d'éventuelles infractions fiscales ou douanières. Ils contribuent ainsi à orienter le traitement des dossiers, que ce soit par l'action fiscale, la transaction douanière ou la procédure judiciaire. Le croisement immédiat des données constitue un autre

atout majeur : chaque agent accède directement aux fichiers de son administration, sans délai lié aux réquisitions. Cette interactivité quotidienne permet de conduire une analyse criminelle complète. Là où un service isolé ne verrait qu'un trafic de stupéfiants, la mise en commun des informations peut révéler un schéma de blanchiment. Cette organisation offre ainsi une large palette de leviers d'action et d'entrave complémentaires.

Les GIR peuvent combiner action judiciaire et action administrative. Comment cela se traduit-il sur le terrain ?

Cette coopération prend tout son sens dans l'articulation quotidienne de ces deux volets, notamment à travers leur participation aux Comités départementaux antifraudes (CODAF), aux Comités opérationnels de lutte contre la délinquance environnementale (COLDEN), aux Cellules de lutte contre l'islam radical et le repli communautaire (CLIR), aux Cellules de lutte contre les trafics (CLCT), aux États-majors de sécurité (EMS) et aux Cellules de renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS). Ces instances décloisonnent les échanges, facilitent l'identification des objectifs et permettent d'agir rapidement. Juridiquement, un GIR ne peut jamais conduire seul une enquête : ce n'est pas une unité de police judiciaire au sens de l'article 15 du CPP. Chaque dossier implique donc une cosaisine avec un service enquêteur ou une administration disposant de prérogatives judiciaires. Ce modèle, loin d'être une contrainte, est vertueux : il encourage la synergie et permet au GIR d'être un véritable service d'appui, accélérant les procédures grâce à ses accès multiples. L'objectif reste constant : frapper les réseaux criminels en les fragilisant économiquement. Chaque année, les GIR traitent entre 2 400 et 2 500 dossiers, dont 75 % relèvent du pénal, 20 % du douanier et 5 % de l'administratif. Les infractions sont ciblées au regard des profits illicites qu'elles génèrent et correspondent aux principales menaces constatées sur notre territoire : narcotrafic, traite d'êtres humains, fraudes douanières (tabac, contrefaçon), fraudes fiscales et sociales, escroqueries et leur blanchiment. En 2025, les GIR ont participé à 204 opérations CODAF (ayant abouti à 184 infractions pénales, 140 administratives, 193 douanières), 125 opérations administratives (soit 21 infractions pénales, 204 douanières et 9 administratives) et 344 interventions douanières, représentant

510 infractions. Ces actions permettent notamment de cibler le blanchiment de proximité via de petits commerces (barber shops, restauration rapide, bars à chicha, ongleries) et de déstabiliser les réseaux locaux. Selon les dossiers, l'action peut être judiciaire, administrative ou fiscale. Il est courant qu'une procédure judiciaire soit suivie d'une « deuxième lame » à travers une action fiscale déclenchée par un agent des impôts du GIR. Sur certains commerces, l'intervention peut être intégralement administrative.

Votre parcours vous prédestinait-il à prendre la tête de la CNGIR ?

J'ai très tôt dans ma carrière été immergé dans le judiciaire. Mon premier poste, à Bastia, était celui d'Officier adjoint police judiciaire (OAPJ), donc déjà en lien avec le GIR local. J'ai ensuite été adjoint au chef du GIR de Lyon pendant quatre ans, au sein d'un GIR police, où j'ai pleinement découvert la dimension interadministrations. Puis j'ai rejoint la Martinique, de nouveau comme OAPJ, avec un GIR ultramarin et ses spécificités. J'ai toujours veillé à ce que les GIR soient bien positionnés dans les dossiers. Cela s'est renforcé lorsque j'ai pris le commandement de la Section de recherches de Poitiers, adossée à un GIR gendarmerie. Un GIR peut vite être isolé s'il n'est pas soutenu. Il est donc important de renforcer le lien entre les GIR et leur chef fonctionnel, à savoir les S.R. pour les GIR gendarmerie. Enfin, à l'été 2025, j'ai été nommé à la tête de la CNGIR, dans le cadre d'une alternance tournante.

Quelles sont les grandes lignes de votre mission ?

La CNGIR est un organe d'animation et de coordination. Elle assure un rôle de conseil et d'harmonisation, mais jamais de commandement. Le pilotage revient aux préfets de région, préfets de département et procureurs généraux. Nous veillons à l'application de la doctrine, à la cohérence des actions, au suivi des moyens humains et matériels et à la mise en œuvre d'une comitologie indispensable à la fixation des priorités. Mes missions consistent notamment à centraliser et analyser les informations relatives au fonctionnement et à l'activité des GIR, à les accompagner (formation, appui juridique, R.H., matériel, audits), à animer le partenariat interministériel, à contribuer aux évolutions organisationnelles et normatives, et à valoriser l'action des GIR.

Quelles priorités avez-vous identifiées depuis votre prise de fonction ?

Mon premier constat est qu'il me paraît nécessaire d'harmoniser le fonctionnement des GIR et de redynamiser le dispositif, notamment en leur redonnant de la visibilité et en élargissant leur champ d'action. L'action patrimoniale doit rester un outil, non une finalité en soi. Le repositionnement sur le « bas du spectre », même s'il génère moins de saisies, est essentiel : il déstabilise les réseaux locaux, nourrit le renseignement préjudiciaire et permet de cartographier les acteurs. Ces « petits dossiers » ouvrent souvent la voie vers des structures plus lourdes. Le suivi des moyens humains et matériels constitue un autre axe majeur, tout comme l'animation du partenariat. Enfin, je porte une attention particulière à l'empreinte territoriale des GIR. Aucun département n'est à l'abri de la criminalité organisée, chaque GIR doit donc pouvoir couvrir l'intégralité de sa zone de compétence.

Une nouvelle doctrine du ministère de l'Intérieur devrait prochainement être publiée. Quelles en sont les principales évolutions ?

Elle réaffirme l'action des GIR contre les ressources des organisations criminelles, notamment celles liées au narcotrafic, ainsi que les obligations de partage de renseignement et de mobilisation des effectifs des différentes administrations. Elle insiste sur le renforcement de l'action administrative, en particulier via les CODAF, et sur une plus grande proactivité dans les contrôles ciblés. Le ciblage accru des objectifs locaux, élaboré avec les autorités judiciaires et administratives, doit orienter l'action vers les réseaux de petite et moyenne délinquance, qu'il s'agisse de trafics ou de fraudes aux finances publiques. Les GIR devront également soutenir davantage les services territoriaux dans la lutte contre le blanchiment. Toutes les formes d'entrave devront être mobilisées : judiciaire, administrative, fiscale, douanière et sociale. Enfin, la doctrine prévoit la création de nouvelles instances de coordination au niveau central et précise les contours du pilotage local, essentiel pour orienter efficacement l'action des GIR dans les années à venir.

■ Par le commandant Céline Morin

Photo : BRI Gautier Pigot



LA TÉLÉPHONIE, ARME ET FAIBLESSE DE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE

Face à des criminels toujours plus connectés et de mieux en mieux équipés pour protéger leurs communications, au travers de solutions de chiffrement et d'anonymisation, le monde de l'investigation a su changer de paradigme et s'adapter aux enjeux numériques imposés par la criminalité organisée.

Dans la plupart des enquêtes liées à la criminalité organisée, le smartphone est l'une des armes du crime. Mais cette arme peut se retourner contre les auteurs, car elle permet souvent aux enquêteurs de remonter jusqu'à eux. Dans le langage des enquêteurs, la téléphonie regroupe les réquisitions, les écoutes et les géolocalisations. Ces techniques, autrefois coûteuses et réservées à des experts, sont aujourd'hui utilisées par des enquêteurs de tout niveau. Auparavant, il s'agissait uniquement de matérialiser les infractions et d'identifier les personnes à des fins probatoires, mais la téléphonie constitue désormais une véritable aide tactique pour orienter l'enquête.

La PNIIJ : un système centralisé démocratisant le recours à la téléphonie

Créeé en 2014, la Plateforme nationale des interceptions judiciaires (PNIIJ) permet aux enquêteurs d'établir leurs réquisitions judiciaires dématérialisées à destination des opérateurs, de manière sécurisée. Cette plateforme offre la possi-

bilité d'exploiter les données de connexion, d'identifier des numéros de téléphone, mais également de réaliser des investigations dites de « bornage » (identification de personnes sous relais au moment des faits). Cette plateforme a fortement évolué et permet aujourd'hui d'offrir un catalogue de services complet, accessible depuis les ordinateurs de service ou les téléphones NEOGEND des gendarmes. Ces récentes avancées en font un outil incontournable, transformant la téléphonie en un levier de performance peu coûteux au service de l'élucidation des enquêtes. La PNIIJ est aujourd'hui aussi bien utilisée pour une affaire de harcèlement en ligne prise en compte par une brigade de gendarmerie que pour le démantèlement d'un réseau de trafiquants de stupéfiants géré par une section de recherches.

L'utilisation des applications chiffrées signe-t-elle la mort de la téléphonie ?

L'utilisation des applications de messagerie chiffrée par l'ensemble de la population, à l'instar de WhatsApp, ainsi que la connaissance qu'ont les délinquants des capacités en matière d'investigation, ont mis en évidence les limites de la téléphonie. Premier constat : les gens ne se parlent plus par téléphone. Terminées, donc, les preuves obtenues grâce à des écoutes. Deuxième



constat : le chiffrement, devenu systématique, éloigne toujours plus l'enquêteur du contenu des communications, rendant les données collectées inintelligibles.

Face à cette problématique, l'enjeu est de repenser les modes d'action numériques en identifiant les besoins de l'enquêteur, l'effet qu'il souhaite produire sur le terrain numérique ou sur son adversaire, pour ensuite opter pour la technique la plus adaptée à l'enquête. C'est dans cet esprit que le chef d'escadron

Julien Lemercier, du Bureau stratégie innovation de la Sous-direction de la police judiciaire (SDPJ), a mis en place la Méthode d'analyse et d'utilisation de la donnée (MAUD), qui se veut être une approche systémique visant à traduire les comportements en traces numériques à collecter. Le monde physique et le monde numérique générant des effets l'un sur l'autre, cette démarche vise à repenser l'investigation numérique dans une approche globale, afin d'aider l'enquêteur à identifier les informations pertinentes dans tout ce champ numérique informationnel. « On ne condamnera pas une personne sur la lecture d'une métadonnée, mais peut-être que nous prendrons la décision de réaliser l'interpellation domiciliaire si l'on arrive à démontrer que l'adversaire est connecté à son Wi-Fi », résume le chef d'escadron Lemercier.

■ Par la capitaine Pénélope Grondel

COOPÉRATION JUDICIAIRE : L'IMPORTANCE DES PARTENARIATS

À tous les niveaux, à tous les échelons, les enquêteurs de la gendarmerie collaborent au quotidien avec de nombreuses entités pour résoudre leurs enquêtes. Des partenariats qui prennent plusieurs formes.

La lutte contre la criminalité organisée nécessite, pour être efficace, d'avoir une vision pluridisciplinaire et globale de la menace. Une approche collaborative est donc primordiale entre les services d'investigation nationaux et internationaux, mais aussi avec d'autres entités institutionnelles ou privées. Développés en gendarmerie depuis de nombreuses années, ces partenariats représentent aujourd'hui l'un des leviers d'action majeurs dans la lutte contre la criminalité organisée. Parmi ces partenaires se trouvent des entités naturellement liées à la Gendarmerie nationale, comme la Police nationale (*via* l'EMCO, les offices, l'interservices, etc.), la Douane (dont les prérogatives sont d'une aide précieuse pour la gendarmerie et avec lesquelles de nombreux axes de coopération existent), le service de renseignement pénitentiaire (notamment pour le suivi des profils les plus dangereux et/ou des détenus en fin de peine), la sphère travail/sécurité sociale (organismes de protection sociale, inspection du travail, URSSAF...), l'administration fiscale, etc. Il existe des structures d'échange comme les CODAF ou les COLDEN, et des organismes mixtes tels que les Groupes interministériels de recherches (GIR). Certaines administrations disposent de pouvoirs d'enquête, qu'elles peuvent exercer conjointement avec les unités de gendarmerie (article 28 du CPP), ou de la possibilité d'échanger directement des informations sensibles. « *Il existe, entre ces différents acteurs, des protocoles de coopération, de formation (formations*

croisées, notamment avec les douanes, NDRL), mais aussi des protocoles de partage d'expérience ou de renseignements. C'est par exemple le cas avec TRACFIN, avec qui nous traitons de plus en plus le volet financier de la criminalité organisée, tout en développant avec eux notre compréhension des mécanismes financiers et de blanchiment », explique le général de division Dominique Lambert, Sous-directeur de la police judiciaire (SDPJ). Ces partenariats sont développés avec des acteurs publics, mais également privés, comme l'Union des fabricants pour la protection internationale de la propriété intellectuelle (UNIFAB), en matière de lutte contre les contrefaçons, et cela à tous les échelons, des unités de terrain (unités territoriales et de recherches, etc.) jusqu'à la sphère internationale. Afin de cartographier ces partenariats, la Sous-direction de la police judiciaire (SDPJ) de la gendarmerie s'est lancée il y a peu dans un vaste travail de recensement, via les échelons de commandement et les différentes unités, de tous les partenariats et des « bonnes pratiques » qui existent en gendarmerie. « *L'intérêt est de dépasser le stade parfois un peu artisanal de ce qui est fait localement, afin de structurer les choses et de dépasser le cadre des relations interpersonnelles, garantissant ainsi la continuité des collaborations malgré les changements de poste des uns et des autres* », souligne le GDI Lambert. À cet effet, la SDPJ travaille à l'élaboration plus systématique de protocoles et de conventions. « *L'idée poursuivie, et plus largement l'enjeu à venir, est de consolider*

ces partenariats afin de renforcer les axes de coopération. Aujourd'hui, nous faisons face à une menace d'une telle envergure que nous ne pouvons plus nous permettre d'agir de manière isolée. Nous devons veiller à ne laisser aucune brèche et à utiliser pleinement tous les moyens à notre disposition pour lutter contre la criminalité organisée. »

Pour le SDPJ, l'autre intérêt des partenariats est la remédiation : une démarche visant à identifier les failles systémiques exploitées par les malfaiteurs, pour ensuite, avec les partenaires, agir à tous les niveaux afin de « fermer le robinet ». En matière de fraudes aux subventions, par exemple, le travail avec les partenaires permet d'agir en amont du processus d'attribution.

« *L'idée est de traiter le problème à la racine, plutôt que de s'user en bout de chaîne.* » Ces collaborations entre services permettent ainsi d'avoir une meilleure compréhension des phénomènes criminels grâce à un partage d'analyses, aidant grandement au ciblage des objectifs prioritaires et à l'établissement d'une stratégie d'enquête globale plus efficace et donc plus impactante pour les criminels. Le travail de collaboration entre la gendarmerie et ses partenaires apporte un regard plus clair et une meilleure compréhension du travail de chacun, de ses limites et de son fonctionnement, favorisant ainsi à long terme l'établissement d'une culture commune de l'enquête et une efficacité toujours renforcée.

■ Par la lieutenante Floriane Hours

Photo: Florian Branchoux



DOSSIER

La gendarmerie face aux enjeux de la lutte contre la criminalité organisée

LA GENDARMERIE DES TRANSPORTS AÉRIENS SUR LA PISTE DES TRAFIQUANTS

Tandis que de nombreux trafics illicites transitent par les aéroports français, dans un contexte de mondialisation accrue, la lutte contre la criminalité organisée représente un enjeu stratégique majeur pour la Gendarmerie des transports aériens (GTA).

Aéroport Paris-Charles de Gaulle – août 2025. Les militaires de la Section de recherches des transports aériens (SRTA) initient une enquête après la découverte de véhicules volés et maquillés, prêts à quitter le territoire français pour rejoindre l'étranger par voie aérienne. Les premières investigations font apparaître l'existence d'un réseau international de vol et recel de véhicules de luxe. Dérobés en Europe, notamment en Suisse et en Allemagne, avant d'être acheminés en France, les véhicules étaient ensuite expor-tés vers le Moyen-Orient, au départ de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle. Grâce à des investigations minutieuses ainsi qu'à l'appui des militaires du GIGN, les gendarmes de la SRTA parviennent à identifier les membres du réseau et à percer à jour leur mode opératoire. Ils localisent plusieurs garages par les-quels transitent les véhicules avant leur départ vers le Moyen-Orient.

Le 19 août 2025, trois voitures s'apprêtant à quitter le territoire sont saisies sur instruction du parquet de Lyon, alors qu'elles se trouvaient chez le transitaire. Le 29 septembre 2025, une opéra-tion judiciaire est menée dans le cadre d'une commission rogatoire, qui conduit à l'interpellation simultanée de six individus soupçonnés d'être mêlés à ce trafic, dont le préjudice est estimé à trois millions d'euros. Voiture, numéraire, matériel

multimédia, munitions et objets de luxe sont également saisis lors des perquisitions. Les 1^{er} et 2 octobre, les suspects sont présentés au magistrat instructeur, puis mis en examen. Deux d'entre eux sont placés en détention provisoire. Les quatre autres sont placés sous contrôle judiciaire.

Cette affaire illustre l'activité de la Gendarmerie des transports aériens (GTA). Placée pour emploi auprès de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), cette formation spécialisée remplit des mis-sions de sécurité et de sûreté au sein des aéroports, ainsi que de prévention et de constatation des incidents ou accidents aériens. Elle est également à la croisée de la lutte contre les utilisations et les survols illicites de drones civils.

Enfin, l'aviation étant le vecteur potentiel de nombreux trafics illicites, la lutte contre la criminalité organisée représente un défi majeur pour ces gendarmes, dans un pays comptant plus de 500 plateformes aériennes.

La SRTA au défi de la criminalité organisée

« En matière de lutte contre la criminalité organisée, nous concentrons notre action sur les affaires ayant un lien prédominant avec les aéroports ou pouvant mettre en péril la sécurité de l'aviation civile. Nous intervenons sur l'ensemble des plateformes métropolitaines et ultramarines, qui incluent les plus grands aéroports du pays, comme de



très nombreux aérodromes secondaires. Notre spectre missionnel est extrêmement large. Il couvre toute l'aviation civile », explique la colonelle Delphine Christophe, coman-dante de la SRTA. Dotée d'une compétence nationale, l'unité est basée sur l'emprise de Paris-Charles de Gaulle, premier aéro-port français, desservant quelque 300 destinations à travers le monde, et ayant accueilli 70,3 millions de passagers en 2024. Composée de 55 personnels, la SRTA est structurée en trois divisions, dont l'une est dédiée à la lutte contre la cri-minalité organisée. Elle comprend également un détachement au sein de l'aéroport international de Marseille-Pro-vence, ainsi que des groupes spécifiques, assurant un appui technique et tactique dans le cadre d'enquêtes complexes. « Si la lutte contre le narcotrafic repré-sente une part très importante de notre activité, notre action couvre un périmètre bien plus large. La criminalité organisée revêt de



multiples formes», observe le lieutenant Jean-Philippe, chef de la Division contre la criminalité organisée au sein de la SRTA. Compromission de bagagistes impliqués dans des vols, trafic de stupéfiants, escroqueries au détriment de compagnies aériennes, trafic de véhicules de luxe... les nombreuses affaires traitées au cours des derniers mois par la SRTA témoignent d'un large panel missionnel.

La lutte contre la compromission, axe clé de l'action de la GTA

Au vu de l'état et de l'évolution constante de la menace, ainsi que des enjeux qui coexistent dans les aéroports, la sûreté tient une place centrale. Dans ce vaste écosystème, où se côtoient une multitude d'intervenants, les agents de sûreté jouent un rôle crucial afin de garantir la sécurité des passagers, des équipages et des infrastructures. «*Ces professionnels issus de sociétés privées sont chargés de*

l'application des mesures de sûreté, souligne la colonelle Christophe. La question de leur probité est donc incontournable, et constitue un axe majeur de notre action. Un agent se laissant soudoyer par une organisation criminelle pour faciliter le passage de produits stupéfiants est susceptible un autre jour de laisser passer des explosifs.» La détection des marchandises illicites implique la vigilance constante des militaires de la GTA. «*Les produits frauduleux peuvent se trouver aussi bien dans le fret que dans une valise ou sur une personne. Les possibilités sont nombreuses*, indique le lieutenant-colonel Frédéric Colard, commandant en second de la SRTA. Difficile à introduire dans un aéroport, la marchandise illicite est théoriquement plus simple à faire sortir.» En juin 2025, une vaste enquête conduite par les gendarmes de la SRTA, avec l'appui de militaires du Groupement de gendarmerie des transports aériens Nord (GGTAN), a permis le démantèlement d'un important réseau de trafic de cocaïne entre le Brésil et la France. L'affaire a mis en évidence la capacité des organisations criminelles à compromettre des agents aéroportuaires, notamment des cadres intermédiaires non connus de la Justice, afin de faire sortir de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle 20 à 50 kilos de cocaïne chaque mois, suivant un mode opératoire méthodique, combinant manipulation du fret et extraction de stupéfiants.

Une efficacité renforcée grâce à l'action conjointe de services partenaires

Quand les besoins de l'enquête le nécessitent, la SRTA s'appuie sur d'autres

composantes de la GTA, telles que les Groupements de gendarmerie des transports aériens (GGTA) Nord et Sud, dont les Brigades de gendarmerie des transports aériens (BGTA) sont implantées au cœur des principaux aéroports. «*Ces groupements disposent d'une parfaite connaissance du terrain et sont dotés de moyens spécifiques: pelotons de surveillance et d'intervention de gendarmerie, groupes d'investigations cynophiles...*», souligne la colonelle Christophe. Également sollicités par la SRTA, les enquêteurs spécialisés dans les technologies numériques de l'Unité nationale de police judiciaire (UNPJ) de la gendarmerie «*apportent leur expertise, notamment pour l'extraction des données contenues dans les téléphones ou les ordinateurs des mis en cause, ou l'étude de métadonnées*», précise le lieutenant Jean-Philippe. En mai 2025, en co-saisine avec l'Office anti-stupéfiants (OFAST), la SRTA démantèle un réseau franco-canadien de trafic de cannabis, après la découverte quelques mois plus tôt de 550 kilos d'herbe de cannabis dans la zone de fret de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle. La drogue, en provenance du Canada, était acheminée en France par fret aérien. «*Certaines affaires nécessitent la mise en œuvre de techniques d'investigation plurielles, explique le lieutenant Jean-Philippe. La coopération avec ces unités partenaires nous permet de renforcer notre action face à l'adversaire.*» Régulièrement mobilisés, les Groupements de gendarmerie départementale (GGD) interviennent eux aussi à l'appui de la GTA, par la mise à disposition de divers moyens venant renforcer la capacité de montée en puissance des enquêteurs de la SRTA. «*Au vu de la dimension internationale de certaines affaires, la SRTA entretient également des contacts réguliers avec les différentes ambassades, comme avec Europol*, précise la colonelle Christophe. Face à des délinquants habiles et usant de techniques toujours plus innovantes, les militaires de la SRTA sont amenés à faire preuve d'une adaptabilité constante. Chaque affaire répond à une stratégie d'enquête spécifique élaborée avec les magistrats, que nous mettons en œuvre grâce à l'appui des services partenaires.»

■ Par Hélène Thin

Photos: SRTA et BRC Frédéric Arrighi



AFFAIRE WALLABIES : LA GENDARMERIE MARITIME SUR LES NOUVELLES VOIES DU NARCOTRAFIC

Alors que le trafic de stupéfiants connaît un développement sans précédent à travers un phénomène de mondialisation, la mer par laquelle transitent les produits revêt un intérêt stratégique pour les narcotrafiquants. Retour sur l'affaire Wallabies, un dossier hors normes qui illustre l'action menée par la Gendarmerie maritime (GMAR) face à ces organisations criminelles.

Le 19 janvier 2017, un catamaran battant pavillon français est intercepté en haute mer par la Marine nationale, au large des îles Marquises (Polynésie française). 629 kg de cocaïne sont alors saisis à bord du « *Kalenda* », dont les deux membres d'équipage, de nationalité espagnole, sont interpellés. Quatre jours plus tard, un second navire battant pavillon français, baptisé « *Le Mojito* », est repéré et contrôlé au mouillage au port de Arue, à Tahiti. Les fonctionnaires des Douanes y découvrent 809 kg de cocaïne. L'équipage, composé d'un Français et d'un Panaméen, est également appréhendé. Les deux catamarans appartiennent au Français Pascal Coulombel. Ancien professeur de sport, l'homme est établi au Panama, où il dirige une société de tourisme en mer. Âgé d'une soixantaine d'années, il est marié à une femme de nationalité dominicaine, Yahaira Martinez Valerio. Le couple est interpellé à Creil (Oise), le 27 janvier 2017, par l'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRTIS). La Section de recherches de la gendarmerie maritime (SRGMAR) est alors saisie de l'enquête par

le vice-président chargé de l'instruction à la Juridiction inter-régionale spécialisée (JIRS) de Paris, le 28 janvier.

1898 kg de cocaïne d'une valeur marchande estimée à 2 millions d'euros

Le 30 mars 2017, le « *Cayenne III* », navire de type monocoque battant pavillon américain, est découvert échoué et calciné aux abords de l'atoll Faaite (Polynésie française). Dans les décombres de l'embarcation sont découverts 236 kg de cocaïne. Constitué de deux ressortissants espagnols, l'équipage est à son tour interpellé alors qu'il tente de quitter l'île. Le propriétaire du « *Cayenne III* » n'est autre que Luis Rafael Sesma Aramburu, membre d'équipage du « *Kalenda* ».

Les opérations conduites sur ces trois bateaux ont permis de saisir 1898 kg de cocaïne, ainsi soustraits au marché de la drogue, pour une valeur marchande estimée à plus de 2 millions d'euros.

Le 6 avril 2017, la Gendarmerie maritime (GMAR) est saisie par le Tribunal de grande instance (TGI) de Papeete afin



de poursuivre les investigations. Les membres d'équipage sont placés en garde à vue par la S.R. de Papeete, avant d'être transférés à Paris, puis incarcérés. Les premières investigations conduites par les gendarmes permettent d'établir que les trois navires sont affiliés à la même structure criminelle.

Le 10 août de la même année, après que les trois procédures distinctes ont été clôturées à la demande des magistrats, le premier vice-président près la JIRS de

Paris délivre aux militaires de la Gendarmerie maritime une nouvelle commission rogatoire, afin de poursuivre les actes d'enquête. Ces derniers ont alors pour mission d'identifier le ou les auteurs de ces importations massives de cocaïne par voie maritime et de matérialiser toute organisation criminelle éventuelle.

Une vaste structure criminelle déployée sur la scène internationale

Débute alors une vaste enquête d'envergure internationale, mettant en évidence l'existence d'une route maritime dédiée au narcotrafic depuis 2012. « Partis du Panama à vide, les navires étaient chargés au large de la Colombie, avant de prendre la direction de Tahiti, où les bateaux étaient



ravitaillez. Cap ensuite sur l'Australie, destination finale, où le prix de vente du kilo de cocaïne est quatre fois plus élevé qu'en Europe. Le déchargement de la marchandise s'effectuait sur le ponton d'une villa, au cœur d'un estuaire, explique l'adjudant Damien, enquêteur au sein de la SRGMAR, alors en charge de l'enquête. L'affaire Wallabies doit ainsi son nom au pays des marsupiaux, auquel la drogue était destinée.»

Le trafic s'appuie sur une organisation à grande échelle, représentée par des hauts

membres implantés en Amérique du Sud (Colombie et Panama), en Asie (Vietnam), en Europe, en Océanie (Nouvelle-Calédonie et Australie), et possédant des intérêts majeurs en Asie (Chine et Vietnam).

Doté d'une grande agilité opérationnelle, le réseau de production de drogue et d'approvisionnement colombien bénéficie à la fois du soutien financier d'un groupe asiatique et de l'appui de sociétés et de personnes établies aux quatre coins de la planète. L'organisation criminelle se compose de deux groupes : l'un dédié au fonctionnement du trafic et l'autre au financement de la drogue et au blanchiment des profits générés par ce trafic. Le travail des gendarmes maritimes permet d'établir les différentes parties prenantes de ce vaste trafic ainsi que les liens existant entre chacune. L'enquête met en exergue le rôle central d'un dénommé « Flaco » dans ces importations massives de cocaïne. Étroitement lié à l'un des cartels colombiens, l'individu a en effet accès à d'importantes quantités de drogue. Il est interpellé en Colombie en mars 2024 par la police locale, en présence d'enquêteurs de la SRGMAR.

17 années de réclusion criminelle à l'encontre du Français

L'enquête des gendarmes permet en outre d'identifier un primo-trafic impliquant Pascal Coulombel et son épouse, entre octobre 2015 et février 2016. « Les expertises réalisées sur les téléphones des mis en cause ont eu un rôle déterminant, observe l'adjudant. Ont ainsi été récupérées les conversations WhatsApp entre les époux et le narcotrafciant colombien, qui nous ont permis de progresser à grands pas dans l'enquête.»

Pascal Coulombel et neuf autres accusés ont été jugés en novembre 2022 par la cour d'assises spéciale de Paris.

Le Français, en tant que propriétaire des bateaux de plaisance ayant servi à transporter la marchandise, a été condamné à 17 années de réclusion criminelle, écopant ainsi de la peine la plus lourde.

« La résolution de cette affaire est une immense satisfaction pour la Gendarmerie maritime, souligne l'enquêteur. Ce dénouement résulte d'une excellente coopération avec nos différents interlocuteurs impliqués dans l'enquête, notamment avec

le magistrat Jean-Michel Gentil (JIRS de Paris), lequel s'est montré extrêmement réactif et nous a accordé toute sa confiance dans ce dossier. Nous nous sommes aussi appuyés sur le large spectre d'ingénierie des compétences de la gendarmerie, que ce soit dans le domaine cyber, financier ou de l'analyse criminelle. J'insisterais enfin sur la motivation et l'acharnement des enquêteurs, qui ont fait preuve d'un investissement sans faille tout au long de l'enquête.»

L'action multidimensionnelle de la gendarmerie maritime

L'affaire Wallabies illustre l'action de la GMAR, aujourd'hui confrontée au phénomène de mondialisation du trafic de stupéfiants. Unité spécialisée placée pour emploi auprès de la Marine nationale, la GMAR dispose d'une section de recherches dotée d'une vingtaine d'enquêteurs, répartis au sein de trois détachements basés à Brest, Cherbourg-en-Cotentin et Toulon. « Si notre action se concentre majoritairement sur la lutte contre le trafic de drogue par voie maritime, aussi bien par containers que par navires de plaisance, nous traitons aussi de toute la délinquance impactant les ports, à l'instar des vols de fret, explique le chef d'escadron (CEN) Frédéric Verdet, commandant en second de la SRGMAR. Notre action couvre également la lutte contre les atteintes à l'environnement (pillage de fonds archéologiques sous-marins, destruction de zones préservées...), ainsi que le traitement de dossiers afférents à la Marine nationale (compromission, violences...).»

Au regard de la diversité de ses missions et du degré de spécialisation propre à certaines affaires, la GMAR intervient le plus souvent en coopération avec d'autres acteurs (douanes, unités de police...) dans le cadre de cosaisines. « Nos dossiers sont généralement complexes, et revêtent une forte dimension internationale. Nous travaillons étroitement avec nos correspondants basés dans les différents pays, notamment pour la délivrance de commissions rogatoires internationales, ajoute le CEN Verdet. L'une des principales contraintes réside dans l'absence d'harmonisation législative entre les pays, constituant un obstacle dans la mise en œuvre de certaines procédures.»

■ Par Hélène Thin

Photo: GMAR



LA FACE CACHÉE DES OUTRE-MER

Situés sur des axes majeurs de la criminalité organisée mondiale, dix des onze territoires ultramarins français subissent depuis plusieurs années une hausse considérable de la violence et des trafics en tout genre. Implantation de gangs, trafics de stupéfiants, vols à main armée : à quoi ressemble aujourd’hui l’état sécuritaire des Outre-mer français en matière de criminalité organisée ?

Les onze territoires ultramarins français représentent une zone de 110 406 km². La France possède ainsi le deuxième plus grand espace maritime au monde derrière celui des États-Unis. Riches d’une culture endémique, dotés pour certains de leur propre langue et de leur propre identité, ces territoires abritent aujourd’hui plus de deux millions d’habitants. Situés pour certains à l’autre bout du monde, leurs plages de sable blanc et leurs eaux turquoise font rêver des milliers de touristes. Mais derrière cette image de carte postale se cache une réalité bien moins idyllique. Depuis dix ans, la situation sécuritaire des Outre-mer ne cesse de se dégrader. Placés sur les routes internationales des différents trafics, ces territoires concentrent à eux seuls une part conséquente de la criminalité française, avec 29,6 % des homicides, 15 % des atteintes aux biens, 25 % des atteintes aux personnes et 70 % des Vols à main armée (VAMA) constatés en zone gendarmerie pour l’ensemble du territoire (métropole et Outre-mer confondus). Que ce soit dans le Pacifique, l’océan Indien ou les Caraïbes, face à cette montée de la criminalité, la gendarmerie – qui couvre 98 % de ces territoires – ne cesse d’ajuster et de renforcer son action.

Des phénomènes criminels endémiques

Dans la zone caribéenne, au cœur du canal du Mozambique, au large de Madagascar, du Canada ou sur la route du Pacifique, les Outre-mer français se situent, pour bon nombre d’entre eux, sur les principales routes mondiales du narcotrafic. Des positions géographiques qui ne sont pas sans conséquences. En Guyane, porte d’entrée de la France en Amérique du Sud, les phénomènes de criminalité, principalement en provenance du Suriname ou du Brésil, impactent de plus en plus le territoire, avec la présence croissante de gangs et de factions armées brésiliennes. Ces structures ne s’organisent plus selon une logique territoriale, mais selon une logique de spécialité : les factions armées brésiliennes se spécialisent, par exemple, dans la logistique et le transport de marchandises, tandis que les gangs, à la frontière avec le Suriname, se concentrent sur l’écoulement de produits tels que l’or et les armes, ou encore le proxénétisme. Des phénomènes qui servent de point d’appui à d’autres trafics (armes et êtres humains) et qui drainent avec eux de nombreux actes de violence. En 2024, 485 VAMA ont ainsi été recensés en Guyane (soit 35,4 % de tous



ceux pris en compte par la gendarmerie au niveau national). Cette violence ne touche plus seulement l’arrière-pays et les villes frontalières, mais aussi les principales agglomérations comme Kourou ou Cayenne. Dans les Antilles, le constat est similaire bien que la criminalité s’organise non pas selon une logique de spécialité, mais selon une logique territoriale. Principalement exogène, elle provient en grande partie des îles voisines de La Dominique, de Sainte-Lucie et d’Haïti, favorisée par la proximité et la facilité des échanges par voie maritime de matériels ou de produits illégaux (malgré les contrôles renforcés des unités locales). Zone de consommation et de transit de la drogue (notamment de la cocaïne), les Antilles françaises sont également, et de manière consubstantielle au narcotrafic, très impactées par le trafic d’armes. Des armes de poing auxquelles s’ajoutent aujourd’hui des fusils d’assaut, véritables armes de guerre. Dans les territoires, les conséquences sont désastreuses en termes de VAMA et d’homicides. En

2024, en Martinique, le taux d'homicide a bondi de 66 % par rapport aux années précédentes. En Guadeloupe, le nombre de VAMA a explosé, avec une hausse de plus de 13 %, représentant 8,6 % de l'ensemble de ceux enregistrés par la Gendarmerie nationale. Sur ces deux territoires, on dénombre depuis le début de l'année 2025, 75 homicides, dont la plus grande partie par arme à feu. Sur les îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, les *car-jackings*, les enlèvements et les règlements de comptes entre gangs ont doublé au cours des deux dernières années. Les deux îles affichent aujourd'hui un taux de criminalité 102 fois plus élevé qu'en métropole. À Saint-Martin, la situation particulière de l'île, partagée entre deux pays (la France et les Pays-Bas), favorise l'installation et le développement de gangs structurés, agissant des deux côtés de l'île. Une criminalité locale, en lien direct avec les bandes d'autres îles des Antilles et de Guyane, dont les actions impactent ensuite directement la métropole, lieu d'acheminement de la drogue *via* des moyens aériens (mules, colis, etc.) ou maritimes (conteneurs).

Désormais structurées, agissant en réseau telles des multinationales du crime, ces organisations criminelles sont continuellement à la recherche de nouvelles parts de marché. Des territoires autrefois préservés commencent à leur tour à être impactés. Sur les deux îles de Saint-Pierre-et-Miquelon, situées à une centaine de kilomètres de Terre-Neuve, au Canada, de nouveaux réseaux commencent doucement, mais sûrement, à s'implanter. « Nous commençons à détecter sur ces deux îles des dossiers en matière de stupéfiants, concernant le cannabis, mais aussi, ce qui est plus surprenant, la cocaïne », explique le colonel Nicolas, en charge de la P.J. au sein du Commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM).

L'évolution des physionomies criminelles

Dans l'océan Indien, là aussi le paysage criminel évolue. À Mayotte et à La Réunion, en quelques années, la situation sécuritaire s'est assombrie et les phénomènes criminels, autrefois locaux et restreints entre La Réunion et l'île Maurice, se sont multipliés, diversifiés et structurés. « La Réunion est depuis longtemps un territoire producteur de cannabis, exporté ensuite sur l'île Maurice. Mais avec l'intensification de la

répression sur l'île Maurice, les criminels ont perdu des parts de marché. Pour continuer à croître, ils ont dû se diversifier en développant notamment le trafic d'autres substances, comme la cocaïne ou, de plus en plus, les drogues de synthèse en provenance de métropole. Un autre phénomène émerge également sur l'île : le blanchiment d'argent, notamment celui des narcotrafiquants de l'Hexagone qui profitent de la proximité avec le paradis fiscal qu'est l'île Maurice. »

À Mayotte, la situation est quelque peu différente : « Sur l'île, la criminalité organisée tourne pour l'instant autour des flux

éponyme. « Nous avons longtemps cru être protégés en pensant que les drogues sur l'île provenaient principalement des Métropolitains, mais nous nous sommes aperçus que, comme toujours avec les stupéfiants, ceux-ci avaient progressivement pénétré en profondeur la société. Il y a plus d'un mois, une vingtaine de kilos de cannabis en provenance du Kenya et à destination de Mayotte ont par exemple été saisis aux Comores. »

À plus de 16 000 km de Mayotte, au cœur de l'océan Pacifique, les territoires ultramarins français ne sont pas non plus épargnés. Situées sur un couloir reliant le continent



migratoires, avec la traite des êtres humains et l'exploitation de la misère, la prostitution, etc., le tout tenu par des réseaux structurés, issus des Comores, mais plus seulement », explique le colonel Nicolas, avant de préciser : « aujourd'hui, nous avons au sein de ces réseaux des criminels qui viennent également de Madagascar ou de la région des Grands Lacs sur le continent africain. » À l'exploitation de la misère humaine, s'est ajouté un autre type de criminalité organisée transnationale : le narcotrafic. Un sujet majeur pour les forces de sécurité intérieure de cette île située sur l'une des grandes routes du narcotrafic reliant l'Iran et le Pakistan au Mozambique en passant par le canal

américain à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande, la Polynésie française, recouvrant un territoire grand comme l'Europe, et la Nouvelle-Calédonie sont devenues, au fil des années, des zones de consommation et de rebonds du narcotrafic, et particulièrement d'une substance : la méthamphétamine, plus connue localement sous le nom d'ICE. Si le cannabis, appelé là-bas « paka » ou « pakalolo », reste produit et consommé localement, faisant l'objet de trafics internes mais moins structurés, le cas de l'ICE se distingue sensiblement. Achetée aux États-Unis pour environ 30 euros le gramme, elle est revendue en Polynésie française à plus de 1 500 euros. Cette rentabilité



attire les réseaux criminels, qui transportent la drogue par voie aérienne ou maritime, via des voiliers de plaisance, des porte-conteneurs, etc., mais pas seulement. Des particuliers, consommateurs réguliers ayant besoin d'argent pour s'en procurer, des jeunes ou d'autres profils, tentent régulièrement leur chance dans l'espoir de s'enrichir en se rendant à Los Angeles ou dans d'autres régions des États-Unis pour acheter le maximum de produit, afin de le revendre sur le territoire polynésien. « Si ça marche, c'est Broadway », s'exclame le colonel Nicolas. Si ce type de criminalité organisée n'impacte pas ou peu la métropole, elle a néanmoins une conséquence directe sur la population locale, avec une augmentation de la violence et de l'embrigadement de jeunes locaux dans des réseaux criminels structurés et internationaux.

La réponse de la gendarmerie

Pour faire face à ces problématiques, sur l'ensemble des territoires ultra-marins, la Gendarmerie nationale a, depuis 2023, considérablement renforcé son action, mettant en place une réponse judiciaire et opérationnelle mieux adaptée aux réalités locales, comme l'explique le colonel Nicolas. « Depuis fin 2023, nous avons œuvré au rapprochement entre les Officiers adjoints de police judiciaire (OAPJ) et les Officiers adjoints au renseignement (OAR) pour former un binôme indissociable. En rapprochant la Section d'appui judiciaire (SAJ) et la cellule RENS (renseignement) pour créer la SAJ-RENS, nous avons pu mieux agir sur la collecte, le traitement et

l'analyse du renseignement, ainsi que sur la connaissance des milieux criminels, afin d'être plus efficaces et de cibler les bonnes personnes. Ensuite, pour lutter contre la criminalité organisée, nous améliorons la tenue du territoire, notamment le trait de côte (zone littorale, NDLR). Pour cela, nous travaillons avec nos moyens humains et matériels, comme nous l'avons fait par exemple pour l'opération Scotopelia en Martinique (une opération judiciaire de trois mois qui a permis la saisie de 2,16 kg de cocaïne, d'armes, de munitions, etc.). Depuis plusieurs années, nous développons des axes de coopération avec les forces armées françaises, notamment la Marine nationale, ainsi qu'avec les forces de sécurité intérieure de pays frontaliers, comme le Brésil, le Suriname, La Dominique, Sainte-Lucie, le Canada, Maurice, Madagascar ou les Comores. »

Une coopération le plus souvent bilatérale, qui prend différentes formes: « Cela peut être de la formation, mais aussi la mise en place de moyens spéciaux, comme des équipes cynophiles ou des appuis aériens avec nos hélicoptères pour aider les forces de sécurité voisines. Mais c'est surtout l'échange de renseignements, en bilatéral, sur la connaissance des milieux criminels et des cibles à haute valeur ajoutée. Cela fait gagner un temps précieux. Cela permet d'anticiper les mouvements de tel ou tel individu pour mettre en place des dispositifs d'interpellation. »

Une action complète pour lutter contre tout type de phénomène de criminalité tel que le narcotrafic mais également le trafic d'armes. « Face à son ampleur, la gendarmerie s'investit massivement contre le trafic d'armes dans les Antilles et en Guyane.

En lien avec l'IRCGN et le SCRCGN, une dizaine de gendarmes ont été formés cet automne avec l'idée de créer, au sein des Outre-mer, un réseau de référents. En parallèle, nous travaillons sur un enrichissement conséquent de la base de données balistiques Evofinder (base de données mondiale, NDLR). Lorsqu'une arme est retrouvée, nous effectuons un tir de récupération d'ogive, puis nous les envoyons à l'IRCGN, qui pourra ensuite l'intégrer en base et voir si des liens avec d'autres affaires ressortent. »

Depuis la mise en place de ce plan d'action, qui ne cesse d'évoluer pour s'adapter à la criminalité organisée, des résultats déjà très encourageants ont pu être observés. « On voit vraiment des effets très concrets, avec des résultats tangibles en matière de ciblage d'individus recherchés ou d'arrestation de criminels de haut rang, qu'il s'agisse de factions armées brésiliennes, d'équipes structurées ou d'individus particulièrement dangereux et signalés, notamment à Saint-Martin, dans les Antilles, en Martinique ou en Guyane. Après, il faut garder des ambitions modestes. Nous savons très bien qu'à notre échelle, nous ne pouvons pas, à nous seuls, endiguer et interrompre le trafic mondial de cocaïne. En revanche, nous pouvons être plus efficaces en matière de renseignement, mieux participer à la constitution de dossiers solides, essayer de mieux sécuriser nos zones et, peut-être, apporter plus de renseignements à d'autres services avec lesquels nous échangeons », conclut le colonel.

■ Par la lieutenante Floriane Hours
Photos : S.R. Guyane, MAJ Fabrice Bourdeau et MDC Brice Lapointe

AU CŒUR DE LA LUTTE CONTRE LES FACTIONS ARMÉES BRÉSILIENNES

L'implantation des factions armées brésiliennes en Guyane, à l'origine d'une recrudescence des homicides, des trafics de stupéfiants et des vols à main armée, constitue une menace majeure pour la sécurité publique. Pour y faire face, la gendarmerie a adapté son dispositif, notamment à travers le renforcement et la réorganisation de la Section de recherches de Cayenne, la mobilisation de l'antenne GIGN et l'intensification de la coopération internationale avec le Brésil et le Suriname.

L'origine des factions armées brésiliennes remonte aux années soixante-dix. Nées dans les prisons de ce pays d'Amérique du Sud, limitrophe de la Guyane, elles sont aujourd'hui plusieurs dizaines à travers le pays. Ces organisations criminelles très hiérarchisées adoptent un fonctionnement comparable à celui des mafias ou autres syndicats du crime. Caractérisées par un usage décomplexé de la violence et des armes à feu, leurs membres n'hésitent pas à recourir aux assassinats pour éliminer des membres de factions rivales, dans une logique de contrôle de territoire, mais aussi en interne. Les menaces contre les autorités, la corruption de fonctionnaires et de politiciens, les tirs contre les forces de l'ordre ou contre les victimes qui leur résisteraient font pleinement partie de leurs modes opératoires.

Ces factions se sont développées autour d'activités criminelles lucratives, comme les vols à main armée et les trafics de stupéfiants, particulièrement la cocaïne.

Cherchant sans cesse à maximiser leurs profits, elles étendent désormais leur champ d'action à d'autres territoires, voire à d'autres filières, comme l'orpaillage illégal et son écosystème (prostitution, drogue, meurtres, braquages de *garimpeiros*).

Conquête de territoires et profits
C'est dans cette logique expansionniste qu'elles se sont progressivement implantées en Guyane.

« Elles étaient présentes depuis plusieurs années, mais on ne les a réellement détectées qu'en 2022, à travers la recrudescence de la criminalité, notamment des homicides, impliquant des ressortissants brésiliens ou d'origine brésilienne. Nos échanges avec les forces brésiliennes nous ont alors permis de mettre en lumière la présence sur notre territoire d'individus appartenant aux factions, déjà connus de la justice au Brésil, relate le général de division (GDI) Loïc Baras, Commandant la gendarmerie (COMGEND) de la Guyane française depuis l'été 2025. La prise de conscience du phénomène s'est donc faite





assez récemment. Les Brésiliens nous ont expliqué ce qu'étaient les factions, comment elles fonctionnaient, et nous ont aidés à identifier les membres présents sur notre territoire.» Quatre factions armées principales ont depuis été répertoriées en Guyane, regroupant environ 400 membres, souvent très jeunes et très majoritairement originaires du Brésil, même si « certaines factions commencent à recruter des Franco-Brésiliens.» Elles sont présentes tant dans les communes du littoral qu'en forêt équatoriale. Leurs nombreux crimes et leurs pratiques violentes génèrent bien plus qu'un sentiment d'insécurité: une véritable menace pour la population et une déstabilisation du territoire.

«Leur but est avant tout de faire du profit. Ils sont impliqués dans le trafic de cocaïne depuis très longtemps au Brésil, avec tout ce que cela implique derrière, comme les règlements de comptes et les assassinats. Et nous observons désormais que les factions utilisent la Guyane comme un territoire de transit pour les stupéfiants, avec une prépondérance croissante du trafic maritime, certainement liée à la mise en place du contrôle 100 % à l'aéroport Félix Éboué par la Police nationale et du contrôle des flux mené dans la profondeur par la gendarmerie. La saisie de dix tonnes de cocaïne effectuée au large de la Martinique par la Marine nationale en 2024 en est la parfaite illustration. Les deux pêcheurs brésiliens à bord du bateau avaient été recrutés par une faction pour transporter la drogue, dont on sait maintenant qu'elle avait transité par le Suriname et les côtes guyanaises, explique le général de division Baras. Aujourd'hui, les factions s'intéressent aussi à l'or, dont le cours est très élevé. En Guyane, il y a un risque qu'elles cherchent à contrôler l'orpaillage illégal, dans une

logique de prédation et d'exploitation des garimpeiros, par exemple en proposant une "protection" des sites contre redevance, comme c'est déjà le cas dans divers États du nord du Brésil. Nous n'avons pas encore constaté ce phénomène dans des proportions similaires. Toutefois, lors du démantèlement d'un important réseau logistique, nous avons objectivé l'implication d'une des factions dans cet écosystème de l'orpaillage illégal.» L'aire d'influence des factions brésiliennes s'étend aussi au Suriname, qui constitue pour leurs membres une zone de refuge, notamment quand ils sont recherchés par les forces de sécurité intérieure françaises. «Pas plus tard que la semaine dernière (début octobre 2025, NDLR), la police du Suriname a interpellé deux factionnés que nous recherchions pour meurtre et vol à main armée», note le COMGEND.

Des ramifications ont également été observées en métropole et dans plusieurs pays européens, avec une présence essentiellement autour des grands ports et aéroports, qui servent de points d'entrée et de sortie pour la cocaïne.

Une coopération internationale essentielle

Pour lutter contre ce fléau, la coopération internationale est donc essentielle. «Elle s'est beaucoup renforcée. Nous avons des échanges de renseignements judiciaires et administratifs importants avec le Brésil et le Suriname. D'un point de vue opérationnel, nous menons des opérations communes avec le Suriname, notamment des patrouilles mixtes de part et d'autre du Maroni. En revanche, avec le Brésil, le cadre juridique n'étant pas le même, ce sont des opérations dites "miroir", en attendant la signature d'un traité bilatéral, explique le GDI Baras. Les autorités du

Guyana, présentes à la dernière conférence du Plateau des Guyanes, et dont le pays se trouve sur la route des stupéfiants, se sont montrées très intéressées par l'approfondissement d'une telle coopération avec nous. C'est un axe en plein développement.»

Le Centre de coopération policière (CCP) de Saint-Georges joue un rôle clé dans la fluidité des échanges avec le Brésil. «Nous espérons d'ailleurs créer un dispositif similaire à Saint-Laurent du Maroni avec le Suriname», annonce le COMGEND.

Cette coopération transfrontalière se traduit également par des actions de formation, à l'instar de celles conduites par l'Antenne du Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (AGIGN) de Guyane au profit de l'*«arrest team»* du Korps Politie Suriname (KPS). Après une première formation en 2024, ses membres ont ainsi bénéficié, en 2025, d'un stage de perfectionnement en intervention spécialisée encadré par les militaires de l'AGIGN. Cette nouvelle session visait à consolider les acquis de l'unité d'intervention spécialisée surinamaise après une année de progression et à maîtriser leurs nouveaux matériels en dotation.

La section de recherches en première ligne

Face à l'ampleur du phénomène, la gendarmerie a également renforcé son propre dispositif. Pour faire face à la complexité et au volume de dossiers traités, une task force judiciaire, composée de renforts en mission de courte durée venus de métropole, a été mise en place dès la fin 2022. Aujourd'hui encore, des officiers de police judiciaire métropolitains appuient la Section de recherches (S.R.) de Cayenne dans ses enquêtes liées aux factions.



Parallèlement, la S.R., en première ligne dans ce combat, a bénéficié d'une augmentation conséquente de ses effectifs, lui permettant de se structurer, à compter du 1^{er} septembre 2024, en quatre divisions : criminalité organisée (spécifiquement dédiée à la lutte contre ces factions armées), criminalité sérielle et complexe, lutte contre l'orpaillage illégal et enfin délinquance économique et financière. Un Groupe appui renseignement (GAR), dont une part très importante de l'activité concerne

la recherche du renseignement portant sur les factions brésiliennes, complète cette nouvelle organisation.

« L'enjeu est d'identifier les membres des factions afin de pouvoir entraver leur activité et leur expansion. L'imposant travail d'analyse criminelle réalisé par la S.R., en lien avec leurs homologues du Brésil et du Suriname, a permis de reconstituer ces réseaux de factionnés et d'en avoir aujourd'hui une connaissance très fine, indique le GDI Baras. Parallèlement, la montée en puissance des moyens a permis à la gendarmerie de procéder à de nombreuses interpellations au cours des deux dernières années, contribuant à neutraliser ces malfaiteurs et à affaiblir leurs capacités d'action. » Aux moyens de la S.R. et de la task force PJ viennent s'ajouter ceux de l'AGIGN, qu'il s'agisse de ses capacités d'observation (les groupes d'observation et de surveillance étant rattachés aux AGIGN en outre-mer) ou d'intervention sur le haut du spectre de la criminalité. Dans le cadre de la lutte contre les bandes armées sévissant en forêt, les gendarmes de la S.R. mènent des missions d'infiltration avec les militaires de l'AGIGN de Cayenne. La présence combinée des deux unités permet ainsi d'interroger les auteurs tout en judiciarisaient les infractions liées à la bande organisée.

Des résultats probants

Le travail de coopération, de renseignement et d'investigation mené par la S.R., saisie chaque année d'une quarantaine d'homicides, porte d'ores et déjà ses fruits, avec notamment un taux de résolution de ces crimes de près de 75 %. Les interpellations au Brésil et au Suriname de malfaiteurs ayant commis des crimes en Guyane sont fréquentes, et les gendarmes français procèdent également à des interpellations

en Guyane de criminels recherchés par les autorités des pays frontaliers.

Concrètement, depuis le 1^{er} janvier 2023, 62 enquêtes portant sur des faits clairement matérialisés (homicides, vols à main armée, etc.) ou sur des associations de malfaiteurs ont été ouvertes. Depuis un an, vingt opérations ont permis l'interpellation et l'incarcération de quarante factionnés. Actuellement, vingt-deux enquêtes sont ouvertes, dont six pour homicides et quatre pour trafic de stupéfiants. Une stratégie efficace puisque le nombre de morts liés aux factions a drastiquement diminué ces derniers mois, avec deux homicides depuis mars 2024, contre une dizaine les années précédentes.

Pourtant, sur le terrain, les difficultés sont nombreuses. Outre la multiplicité des faits et la violence des auteurs, la géographie guyanaise complique les opérations : la densité de la forêt, les elongations et les communications téléphoniques limitées font de chaque déplacement une expédition. En milieu urbain, les investigations sont rendues plus difficiles par la présence de nombreux squats, de type favelas sud-américaines, qui complexifient l'identification du domicile des auteurs, comme des victimes, et augmentent le risque de fuite. Les enquêteurs se heurtent également à la barrière de la langue. Les factionnés parlant souvent uniquement portugais, des interprètes ou des gendarmes bilingues sont nécessaires. En outre, ces adversaires sont très mobiles et se jouent des frontières, passant ainsi facilement au Suriname ou au Brésil pour tenter d'échapper aux forces de l'ordre.

« La lutte contre les factions est devenue un combat quotidien pour la gendarmerie. C'est une menace majeure, au même titre, voire au-dessus de la lutte contre l'orpaillage illégal, conclut le commandant de la gendarmerie de Guyane. La situation de la Guyane aujourd'hui est comparable à celle du Brésil il y a vingt ans. Rien n'est irréversible et il est encore possible d'empêcher cette expansion en continuant de lutter contre les vols à main armée, les homicides et les réseaux de trafics de stupéfiants qui transiteront depuis la Guyane. Globalement, on estime aujourd'hui contenir le phénomène, mais la vigilance reste maximale. »

■ **Par le commandant Céline Morin**

Photos : MAJ Fabrice Bourdeau et COMGENDGF





LUTTE CONTRE LES PHÉNOMÈNES MAFIEUX

Alors que les groupes criminels organisés ne cessent de s'étendre à travers le monde, menaçant sérieusement la sécurité de nos concitoyens, la Gendarmerie nationale organise et déploie son action, en coopération étroite avec ses partenaires, pour mieux lutter contre ces réseaux.

Organisation criminelle parmi les plus puissantes au monde, la 'Ndrangheta calabraise est aujourd'hui, selon Interpol, présente dans 84 pays. Mêlée à de nombreuses activités criminelles (trafic de stupéfiants, blanchiment d'argent, extorsions et atteintes à la probité), générant des profits colossaux, elle s'étend à un rythme soutenu sur les cinq continents. Fortement liée à l'Amérique du Sud, elle agit en toute discrétion, infiltrant l'économie légale et la sphère politique. À l'instar de la 'Ndrangheta, d'autres organisations de type mafieux sont également présentes sur la Côte d'Azur, point d'ancrage privilégié de ces groupes criminels. «*On retrouve aussi dans la région, plus spécifiquement dans les Alpes-Maritimes, la Camorra napolitaine, la Cosa nostra sicilienne, ainsi que les mafias russe, ukrainienne, albanaise et corse. À la fois territoire de repli et de préparation logistique, où ces criminels trouvent refuge, la France est également une terre d'investissements, où sont aussi réalisées des opérations de blanchiment*», précise le colonel Olivier Leblanc, commandant de la Section de recherches (S.R.) de Marseille / Provence-Alpes-Côte d'Azur. Souvent fondées sur une structure pyramidale, ces organisations criminelles prennent le pouvoir par la violence et pratiquent la corruption à grande échelle. Elles se caractérisent par leur pérennité, des liens parfois étroits avec les milieux politiques, ainsi que l'accumulation de capitaux illicites, ensuite réintégrés dans

l'économie légale.» Première section de recherches de France, la S.R. de Marseille mène une action globale et coordonnée afin d'affaiblir ces réseaux criminels, dont l'essor constitue une menace croissante pour la sécurité mondiale.

«Ponente-Forever» : une opération précurseur

«*Cette affaire fut déterminante ! Elle a ouvert la voie, en mettant en œuvre les modes d'action que nous continuons à utiliser aujourd'hui pour combattre efficacement ces mafias*», estime le colonel Leblanc. Le 15 septembre 2020, une quarantaine de personnes, dont plusieurs membres de la mafia calabraise, sont interpellées dans le cadre d'un trafic de drogue international. Ce résultat est le fruit d'une vaste enquête initiée en juin 2018 par les militaires de la Brigade de recherches (B.R.) de Draguignan, après l'arrestation d'un ressortissant français, originaire du Var, en possession de 20 kilos de cannabis. L'enquête qui débute se révèle plus complexe qu'il n'y paraît. L'homme mis en cause s'approvisionne en cannabis et en cocaïne en Espagne ainsi qu'en Île-de-France, avant de revendre la marchandise sur la Côte d'Azur. Il compte parmi ses clients des ressortissants italiens, dont certains appartiennent à la 'Ndrangheta. Ces derniers font déjà l'objet d'une enquête dénommée «Ponente», ouverte par les carabiniers, ainsi que le découvrent les

gendarmes. L'enquête prend alors une toute autre tournure. Au printemps 2019, une cellule d'enquête baptisée «Forever» est créée. Placée sous la direction de la S.R. de Marseille, cette cellule s'associe bientôt aux carabiniers génois. C'est ainsi que voit le jour l'Équipe commune d'enquête (ECE) franco-italienne «Ponente-Forever». Une première en matière de lutte contre les mafias.

L'émergence d'un modèle transposable et pérenne

Enquêteurs français et italiens, mais aussi magistrats du parquet anti-mafia de Gênes et de la Juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) de Marseille, tissent des relations bilatérales en tous points remarquables, permettant l'avancée nootrice des investigations.

En mars 2020, c'est au tour de la S.R. de Paris d'apporter son appui, en lien avec le Groupe interministériel de recherches (GIR) de Créteil. Est alors exploré le volet francilien de l'affaire. Les profits financiers découlant du trafic sont passés au crible par les enquêteurs. Ce dispositif est complété par des appuis des militaires du GIGN, ainsi que des Groupes d'observation et de surveillance (GOS) de Marseille et de Paris. En septembre 2020, une opération judiciaire associant 450 gendarmes et 120 carabiniers de part et d'autre de la frontière, appuyés par le GIGN et plusieurs unités

d'intervention, aboutit à l'interpellation simultanée de 34 personnes en différents points du territoire français, ainsi que de onze membres de la 'Ndrangheta en Italie. De nombreuses saisies patrimoniales sont également réalisées. « Les synergies alors créées avec nos homologues italiens ont été décisives. Les initiatives et les schémas mis en œuvre pour la première fois dans le cadre de ce dossier ont été pérennisés, grâce à la transmission des connaissances et des pratiques qui s'est opérée tant au niveau des chefs que des enquêteurs, souligne le colonel Leblanc. Les constats qui ont été dressés, notamment quant à la perméabilité des territoires et aux modes d'action de ces groupes criminels, ont fait émerger la nécessité de créer une unité novatrice, destinée à mieux combattre les phénomènes mafieux. »»

Une division dédiée à la lutte contre les mafias

En 2022, une division dédiée à la lutte contre les mafias est ainsi créée au sein de la S.R. de Marseille, avec pour double objectif de mieux comprendre et détecter les phénomènes mafieux, ainsi que de démanteler ces structures criminelles. « Notre but est d'entraver l'adversaire de manière significative, ostensible et pérenne », souligne le colonel Leblanc.

Le recrutement des enquêteurs de cette division a fait l'objet d'une sélection extrêmement rigoureuse. « Recrutés pour leur faculté à travailler en équipe et leur forte adaptabilité, tous sont en capacité de basculer instantanément sur n'importe quel dossier, suivant une logique de réversibilité. Leur mission exige un engagement plein et entier, induisant une très grande disponibilité. La lutte contre cette criminalité du haut du spectre implique une extrême réactivité », explique le commandant de la S.R.

Au sein de cette entité travaillent des enquêteurs spécialement formés, dotés de compétences plurielles et complémentaires, notamment dans le domaine de l'analyse criminelle et financière.

« Fondée sur une approche holistique, cette division est une task force institutionnelle rassemblant des profils expérimentés, atypiques et à fort potentiel », précise le colonel Leblanc. Les enquêteurs travaillent en coordination avec la Section d'appui judiciaire (SAJ) régionale, ainsi que divers partenaires (service central du renseignement crimi-



nel, service de renseignement financier TRACFIN, Douane...)

Elle bénéficie en outre de l'appui de plusieurs unités de gendarmerie (GIGN, GOS, groupements de gendarmerie départementale, unités de recherches), venant renforcer son action dans le cadre de dispositifs ciblés. « Ces partenariats internes et externes sont fondamentaux. À ce titre, le travail d'investigations que nous menons en coordination avec les commandants de groupement, leurs Officiers adjoints chargés de la police judiciaire (OAPJ) et les brigades de recherches revêt un intérêt majeur. Ancrées dans le territoire, ces unités disposent d'une parfaite connaissance de la criminalité sur leur zone de compétence, et nous fournissent des informations cruciales. »»

L'absolute nécessité d'une coopération internationale efficiente

« Outre ces partenariats internes et nationaux, nous coopérons avec de multiples acteurs internationaux, tels que les services américains (United States Department of Homeland Security, Federal Bureau of Investigation, Drug Enforcement Administration...), les Regroupements opérationnels spéciaux (ROS) italiens, la Guardia di Finanza, les polices judiciaires fédérales belge et suisse, ou encore

la police nationale ukrainienne », explique le colonel Leblanc. Véritables vecteurs et accélérateurs, Eurojust et Europol facilitent les enquêtes transnationales, notamment par la constitution d'équipes communes d'enquête ou la mise à disposition d'outils de coopération judiciaire au sein de l'Union européenne. « Nous avons totalement investi les canaux de coopération existants, qu'il s'agisse d'Europol ou d'Interpol, notamment via le projet I-CAN. »»

« Ce projet a pour objectif de renforcer la coopération internationale et de mieux lutter contre les réseaux mondiaux de la 'Ndrangheta », explique le chef d'escadron (CEN) Cédric, officier de renseignement criminel, et unique gendarme détaché au sein d'Interpol. Lancé en 2020, I-CAN réunit à ce jour 24 pays. Il coordonne l'action des différents États membres, encourage les échanges, fournit des outils d'analyse et favorise le partage de données de police. Un modèle qui porte ses fruits : « I-CAN a permis l'arrestation de 185 fugitifs à travers le monde depuis sa mise en place, indique le CEN Cédric. Plus les échanges d'informations sont efficaces, meilleurs sont les résultats, dans le but ultime de saisir des avoirs criminels. »»

■ Par Hélène Thin

Photo : MDC Brice Lapointe



DOSSIER

La gendarmerie face aux enjeux de la lutte contre la criminalité organisée

CYBERCRIMINALITÉ :

Menacant les particuliers et les entreprises, mais également les administrations et les États eux-mêmes, la cybercriminalité est aujourd’hui devenue une menace stratégique majeure, dont le préjudice se chiffre chaque année à plusieurs milliards d’euros. Panorama d’un phénomène en pleine expansion.

Vous avez probablement déjà reçu un e-mail de *phishing* se faisant passer pour votre banque ou une administration. Si cette tentative peut sembler n’être qu’une nuisance parmi d’autres, elle n’est que la partie visible d’un phénomène bien plus vaste. La cybercriminalité n’est plus une simple délinquance, mais une menace à part entière, pouvant porter atteinte à notre tissu économique, voire à notre cohésion nationale. « *Le cyber ne constitue pas qu’un enjeu de sécurité intérieure ni même de sécurité nationale, mais aussi de sécurité collective* », témoigne le général Hervé Pétry, commandant l’Unité nationale cyber (UNCyber). Sur le *darknet* comme dans les messageries chiffrées, trafiquants, rançonneurs et faussaires tissent des réseaux complexes, multipliant les stratagèmes pour anonymiser leurs opérations et échapper aux autorités. Les chiffres parlent d’eux-mêmes : 348 000, c’est le nombre d’atteintes numériques enregistrées en 2024, soit une augmentation de 74 % en cinq ans. Avec l’avènement de l’intelligence artificielle, de nouvelles opportunités s’offrent également aux délinquants pour accroître

la quantité comme l’efficacité des cyberattaques, tout en les rendant toujours plus complexes à appréhender.

Les multiples visages de la cybercriminalité

Les acteurs de cette criminalité sont variés, allant des individus opportunistes aux cyberhacktivistes, jusqu’aux groupes criminels organisés sur Internet, en passant par des entités étatiques hostiles qui agissent directement ou par procuration. La cybercriminalité n’est donc plus l’affaire de *geeks* solitaires, mais est bel et bien devenue une industrie. Aujourd’hui, elle fonctionne comme une véritable infrastructure parallèle, basée sur un modèle de « *crime-as-a-service* », explique le général Hervé Pétry. Le cyber existe donc désormais en tant qu’offre de service criminel qui repose sur une spécialisation des rôles. D’un côté, on trouve des fournisseurs qui vendent des « outils cyber », tels que des données volées ou des virus, mais aussi des « *access brokers* » (ou courtiers en accès réseau), individus qui identifient et vendent des failles de sécurité

ou des accès à des systèmes informatiques. De l’autre, des « *affiliés* » achètent ces accès et les outils clés en main pour passer à l’action et commettre leurs méfaits.

Panorama des atteintes

La cybercriminalité se structure autour des infractions dites « traditionnelles », qui utilisent aujourd’hui des vecteurs numériques pour se commettre, et autour de nouvelles infractions nées de cette évolution technologique. Environ 65 % des cyberinfractions concernent des atteintes aux biens, telles que les rançongiciels, les vols ou les fuites de données. Près de 30 % relèvent des atteintes aux personnes, notamment la pédocriminalité et le cyberharcèlement, des phénomènes en forte hausse avec le développement des réseaux sociaux. Enfin, 5 % visent les institutions et l’ordre public, à travers des actions de type hacktiviste. Le cyberspace favorise également la prolifération de divers trafics en ligne, en particulier ceux liés aux stupéfiants et aux armes, facilités par les messageries chiffrées et le *dark web*.

« *Environ 65% des cyberinfractions concernent des atteintes aux biens, 30% relèvent des atteintes aux personnes. Enfin, 5% visent les institutions et l’ordre public.*

ÉTAT DES LIEUX

Parmi les cyberattaques, l'infraction considérée comme la plus grave est le rançongiciel (ou *ransomware*) du fait des dégâts considérables que celui-ci est susceptible de provoquer. Il s'agit d'un logiciel malveillant qui s'infecte dans un système d'information (celui d'une entreprise, d'un hôpital ou d'une collectivité locale par exemple), chiffre toutes les données et bloque ainsi l'accès à l'ensemble du système. Les criminels exigent ensuite une rançon en échange de la clé de déchiffrement.

«*Mais la menace a récemment évolué vers une tactique encore plus redoutable : la “double extorsion”. Les criminels ne se contentent plus de chiffrer les données. Avant de bloquer le système, ils les exfiltrent et menacent de les divulguer publiquement si la rançon n'est pas payée*», précise le général Hervé Pétry. Cette stratégie est dévastatrice pour les victimes. Elles font face non seulement à une paralysie totale de leur activité, mais aussi à un risque majeur pour leur réputation et à la fuite de données potentiellement très sensibles (secrets commerciaux, informations personnelles, etc.). Le groupe Lockbit, longtemps considéré comme le plus actif et le plus nuisible parmi les 150 organisations de rançongiciels identifiées, a été affaibli grâce à l'action coordonnée des forces de l'ordre, notamment l'UNCyber, lors de l'opération Cronos, réduisant ainsi le nombre d'attaques sur le territoire national. Des actions multiples et des interpellations coordonnées au niveau international, notamment en Ukraine, ont porté un coup d'arrêt significatif à ses opérations et ont entamé sa crédibilité dans le milieu criminel.



Un espace hybride aux frontières poreuses et aux interconnexions multiples

Le cyberspace constitue un enjeu particulièrement complexe, notamment parce qu'il échappe aux frontières traditionnelles et offre ainsi aux cybercriminels une force de frappe considérable. Les attaques peuvent provenir de n'importe quel point du globe, à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, et toucher simultanément des milliers, voire des millions de personnes. Cette absence de limites géographiques rend toute régulation ou poursuite extrêmement difficile. De plus, l'anonymat qu'offrent les outils numériques, comme les VPN (*Virtual Private Network*), complique encore davantage l'identification des auteurs et le traçage des actions malveillantes. Bien que la nature transnationale et dématérialisée du cyberspace en fasse un domaine d'intervention particulièrement complexe

à maîtriser, la gendarmerie a structuré une réponse intégrée qui combine haute technicité, coopération internationale et renseignement (lire pages 74 et 75).

Si la cybercriminalité s'enracine dans l'espace numérique, elle déborde désormais largement dans le monde réel. Les attaques actuelles traduisent une hybridation croissante entre actions virtuelles et physiques : extorsion de crypto-actifs sous contrainte, sabotage coordonné d'infrastructures numériques et matérielles, ou encore diffusion ciblée de données personnelles (*doxing*) dans un but de harcèlement ou d'intimidation. Ces pratiques témoignent d'une inter-pénétration toujours plus forte entre le cyberspace et la réalité tangible, marquant une évolution des menaces vers des formes mixtes, à la fois technologiques, violentes et idéologiques.

■ Par le chef d'escadron Romain Bastet
Illustration : Adobe Firefly



DOSSIER

La gendarmerie face aux enjeux de la lutte
contre la criminalité organisée



LE CYBER COMME OUTIL DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE

Pour contrer cette menace sans frontière, anonyme et techniquement complexe, la Gendarmerie nationale dispose de l'Unité nationale cyber (UNCyber), considérée comme son bras armé opérationnel dans le cyberspace. Le plan Ambition cyber traduit la stratégie de l'Institution en actions concrètes sur le terrain, visant à professionnaliser et à renforcer les capacités dans ce domaine.

Créé en 2021, le Commandement de la gendarmerie dans le cyberspace (ComCyberGend) a été dissous en 2023 pour donner naissance à deux entités. D'une part, le Commandement du ministère de l'Intérieur dans le cyberspace (COMCYBER-MI), instance stratégique de niveau ministériel placée sous l'autorité du Directeur général de la gendarmerie nationale (DGGN), et d'autre part, l'Unité nationale cyber (UNCyber).

Renseignement, investigation et appui technique, les trois piliers de l'UNCyber

Intégrée à l'Unité nationale de police judiciaire (UNPJ) depuis le 1^{er} septembre 2025, l'UNCyber s'est restructurée et compte aujourd'hui 110 personnels. Des compétences rares, telles que la lutte contre le blanchiment par crypto-actifs, initialement transférées au COMCYBER-MI, ont été réintégrées au sein de l'UNCyber. Le général Hervé Pétry, commandant

l'UNCyber, explique également avoir fait le choix d'une restructuration autour d'un « noyau dur à Pontoise, organisé autour du triptyque Renseignement – Investigation – Appui technique, tant pour mener des investigations pour lutter contre la criminalité du haut du spectre que pour disposer de compétences techniques uniques et projetables en appui des unités ». L'UNCyber est aujourd'hui composée de trois divisions, fidèles à ce triptyque, visant à apporter une réponse globale et transverse dans la lutte contre le crime organisé.

Tout d'abord, la Division de l'animation, du renseignement et de la coordination (DARC) est spécialement en charge du renseignement, pierre angulaire permettant de casser les structures criminelles tous azimuts. Son ambition principale est de permettre à l'UNCyber de passer à une approche par ciblage (*targeting*) en se concentrant sur les auteurs et leurs plateformes, plutôt qu'uniquement sur la remontée des faits une fois qu'ils se sont produits. Grâce à la DARC, l'UNCyber dispose ainsi d'une « force d'anticipation », d'autant plus indispensable dans un espace où les réseaux criminels profitent de la complexité accordée par l'anonymat et l'absence de frontières spécifiques au cyberspace.

Malgré cette difficulté, l'UNCyber a développé différents outils lui permettant de capter du renseignement, tant technique (groupe CERT-GN) qu'humain, grâce à son Groupe d'appui et de renseignements (GAR) qui agit en lien avec le Département informateurs et coordination des opérations (DICO) (lire pages 46–47). Enfin, le groupe « analyse synthèse » joue un rôle crucial d'aide à la décision et d'orientation stratégique en analysant les phénomènes criminels pour les comprendre et ainsi mieux les contrer, en s'appuyant notamment sur la base d'analyse serielle Orion Cyber (lire pages 50–51). « *On ne peut agir dans le cyberspace sans renseignement et sans coopération internationale. C'est absolument indispensable* », précise le commandant de l'UNCyber.

Le pilier « investigation » se matérialise quant à lui par la Division des opérations (D.O.), en charge des enquêtes de niveau national et international. Cette division se compose notamment d'un département dédié aux affaires financières et aux

actifs numériques, comprenant un groupe « crypto » spécialisé dans la lutte contre le blanchiment via les cryptoactifs (lire pages 54–55). Ce groupe a d'ailleurs joué un rôle clé lors de l'enlèvement de David Balland, cofondateur de la start-up Ledger, en janvier 2025.

La D.O. intègre également un département consacré aux atteintes aux personnes, qui comprend le Centre national d'analyse des images pédopornographiques (CNAIP), dont l'action a directement contribué à la fermeture du site coco.gg, connu depuis de nombreuses années pour avoir facilité la commission de diverses infractions, notamment des actes de pédocriminalité, de proxénétisme, de prostitution, jusqu'à des faits de viols.

En parallèle, un département est entièrement dédié à la lutte contre le crime organisé. Ce dernier combat aussi bien les Atteintes aux systèmes de traitement automatisé de données (ASTAD), avec une stratégie efficace contre les rançongiciels, comme en témoigne l'opération Cronos (lire page 73), que les trafics en ligne (armes, stupéfiants, usurpation d'identité), grâce à son groupe spécialisé dans la lutte contre les trafics sur le *dark web*. Le groupe « enquêtes complexes » s'attaque lui aux plateformes, aux outils et aux technologies utilisés par les organisations criminelles pour commettre des cyberattaques ou des délits traditionnels sur des vecteurs numériques. Son objectif est de frapper au cœur des infrastructures criminelles pour les priver de leurs outils. Parmi ses opérations marquantes figurent l'opération *Prison Break*, ciblant la téléphonie en milieu carcéral, ainsi que le démantèlement de *Ghost*, une solution de chiffrement employée par des organisations criminelles.

Le dernier pilier, « appui technique », se matérialise avec la Division technique (D.T.) de l'UNCyber. Du gendarme en unité élémentaire au directeur d'enquête sur un dossier du haut du spectre, la Division technique (D.T.) de l'UNCyber s'est structurée autour de trois composantes afin de fournir à chacun un appui transversal : une capacité de projection pour les opérations nécessitant des investigations cyber poussées, une capacité de développement afin de produire, à la demande du terrain, des outils qui facilitent le travail de l'enquêteur,

et, enfin, une capacité d'appui dans le domaine des réquisitions adressées aux opérateurs de téléphonie et des services numériques (GUTI).

Plan Ambition cyber

À l'heure où 85 % des enquêtes judiciaires reposent sur des preuves numériques, selon la Commission européenne, il devient impensable pour un enquêteur de ne pas maîtriser le monde numérique. Le plan Ambition cyber, porté par la Direction générale de la gendarmerie nationale, s'inscrit dans ce cadre. « *En intégrant l'expertise cyber au cœur de la lutte contre tous les phénomènes de délinquance, la gendarmerie reconnaît que le numérique n'est plus une spécialité à part, mais le terrain de jeu principal de toute la criminalité moderne* », insiste le général Hervé Pétry.

Cette ambition se décline en deux axes. D'abord, une expansion significative des unités spécialisées : de douze antennes UNCyber, la gendarmerie est passée à vingt en 2025, avec l'ouverture de huit nouvelles antennes, notamment en outre-mer, et prévoit d'atteindre vingt-six implantations dès 2026. Ensuite, une montée en puissance inédite de la formation. Près de 10 000 cybergendarmes ont été formés à ce jour à l'Introduction aux cybermenaces (ICM), constituant ainsi une première ligne d'intervention locale de proximité pour mieux prendre en compte les victimes. Leur mission est essentielle car les premiers instants d'une enquête sont déterminants : poser les bonnes questions pour fonder les bases de l'enquête et extraire, puis figer les éléments de preuve numérique. Avec ce plan, l'Institution investit aussi dans l'expertise de haut niveau, avec pour objectif de porter le nombre de ses cyberenquêteurs de 350 à 1 000. Pour cela, elle a introduit le Diplôme technique cyber (D.T. Cyber), une formation d'un an au cours de laquelle les gendarmes se spécialiseront dans l'un des trois domaines clés suivants : l'investigation, le traitement de la preuve numérique et la science des données.

Ce dispositif permet d'adapter les compétences des enquêteurs aux modes opératoires criminels, en mettant sur pied une force capable non seulement de réagir, mais aussi d'anticiper les futures menaces.

■ Par le chef d'escadron Romain Bastet

Photo : brigadier-chef Alexandre Marcé



L'ENQUÊTE SOUS PSEUDONYME, UN LEVIER ESSENTIEL DANS LA TRAQUE CONTRE LES CRIMINELS

Afin de lutter plus efficacement contre la cybercriminalité, la Gendarmerie nationale s'est dotée depuis une quinzaine d'années d'enquêteurs sous pseudonyme. Face à des prédateurs sexuels et des trafiquants usant de techniques toujours plus sophistiquées, dans un monde en constante évolution, ces gendarmes qui opèrent anonymement dans la sphère numérique s'appuient sur un procédé d'investigation devenu incontournable.

Surfant sur les opportunités multiples qu'offrent les nouvelles technologies, notamment à l'échelle internationale, les cybercriminels ne cessent de gagner du terrain. Si l'on pense au premier chef aux cyber-pédophiles, la cybercriminalité s'étend en réalité à toute autre forme d'activité illicite. Face à la recrudescence des actes criminels perpétrés par le biais d'Internet, en lien avec la mondialisation et le développement perpétuel de nouvelles pratiques numériques, le cadre législatif s'est adapté afin de doter les enquêteurs de nouveaux moyens d'action. Objectif : faciliter la recherche de preuves numériques sur Internet, notamment sur le *dark web*, ce versant caché de la toile permettant de préserver l'anonymat des internautes, grâce à des techniques de chiffrement des données.

De nouvelles techniques d'investigation sous pseudonyme ont ainsi vu le jour, comme défini par l'article 230-46 du Code de procédure pénale. Officiers ou agents de police judiciaire peuvent y avoir recours lors de l'enquête ou sur commission rogatoire « aux seules fins

de constater les crimes et les délits punis d'une peine d'emprisonnement commis par la voie des communications électroniques ».

Les agents habilités, qui interviennent dans ce cadre « lorsque les nécessités de l'enquête ou de l'instruction le justifient », peuvent aussi faire usage « d'un dispositif permettant d'altérer ou de transformer leur voix ou leur apparence physique ».

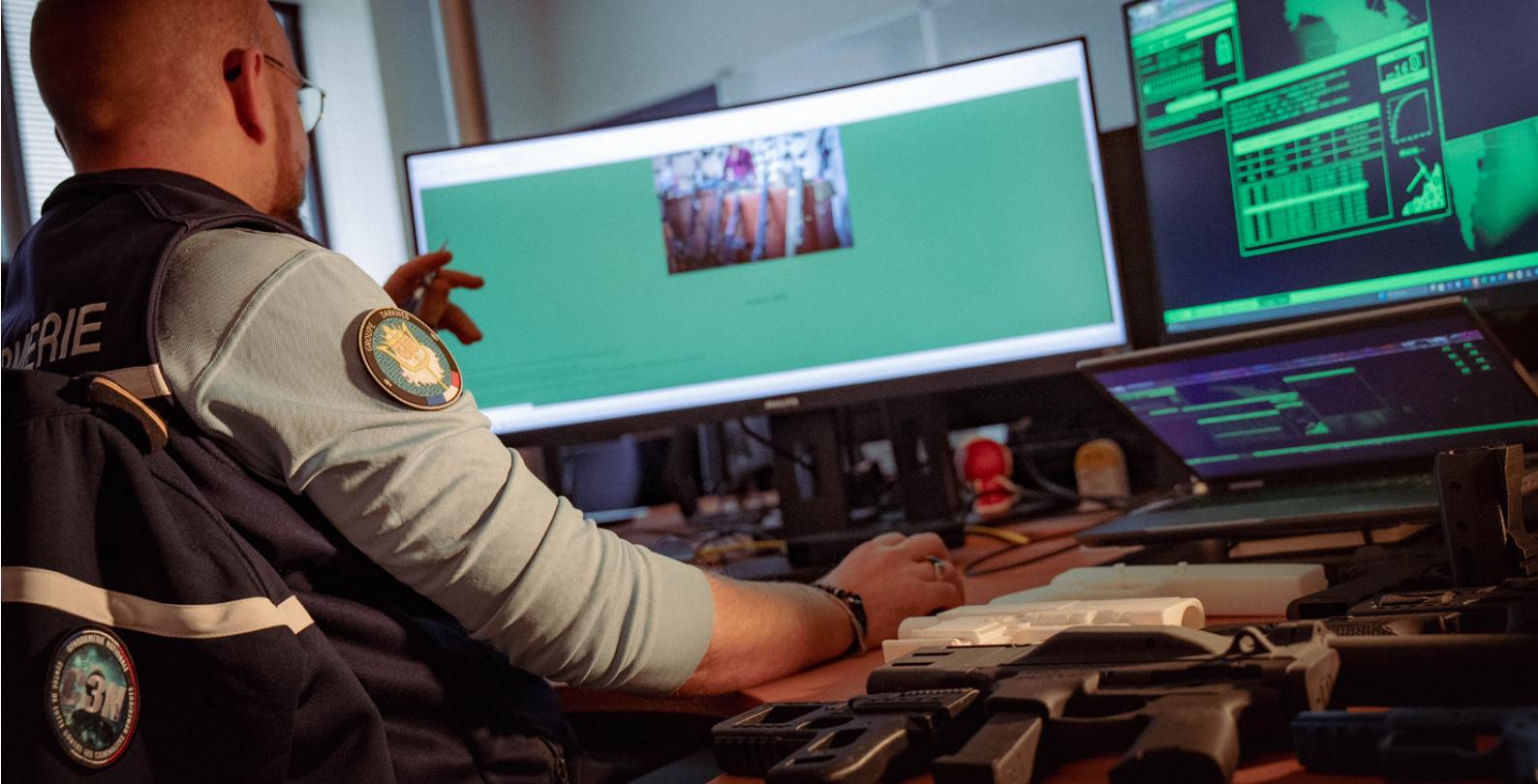
Initialement créée par l'article 35 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, afin de constater et recueillir les preuves d'infractions commises en ligne dans le cadre d'enquêtes portant sur des faits de traite des êtres humains, de proxénétisme et d'atteintes aux mineurs, l'infiltration sous pseudonyme s'est récemment étendue à d'autres cas d'usage.

La gendarmerie compte aujourd'hui dans ses rangs 1350 enquêteurs sous pseudonyme, issus de différentes unités : Unité nationale cyber (UNCyber), unités de recherches, y compris de gendarmerie spécialisée, offices, Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN), Sections d'appui judiciaire (SAJ)...

Au sein de l'UNCyber, les enquêteurs s'appuient largement sur cette technique d'investigation numérique. Rattachée à l'Unité nationale de police judiciaire (UNPJ) de la Gendarmerie nationale, l'UNCyber est le bras armé opérationnel de la gendarmerie dans le cyberspace. Unité de police judiciaire à compétence nationale, composée de 120 personnels, elle est chargée de conduire les enquêtes cybercriminelles du haut du spectre, ainsi que de coordonner et piloter le dispositif institutionnel de lutte contre les cybermenaces sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin.

« J'entre dans la peau d'un personnage »

Enquêtrice au sein du Centre national d'analyse des images pédopornographiques (CNAIP / Département des atteintes aux personnes / Division des opérations de l'UNCyber), la maréchale des logis-cheffe (MDC) Stéphanie¹ a pour mission première « d'alimenter la base nationale Caliope², rassemblant tous les contenus pédocriminel détectés par la police et la gendarmerie nationales. Les données ainsi recueillies nous



permettent de réaliser un travail d'analyse et d'identifier les victimes, explique-t-elle. La technique d'investigation sous pseudonyme participe au recueil de nombreux éléments que nous ne pourrions obtenir dans le cadre d'une enquête classique. Elle nous donne accès à des renseignements quant au fonctionnement et aux ressorts psychologiques du mis en cause. C'est une vraie plus-value par rapport aux méthodes d'investigation traditionnelles.»

Tour à tour victime ou prédateur, l'enquêtrice endosse un rôle précis suivant la stratégie propre à chaque enquête.

«J'entre dans la peau d'un personnage, complète l'adjudante (ADJ) Julie, qui exerce au sein du groupe contre les trafics sur le dark web (Département criminalité organisée / Division des opérations UNCyber). Dans toute enquête classique, les investigations sont basées sur une approche principalement matérielle. Lorsque j'enquête sous pseudonyme, j'entre dans la vie du mis en cause et je m'imprègne de sa façon d'être et de faire.»

«Ma mission consiste à lutter contre les trafics illicites de grande ampleur. Le trafic de stupéfiants représente le plus gros de mon activité, poursuit-elle. J'interviens sur le dark web, ainsi que sur les messageries chiffrées. Mon objectif est d'extraire les criminels du Dark web, pour ensuite parvenir à les identifier. Une fois cette étape franchie, l'enquête se poursuit de façon plus classique, notamment par des investigations de terrain.»

Afin d'exercer sous pseudonyme, les enquêteurs doivent détenir une habilitation, délivrée par le Centre national

de formation cyber (CNFCyber) à l'issue d'une formation spécifique.

«Etre à l'affût, tout le temps!»

«L'environnement dans lequel nous intervenons s'est complexifié, souligne l'ADJ Julie. Nous observons une évolution constante des usages, marquée par la place grandissante des cryptoactifs, dont les criminels se sont emparés. Les trafiquants usent de techniques toujours plus élaborées, visant à contrer le travail des enquêteurs. Le traçage des cryptomonnaies est donc de plus en plus difficile et exigeant.» Et l'enquêtrice d'ajouter : «La loi contre le narcotrafic a renforcé notre capacité d'action contre ces organisations criminelles.»

«Face à des délinquants de plus en plus aguerris et innovants, nous devons perpétuellement nous adapter et nous renouveler, ajoute la MDC Stéphanie. Cela implique un gros investissement personnel. C'est la condition sine qua non pour pouvoir appréhender les nouvelles technologies employées par l'adversaire.» Pour l'ADJ Julie, il est fondamental «d'être à l'affût tout le temps, en particulier sur le plan technique. Nous n'avons guère le choix, car le domaine cyber évolue constamment. C'est pourquoi la maîtrise de l'enquête sous pseudonyme repose avant tout sur la pratique.» Au vu de la sensibilité des dossiers pris en compte dans ces unités, les cyberenquêteurs travaillent en binôme, afin de croiser leurs regards. «Nous n'avons pas le droit à l'erreur lorsque l'on traite d'atteintes à la personne», insiste la MDC Stéphanie.

Exigence, persévérance, disponibilité, mais aussi passion sont indispensables à l'exercice de la fonction, estiment les deux enquêtrices.

Que ce soit dans la lutte contre les délinquants sexuels ou les narcotrafiquants, les gendarmes interviennent régulièrement à l'étranger pour les besoins de l'enquête.

«Nous travaillons avec Europol et Eurojust. Nous bénéficions aussi, via la Juridiction nationale de lutte contre la criminalité organisée (JUNALCO), d'un réseau de magistrats de liaison établis à l'étranger. Les services de police des autres pays appuient également notre action, lorsque l'enquête le nécessite», ajoute l'ADJ Julie.

L'arrêté du 17 avril 2025, modifiant celui du 21 octobre 2015, relatif à l'habilitation au sein de services spécialisés d'officiers ou agents de police judiciaire pouvant procéder aux enquêtes sous pseudonyme, étend désormais aux gendarmes des brigades la possibilité d'y recourir sous certaines conditions. Rendu nécessaire au regard de la menace que représente la cybercriminalité, cet élargissement est aussi «une pleine reconnaissance de cette technique d'investigation au service de l'enquête», conclut l'ADJ Julie.

■ Par Hélène Thin

Photo: GND Jérémie Perrier

1 Les noms ont été modifiés afin de protéger l'anonymat des personnes interrogées.

2 Comparaison et Analyse Logicielle des Images d'Origine PÉdopornographique



DOSSIER

La gendarmerie face aux enjeux de la lutte contre la criminalité organisée

UN EXPERT AU DÉFI DE LA CRIMINALITÉ FINANCIÈRE

De l'univers financier et comptable dans le Bâtiment et les travaux publics (BTP) à la lutte contre la criminalité financière au sein de la gendarmerie, l'adjudant-chef Laurent a suivi un parcours singulier qui l'a conduit jusqu'à la Section de recherches (S.R.) de Chambéry, où il officie depuis 2016 en tant qu'enquêteur spécialisé.

« C'est en suivant les flux financiers que l'on remonte les têtes de réseaux », explique l'adjudant-chef Laurent, sous-officier spécialisé en Délinquance économique et financière (DEFI). Après un passage en gendarmerie mobile de six ans en début de carrière, il est affecté à la brigade territoriale de Modane, en Savoie, où il obtient le diplôme d'officier de police judiciaire en 2004. C'est à l'occasion d'une mutation à la brigade de Saint-Gilles-les-Bains, à La Réunion, que l'adjudant-chef découvre la matière économique et financière. En effet, il y traite quelques dossiers financiers, épaulé et initié par un camarade passionné par cette matière. C'est le début d'un parcours qui le mènera en unité de recherches. De retour en métropole, il rejoint la brigade de Rumilly, en Haute-Savoie. À la suite de sa réussite dans plusieurs dossiers financiers, il est repéré et détaché au profit de la Section de recherches (S.R.) de Chambéry pendant un an et demi, avant d'y être affecté pour de bon. Ce n'est qu'après

cette affectation que l'adjudant-chef se spécialise officiellement en suivant la formation DEFI pendant trois mois à Rosny-sous-Bois.

Si ses différentes expériences en gendarmerie l'ont conduit à cette spécialité, l'adjudant-chef n'est pas étonné de ce parcours. En effet, il a toujours été attiré par cette matière. Avant son entrée en gendarmerie, il travaillait pour l'entreprise familiale dans le secteur du Bâtiment et des travaux publics (BTP). Il a baigné dans le monde de l'entreprise, où il devait gérer la comptabilité et autres aspects économiques qui lui plaisaient déjà à l'époque. « En être arrivé là me semble être une évidence quand j'y repense », conclut l'adjudant-chef Laurent.

Selon lui, la formation DEFI ne construit pas un enquêteur éco-fi, « elle lui donne juste une boîte à outils » pour gagner en efficacité et comprendre des domaines techniques





La task force DEFI, qu'est-ce que c'est ?

Pour faire face aux investigations complexes dans la lutte contre la délinquance économique et financière, la Sous-direction de la police judiciaire (SDPJ) de la DGGN a initié, dès 2017, le recrutement de réservistes spécialistes dans différents domaines économiques et financiers. Rassemblés depuis 2019 au sein de la Task force DEFI (TFD), seize réservistes sont ainsi aujourd'hui en mesure d'appuyer les enquêteurs de la Gendarmerie nationale dans leurs enquêtes complexes (conseil, analyse et orientation, assistance aux auditions, perquisition, formation dans les domaines du notariat, de l'expertise-comptable, du secteur bancaire, de l'assurance, du droit des sociétés, des marchés publics, ainsi que des fraudes fiscales et sociales). La task force, dont l'activité est en hausse depuis sa création, a totalisé 154 jours de réserve en 2024, avec des sollicitations par des unités de recherches en métropole et en outre-mer. Deux recrutements sont en cours dans les domaines de la propriété intellectuelle et de la fraude sociale.

tels que les marchés publics. Elle permet de rencontrer des réservistes spécialistes qui appartiennent à la task force DEFI de la Direction générale de la Gendarmerie nationale (DGGN) et qui apportent leur concours sur les aspects très techniques de certaines enquêtes.

Un enquêteur éco-fi doit être pugnace, curieux et persuadé qu'une enquête financière n'est que l'addition d'actes d'enquête comme d'autres, permettant d'aboutir à un dossier, voire même de gros dossiers.

« Je repense à cette belle affaire de favoritisme entre une commune et une société de remontées mécaniques. Nous avions réussi à prouver les stratagèmes employés et les pressions exercées par la commune et des politiques pour attribuer la délégation de service public à l'entreprise en question. C'était allé loin, car cela impliquait des gens puissants, mais c'était passionnant », se souvient l'enquêteur. Il travaille actuellement sur une belle affaire qui met en cause la mafia calabraise.

■ Par la capitaine Pénélope Grondel

Illustration : Yasmine Ben Bouih



DOSSIER

La gendarmerie face aux enjeux de la lutte
contre la criminalité organisée

LA « CRIMORG » COMBATTUE À TOUS LES ÉCHELONS



Au sein de la caserne gendarme Vitoux, avoisinant les locaux du Groupement de gendarmerie départementale (GGD) du Cher, la Section de recherches (S.R.) de Bourges est, avec ses dix-neuf militaires, la plus petite S.R. de métropole. « C'est une petite unité, mais qui rencontre les mêmes problématiques et le même type de dossier que les autres, avec une criminalité organisée devenue plus visible, plus violente,



utilisant davantage les outils numériques, estime son commandant, le lieutenant-colonel (LCL) Marc Peter. Nous traitons de plus en plus de dossiers de haute intensité qui dépassent le cadre local, avec des ramifications en Europe, et même au-delà. Nous avons notamment sur notre territoire des délinquants qui viennent des grands centres urbains et qui s'installent dans la région pour conquérir de nouveaux marchés. »

Les affaires liées à la criminalité organisée commencent souvent localement, avant de prendre une dimension nationale, voire internationale. Elles embarquent toute la gendarmerie, à tous les échelons, et dans toutes les spécialités, dans un élan collectif remarquable. Exemple avec l'une des enquêtes les plus emblématiques de l'année 2025, survenue dans le Cher et menée par la Section de recherches (S.R.) de Bourges.



Le bon réflexe des opérateurs du CORG

Illustration de cette violence désinhibée, le 21 janvier 2025. Il est un peu plus de midi, quand les opérateurs du Centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie (CORG) du GGD du Cher prennent l'appel d'un homme, signalant qu'il vient de recevoir une vidéo évoquant l'enlèvement avec demande

de rançon de son associé, co-fondateur avec lui d'une start-up française spécialisée dans les crypto-monnaies, et de sa femme. « *Les militaires sont deux opérateurs chevronnés, qui connaissent non seulement leur métier, mais s'intéressent au monde qui les entoure*, souligne le major Cédric, qui commande le CORG. *Ils ont tout de suite su saisir l'importance et la gravité des faits.* »

Tout en prenant toutes les informations pour alimenter la fiche BDSP (Base de Données de Sécurité Publique) et en donnant l'alerte, les deux gendarmes font des recherches en sources ouvertes afin de s'assurer qu'il ne s'agit pas d'un swatting (anglicisme désignant un faux appel téléphonique anonyme ayant pour but de nuire à une personne physique ou morale, NDLR). Il faut ensuite qualifier et catégoriser

les faits. « Ils ont opté pour la catégorie 5, la plus élevée, ce qui a eu pour conséquence de sonner tout de suite au Centre national des opérations (CNO) de la Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) et d'entraîner l'engagement de moyens de tous les niveaux, explique le major Cédric. C'est l'une des choses que l'on apprend lors de la formation : catégoriser au plus juste, mais dans le doute catégoriser plus haut. C'est toujours plus facile de redescendre que de rattraper un retard pris au départ. Dès que j'arrive au CORG, je prends la main sur cette fiche et je rappelle un troisième opérateur pour monter en puissance. »

« Il y a eu dans ce dossier une succession de bons réflexes et cette décision du CORG a été le premier, analyse le LCL Peter. Cela a permis de mettre tout de suite dans la boucle non seulement le CNO, mais aussi le Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN), l'officier de permanence de la Région de gendarmerie Centre-Val de Loire, les Groupements de gendarmerie départementale (GGD) limitrophes, sans oublier la Police nationale. Ce bouton rouge a parfaitement joué son rôle. » Pour le capitaine Thomas, commandant en second de la S.R., « ça a été un "game changer", car nous n'avons pas perdu de temps à solliciter des moyens, ils étaient déjà en route. »

Un P.C. dans les locaux de la compagnie de Vierzon

Il est 13 heures lorsque le chef d'escadron (CEN) Hugo Rucheton, commandant de la Compagnie de gendarmerie départementale (CGD) de Vierzon, reçoit l'appel du gradé de permanence de la Communauté de brigades d'Aubigny-sur-Nère exposant la situation. « J'envoie tout de suite une première patrouille au domicile de la personne ayant reçu la vidéo, et j'engage la Brigade de recherches (B.R.) pour commencer les premières investigations, afin de localiser le domicile de la victime. Dans un premier temps, on pense qu'il réside à Vierzon, en zone police donc, mais très vite il s'avère que cette habitation se trouve à Méreau, en zone gendarmerie. Je sollicite la brigade locale, la Communauté de brigades (CoB) de Mehun-sur-Yèvre, et le Peloton de surveillance et d'intervention de gendarmerie (PSIG), pour se placer aux abords, à distance, et bloquer les axes. » Le colonel Olivier Caussanel, commandant du GGD du Cher, après un échange avec le chef d'état-major opérationnel

du GIGN, demande que le PSIG fasse la levée de doutes, avec pour mission, en cas d'intervention, de tenir dans le temps en attendant l'arrivée de l'Antenne GIGN et du GIGN central.

Sur ordre du commandant du GGD, les militaires du PSIG pénètrent dans la maison cossue, grâce à des moyens permettant de procéder sans effraction. Il n'y a personne à l'intérieur. « Ils figent le lieu pour que les Techniciens en identification criminelle (TIC) du GGD puissent procéder aux premières constatations en toute sécurité, poursuit le CEN Rucheton. Je confie une mission de surveillance du domicile au PSIG et une enquête de voisinage aux gendarmes de la CoB. » Les locaux de la CGD sont sanctuarisés, transformés en Poste de commandement (P.C.) opérationnel : salles pour les réunions, la négociation, le stockage du matériel, le repos, « pour pouvoir accueillir les forces d'intervention, les autorités judiciaires et nos camarades de la P.J. », décrit le chef d'escadron. La compagnie se situe en outre en face de la sous-préfecture qui met également à disposition ses propres locaux. » Les militaires de la compagnie prennent également en charge les aspects logistiques, essentiels dans la gestion de crise pour permettre aux enquêteurs de travailler dans les meilleures conditions et dans le calme.

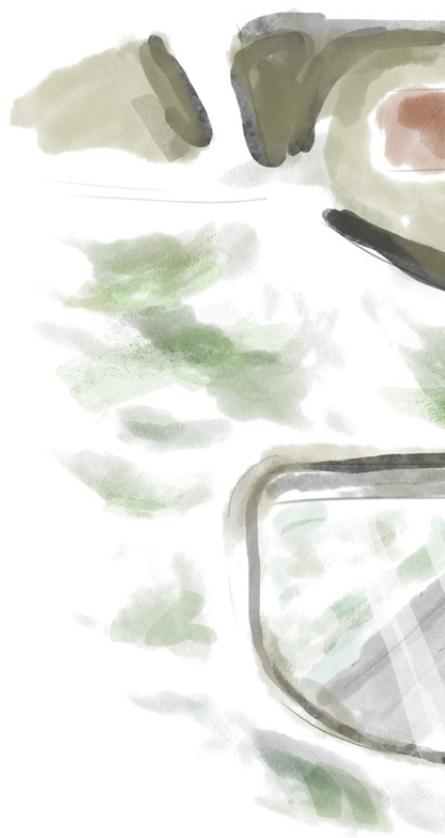
Le commandant du GGD est également présent au sein de ce P.C., au plus proche des militaires, afin de prendre les nombreuses décisions engageant la sécurité des otages, de leurs familles, des militaires et potentiellement celle de la population, mais aussi pour gérer les médias, d'abord la presse quotidienne régionale, arrivée rapidement sur place, puis la presse nationale, en complémentarité avec le commandant de compagnie.

« Il fallait pouvoir aller vite, mais en respectant les règles de procédure et le secret de l'enquête, parce qu'on sait que, plus tard, il y aura un procès, vraisemblablement devant une cour d'assises, rappelle le LCL Peter. C'était mon rôle aussi, en tant que Directeur des opérations (D.O.), sous l'autorité de la procureure de Bourges, puis de la Juridiction nationale de lutte contre la criminalité organisée (JUNALCO), afin que cette phase de flagrance constitue les fondements solides de toute la procédure judiciaire à venir. Dans ce contexte, l'apport du GGD du Cher a été remarquable, avec l'appui de nombreux Officiers de police judiciaire (OPJ), des militaires des trois PSIG et de réservistes. »

Les négociateurs du GGD ont aussi été pleinement mobilisés pour protéger, 24 heures sur 24, les familles des victimes.

L'importance de la téléphonie

Lorsque l'alerte tombe, le commandant de la S.R., son second, le capitaine Thomas, et l'officier de permanence, le lieutenant Guillaume, commandant de la Division atteintes aux personnes, sont dans l'Indre, département qui se trouve également dans la zone de compétence



de la S.R., pour une réunion de travail.

« Je me projette immédiatement à Vierzon avec le lieutenant Guillaume, témoigne le capitaine Thomas. Le lieutenant est désigné Directeur d'enquête (D.E.) et je prends les fonctions de D.O. adjoint. Le lieutenant-colonel nous rejoint et me demande de prendre en charge l'aspect criminalistique de l'enquête, à savoir le numérique et la police technique et scientifique. Dans ce domaine aussi, nous avons bénéficié de renforts. L'UNCyber notamment s'est très vite positionnée sur le traçage des crypto, pour lequel ils sont parfaitement rodés. Nous avons aussi été rapidement rejoints par des TIC du GGD, puis, dès le lendemain matin, de l'Institut de recherche criminelle

de la gendarmerie nationale (IRCGN). » Les enquêteurs vont aussi bénéficier du concours de spécialistes du Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN) pour un appui technique en matière numérique et d'analyse de véhicules automobiles. Un disque dur contenant les images de vidéoprotection du domicile est envoyé pour exploitation à Pontoise par l'équipe rapide d'intervention de l'Escadron départemental de sécurité routière (EDSR).

Châteauroux, où on suspectait la présence des preneurs d'otages et des victimes, ce qui a permis d'isoler des numéros de téléphone présents à la fois sur le lieu de l'enlèvement et autour de ce lieu supposé de séquestration. » Un renseignement fourni par le commissariat de police de Bourges au GGD s'avérera également déterminant pour faire avancer l'enquête. Déclenché dans l'après-midi du 22 janvier, un assaut du GIGN permet de libérer une des deux victimes et d'interroger

cyber (SNAIC) de l'UNCyber. Nous étions donc six. J'ai aussi été contacté par la cellule des moyens spéciaux du GIGN qui m'a demandé quels étaient mes besoins. » L'exploitation des téléphones conduit à la localisation d'un autre lieu possible de séquestration, à Lamotte-Beuvron, dans le Loir-et-Cher. « Le croisement de données collectées dans cette zone et sur le lieu d'enlèvement va nous permettre d'isoler deux nouveaux numéros, dont l'un remonte vers la région parisienne », indique l'adjudant



Les premières investigations commencent, avec l'appui de la B.R. de Vierzon qui va travailler sur certaines hypothèses, fermer des portes. « Les premières heures sont très compliquées, car nous disposons de très peu d'éléments, indique le lieutenant Guillaume. On va beaucoup travailler sur le volet téléphonie. »

Ce sera le rôle de l'adjudant Julien, analyste criminel (ANACRIM) à la S.R. de Bourges. Il adresse des réquisitions afin d'obtenir le trafic des relais téléphoniques qui couvrent une zone donnée, autour du domicile de la victime, sur une période donnée. « J'ai ensuite comparé ces données avec celles recueillies par le GIGN dans une autre zone géographique, dans le secteur de

deux ravisseurs. L'enquête se poursuit pour retrouver la seconde victime. Des téléphones sont saisis pour être exploités par le major Alexandre, adjoint au commandant de la Section opérationnelle de lutte contre les cybermenaces (SOLC) de la Brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires (BDRIJ). « La vidéo ayant été transmise via une messagerie, nous avons bien sûr été tout de suite mis dans la boucle, indique-t-il. Je me suis rendu au domicile de la victime, puis sur la scène de crime. J'ai rapidement été rejoint par deux TIC de l'IRCGN et un camarade N-tech du GGD du Cher, puis, dans un délai très court, par deux personnels de la Section nationale d'appui et d'intervention

Julien. Le GIGN va immédiatement mettre en place une observation surveillance, notamment sur un véhicule suspect. L'assaut donné sur ce véhicule, le 23 janvier, près d'Étampes, conduit à la libération de la seconde victime et à six nouvelles interpellations.

Alors que l'enquête suit son cours, sous commission rogatoire, le lieutenant-colonel Marc Peter estime que la gestion de ce dossier, dans le temps de la flagrance, démontre la capacité de la gendarmerie « à travailler ensemble, avec de nombreuses technicités, mais une seule ligne de conduite ». Au total 230 gendarmes ont été mobilisés durant ces 72 heures éprouvantes, dont 70 du GGD du Cher.

Les acteurs

Lieutenant-colonel Marc Peter, commandant de la S.R. de Bourges, Directeur des opérations (D.O.)

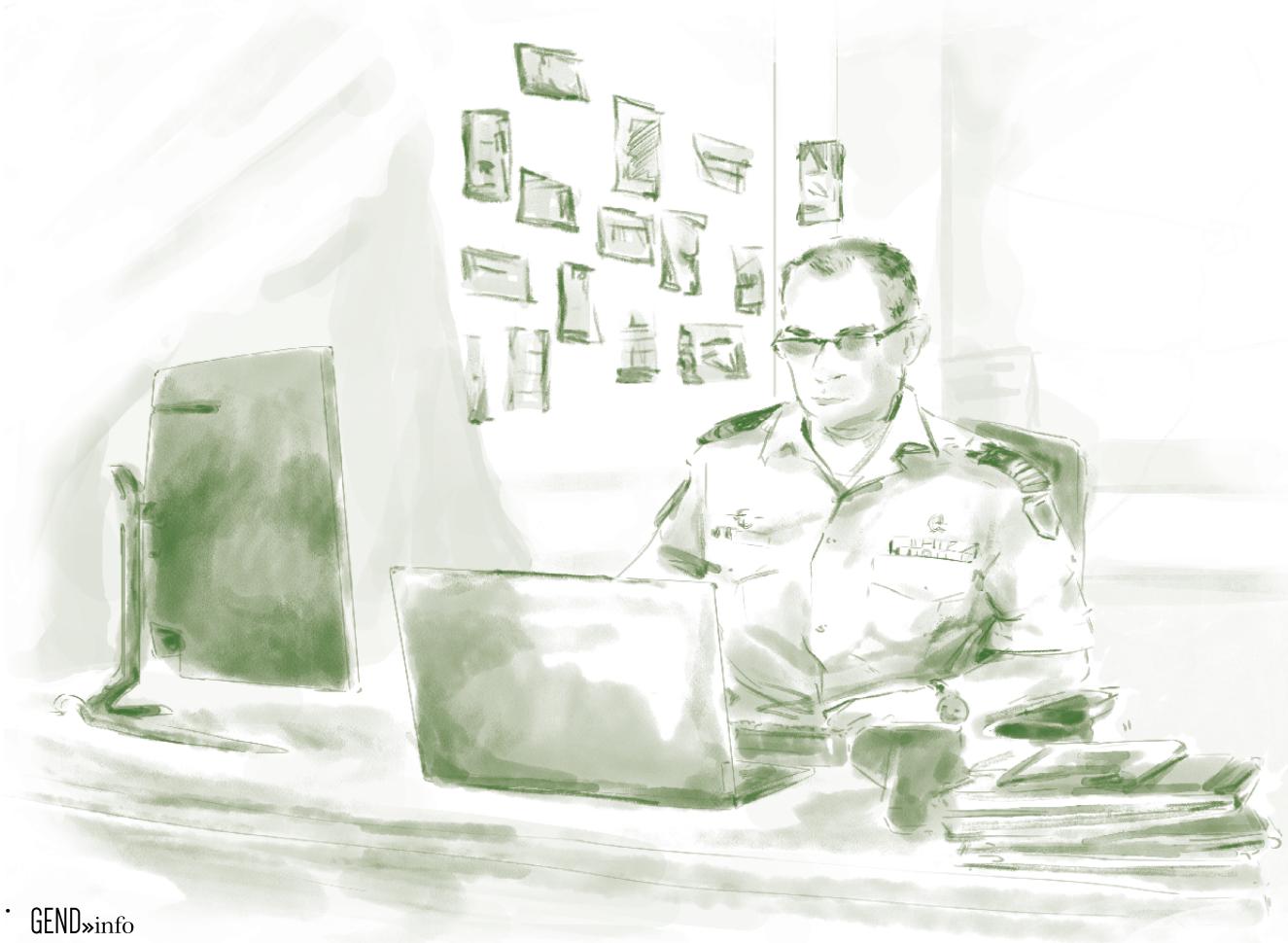
Juriste de formation, et après un service national comme officier appelé au sein de la Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) dans la sphère « renseignement », il intègre l’École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN). Orientée dès le début vers la P.J., sa carrière le conduit en Alsace, à la S.R. de Strasbourg, comme chef de division de 2002 à 2006. Il rejoint ensuite la Sous-direction de la police judiciaire (SDPJ), avant de prendre le commandement de la Compagnie de gendarmerie départementale (CGD) de Caen, « avec une forte activité judiciaire, mais aussi des enjeux intéressants d’ordre public ». Il est ensuite mis à disposition du ministère de la Justice, comme chef opérationnel de l’Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC). « Nous étions le contact de

tous les enquêteurs et magistrats de France pour les appuyer en matière de saisie et de confiscation. » Après avoir commandé le Groupe interministériel de recherches (GIR) de Limoges, il prend la tête de la S.R. de Bourges en 2024.

« L’élément marquant dans ce dossier, c’est l’engagement fort et rapide de tous. J’ai été très vite en lien avec l’échelon central. En moins de deux heures, j’avais tous les services utiles sous la main, sans oublier l’appui de camarades commandant d’autres S.R., à Montpellier, Orléans, Angers et Paris. Le travail en parfaite synergie entre unités judiciaires, de sécurité publique, mais aussi d’intervention au premier rang desquelles le GIGN est à souligner, car cet état de fait a permis de prendre les décisions qui semblaient les plus pertinentes dans un contexte dégradé de crise. Tout s’est passé de manière très fluide, ce qui nous a permis d’avoir cette gestion du temps courte qui a été déterminante. »

Capitaine Thomas, commandant en second de la S.R. de Bourges, D.O. adjoint, en charge de la criminalistique

Après avoir effectué son service national dans la Gendarmerie nationale, et passé le concours de sous-officier, il est affecté à la Brigade territoriale autonome (BTA) de Dompierre-sur-Besbre, dans l’Allier, « où j’ai appris le métier de gendarme ». Désireux depuis toujours de devenir enquêteur, il rejoint, à peine habilité Officier de police judiciaire (OPJ), la Brigade de recherches (B.R.) d’Ambert, dans le Puy-de-Dôme, puis la Cellule d’investigations criminelles et numériques (CICN) de Clermont-Ferrand, où il sert comme TIC et N-Tech. « J’ai ensuite été affecté à la S.R. de la Gendarmerie de l’Air, une super expérience au cours de laquelle j’ai beaucoup appris. » Promu au grade d’adjudant-chef, il passe avec succès le concours d’officier issu du rang et prend le commandement de la CoB des Pieux, dans la Manche, puis retrouve la filière P.J., d’abord en commandant la Division Délinquance économique financière et numérique de la S.R. de Dijon, puis en devenant commandant en second de la S.R. de Bourges, en 2024.



« Dans ce dossier, nous avons travaillé dans l'urgence, en mode dégradé. Le temps n'était pas notre ami. Il a fallu prendre des raccourcis qui tenaient au regard de la procédure pénale. Chacun a su sortir de sa ligne d'eau habituelle pour trouver collectivement des solutions. J'étais aux premières loges pour constater cette

synergie exceptionnelle. Nous étions tous en ordre de bataille, en mode très militaire, avec un seul objectif : réussir la mission. Ce furent trois jours très intenses, au cours desquels nous avons très peu dormi, mais nous étions au cœur de ce qui motive notre engagement de gendarme et de "pjiste" ! »

Lieutenant Guillaume, commandant de la Division atteintes aux personnes de la S.R. de Bourges, Directeur d'enquête (D.E.)

Après le concours de sous-officier et une première expérience au sein d'un Escadron de gendarmerie mobile (EGM), il passe l'examen d'OPJ et est affecté à la B.R. d'Orléans. Il commande ensuite une CoB dans le Loiret, avant de passer le concours officier en 2023. Promu lieutenant, il rejoint la S.R. de Bourges. « Le rôle du D.E. est de donner les grandes directions en matière d'investigation et de décider des moyens engagés en conséquence, en lien avec les magistrats. Une fois les victimes libérées, commence une autre phase de l'enquête, sous commission rogatoire, au cours de laquelle on met en œuvre d'autres techniques spéciales d'enquête. Dès le 24 janvier, nous avons donc créé une cellule nationale d'enquête composée du D.O. et du D.O. adjoint, de moi-même, d'un D.E. adjoint, de quatre détachés de brigades du Cher et de l'Indre et d'un Coordinateur criminalistique (COCRIM) de l'IRCGN. »

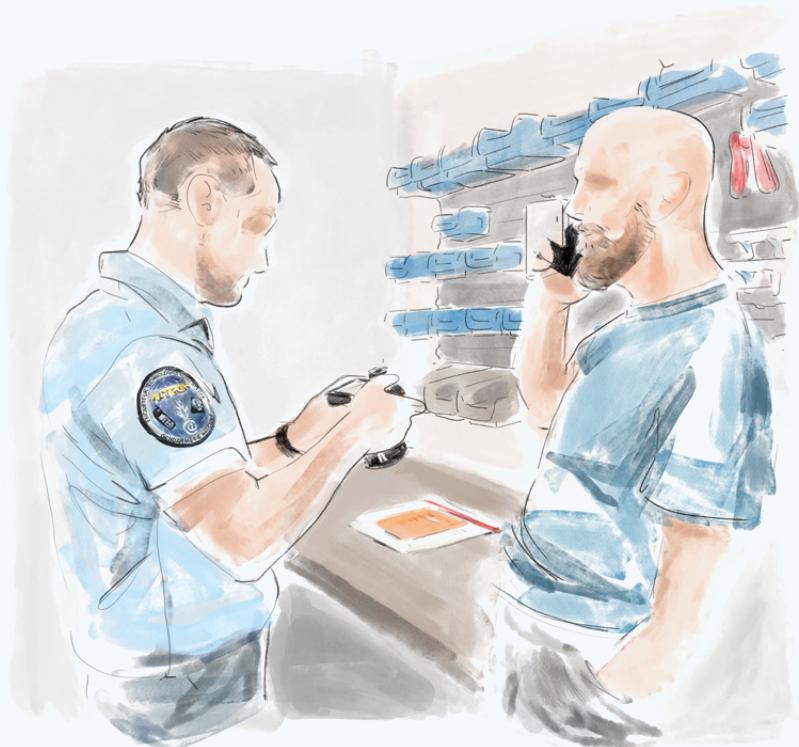


Major Alexandre, adjoint au commandant de la Section opérationnelle de lutte contre les cybermenaces (SOLC) de la Brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires (BDRIJ) du GGD du Cher

Entré en gendarmerie en 2000, il passe quatre années en unité territoriale, puis dix années en unité de recherches, dans le Loiret. « Je me suis spécialisé en suivant la formation N-Tech. C'est une matière mouvante, vivante, qui nécessite de mettre constamment à jour ses connaissances. Dans toutes les enquêtes, il y a un volet numérique. Smartphones, ordinateurs, tablettes, supports de stockage, GPS... Le smartphone, notamment, est souvent un élément pivot des enquêtes, par les données qu'il contient : photos, vidéos, données de géolocalisation, etc. On arrive toujours à en tirer beaucoup d'informations. »

Adjudant Julien, analyste criminel (ANACRIM) à la S.R. de Bourges

Après six ans en brigade territoriale, il est affecté en B.R. pendant six ans, puis à la S.R. de Bourges en 2021. « J'ai toujours eu



la fibre judiciaire. J'ai rapidement décidé de me spécialiser en suivant une formation qui pourrait apporter une plus-value à l'unité et je me suis tourné vers l'analyse criminelle. J'ai pour rôle de traiter et d'analyser toutes les données numériques, pas uniquement la

téléphonie, afin de procéder à des recouplements, des exclusions. La téléphonie a joué un rôle essentiel dans ce dossier. »

■ Par Antoine Faure

Illustrations : Yasmine Ben Bouih

Photos originales : BRC Alexandre Marcé



DOSSIER

La gendarmerie face aux enjeux de la lutte contre la criminalité organisée

L'OCLDI DE SENLIS FACE AUX RÉSEAUX CRIMINELS ITINÉRANTS

Située à une cinquantaine de kilomètres au nord de Paris, la commune de Senlis, dans l'Oise, accueille l'un des cinq détachements de l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI), créés à partir de 2017 à l'appui de l'échelon central, afin de répondre aux défis posés par l'évolution de la délinquance itinérante. Né en 2022, après ceux de Lyon, Nancy, Rennes et Toulouse, le détachement de Senlis couvre la région des Hauts-de-France. Traversé par l'autoroute A1, voie routière la plus fréquentée de France et d'Europe, reliant Paris à Lille, le territoire est le théâtre de vols de fret quotidiens. «*C'est l'un des axes principaux de notre action, souligne le capitaine (CNE) Christophe Rosoli, commandant du détachement de Senlis. Nous traitons de faits relevant de la criminalité organisée du haut du spectre, impliquant des équipes d'envergure, usant de modes opératoires complexes ou revêtant une dimension internationale.*»

Sur un territoire comptant par ailleurs deux Sections de recherches (S.R.), à Lille et Amiens, ainsi qu'une Juridiction inter-régionale spécialisée (JIRS), la création d'un

détachement de l'OCLDI a permis de renforcer la présence et l'action de l'État face au durcissement des enjeux. «*La criminalité organisée est devenue très évolutive. Elle n'est plus réservée aux seuls groupes disposant d'une structure solide. Des malfaiteurs de moyen calibre parviennent aujourd'hui à s'organiser avec les moyens technologiques auxquels ils ont accès*», ajoute le CNE Rosoli. Outre son commandant, le détachement de Senlis compte neuf enquêteurs, parmi lesquels l'adjudant Jérôme, premier à avoir rejoint l'unité.

Du PSIG à l'OCLDI

Entré en gendarmerie en 2006 en qualité de Gendarme adjoint volontaire (GAV), l'adjudant Jérôme débute sa carrière au sein du Peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) de Saint-Saturnin-lès-Apt (Vaucluse), où il sert durant trois ans. En 2009, après sa

Créé en 2004, l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI) réalise chaque année près d'une centaine d'enquêtes ciblant plus spécifiquement les groupes criminels organisés issus des gens du voyage, ainsi que les groupes criminels organisés et itinérants provenant pour l'essentiel d'Europe de l'Est et de la zone des Balkans. Rencontre avec l'adjudant Jérôme, enquêteur au sein du détachement de Senlis.

réussite au concours de sous-officier, il intègre l'École de gendarmerie de Montluçon (Allier). Il rejoint par la suite les rangs de la gendarmerie mobile, où il exerce au sein de l'escadron de Mirande (Gers), puis de celui de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

En 2015, il choisit de rejoindre la gendarmerie départementale, et intègre la Brigade de proximité (B.P.) de Romagnat (Puy-de-Dôme). Il passe alors l'examen d'Officier de police judiciaire (OPJ). Fort de cette nouvelle qualification, il est détaché au profit de la Brigade de recherches (B.R.) de Clermont-Ferrand. «*J'ai eu l'opportunité et la chance d'intégrer un Groupe d'enquête et de lutte anti-cambriolages (GELAC). J'ai alors découvert une nouvelle thématique. Outre mon intérêt marqué pour la lutte contre les atteintes aux biens, j'ai beaucoup apprécié le travail d'investigation sur*



le terrain, couplé à la pratique de la procédure pénale », confie-t-il. Après deux années au service de la lutte anti-cambriolages, l'adjudant Jérôme met le cap sur la B.R. d'Yssingeaux (Haute-Loire). Mais très vite s'impose à lui l'idée d'intégrer l'OCLDI. «*Aussi, lorsque le détachement de Senlis s'est ouvert en février 2022, j'ai immédiatement postulé !*» C'est ainsi qu'il rejoint l'équipe du capitaine Rosoli, nouvellement nommé à la tête de cette unité, après trente années de service en gendarmerie, dont 24 en unités de recherches.

Un large panel d'infractions

«*Ma mission s'inscrit dans le cadre de la lutte contre des groupes criminels spécialisés dans le domaine des atteintes aux biens, qui agissent en équipes structurées et itinérantes, explique l'adjudant Jérôme. Les enquêtes liées aux vols de fret de haut niveau ciblant des camions transitant par l'autoroute A1 constituent une large part de mon activité.*» Si près de 2 000 vols de fret sont recensés chaque année en zone gendarmerie sur le territoire français, dont 75 % surviennent la nuit, principalement sur les aires d'autoroutes, la région Hauts-de-France est particulièrement impactée. Ces vols, lorsqu'ils sont le fait de structures criminelles organisées, représentent pour les victimes d'importants préjudices financiers, s'élevant parfois à plusieurs millions d'euros. «*Les distributeurs automatiques de billets sont également la cible privilégiée de ces délinquants. Commises à l'aide de produits explosifs ou de mélange gazeux, ces attaques connaissent aujourd'hui un recul, en raison notamment de l'arrestation de plusieurs groupes criminels.*»

Les mafias des pays de l'Est sont une autre cible prioritaire des enquêteurs de l'OCLDI. «*Très structurés et polycriminels, ces groupes s'appuient sur des surveillants basés en France, détenant la responsabilité d'une structure territoriale et encadrant les équipes de voleurs. Constituant un maillon central dans l'organisation, les surveillants font le lien entre la tête et la base de la structure. Ces groupes, pour la plupart issus de la communauté géo-*



gienne, commettent tous types d'infractions de petite et moyenne délinquance : cambriolages, vols à l'étalage, contrebande de cigarettes ou escroqueries, observe le CNE Rosoli. Notre action englobe également d'autres faits de délinquance, dès lors que nous sommes face à une équipe organisée et au facteur de sérialité. Nous traitons ainsi, par exemple, les vols avec violence commis au domicile des victimes.» Les enquêteurs du détachement de Senlis interviennent en outre régulièrement en appui des unités de recherches de la Région de gendarmerie des Hauts-de-France, auxquelles ils apportent une plus-value dans le cadre de dossiers complexes. La lutte contre la criminalité organisée implique plus que jamais l'instauration d'une coopération internationale efficiente, en raison de l'origine des groupes criminels et de l'internationalisation des filières d'écoulement des marchandises, ainsi que des opérations de blanchiment. Face à cette menace, principalement européenne, l'OCLDI s'appuie sur des dispositifs de coopération indispensables à son action. «*Nous travaillons notamment avec des officiers de liaison étrangers rattachés à l'échelon central, qui disposent d'une excellente connaissance du pays qu'ils représentent et facilitent l'accès à l'information, souligne l'adjudant Jérôme. Nous pouvons dans certains cas être amenés à monter une équipe commune d'enquête avec une force de police étrangère, comme ce fut le cas récemment avec la Police judiciaire fédérale de Bruxelles. Les partenariats de ce type sont toujours fructueux et très enrichissants.*»

« Chaque réussite est collective »

Doté de près de 120 militaires, d'une dizaine de policiers et d'officiers de liaison, l'OCLDI dispose de diverses capacités dans le champ

du renseignement criminel, de l'investigation, de l'observation-surveillance et de la coopération internationale. «*Nous nous appuyons sur ces différentes spécialités, explique le CNE Rosoli. Bien que les enquêteurs de Senlis aient reçu des formations spécifiques, nous collaborons dans le cadre de certaines enquêtes avec le Groupe d'observation et de surveillance (GOS) ou le Groupe d'appui renseignement (GAR), tous deux rattachés à l'échelon central. Nous avons aussi recours à l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN) ou aux S.R. pour ce qui concerne les investigations cyber.*»

À l'instar de ses camarades, l'adjudant Jérôme a suivi le stage «*Enquêteur*» obligatoire, puis celui d'*«enquête complexe»*. «*J'ai également reçu une formation "filature", l'observation-surveillance représentant une part importante de mon activité.*» Aussi technique qu'exigeante, cette mission est incontournable. Elle permet à la fois de matérialiser les infractions, d'identifier et de localiser leurs auteurs, tout en fourni-
nant des informations capitales quant aux modes opératoires qui sont utilisés.

«*Enfin, j'ai été formé à la gestion des sources humaines de renseignement, fonction sensible et stratégique. Dans un milieu en perpétuelle évolution, la formation est essentielle afin d'adapter notre action face à un adversaire particulièrement agile et aguerri. La maîtrise de compétences spécialisées et l'intensité de l'engagement requièrent une grande exigence. La diversité de nos missions et notre force de projection rendent quant à elles l'exercice du métier passionnant. Le travail et l'esprit d'équipe tiennent une place fondamentale. Chaque réussite est collective !*»

■ Par Hélène Thin

Photos : adjudante Camille Hautier



DOSSIER

La gendarmerie face aux enjeux de la lutte
contre la criminalité organisée

LE CNFRI ADAPTE SON OFFRE DE FORMATION

Placé sous l'autorité du Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN), le Centre national de formation au renseignement et à l'investigation (CNFRI) a succédé au Centre national de formation à la police judiciaire (CNFPJ) le 1^{er} septembre 2025. Situé à Rosny-sous-Bois, ce centre a pour mission de dispenser une formation générale et technique, initiale et continue, aux officiers et sous-officiers affectés dans les unités traitant du renseignement et/ou de la police judiciaire. Le centre est composé de 50 formateurs appuyés par 170 renforts détachés exerçant au sein des unités de police judiciaire.

Le mot du directeur

Le colonel Emmanuel Bobo, commandant du CNFRI, affirme sa volonté d'adapter les formations à l'évolution de la criminalité rencontrée par les enquêteurs dans leurs unités. Les formations ne sont pas déconnectées du terrain. Elles ont vocation à donner des clefs de compréhension et des techniques spécifiques pour aider à résoudre des enquêtes de plus en plus complexes et transverses. Pour s'assurer de la pertinence des enseignements dispensés par rapport aux besoins du terrain, les stagiaires peuvent exposer des dossiers sur lesquels ils ont eu des difficultés, afin d'obtenir des clefs de résolution. Les retours d'expériences d'enquêteurs employés en tant que renforts détachés qui présentent leurs dossiers passés durant les stages sont également très appréciés par les stagiaires. Ils remplissent également un *Limesurvey* à la fin du stage permettant à l'équipe pédagogique d'adapter le contenu des cours aux attentes des stagiaires. «*Nous ne sommes pas un centre de formation de masse, nous sommes un centre d'expertise*», précise le colonel Bobo.



En quelques chiffres...

105

stages organisés
à l'année

50

formations différentes
proposées

3 000

stagiaires formés
à l'année

En cible...

E.C.

Enquêtes complexes

Le stage « enquêtes complexes » est une formation continue qui s'adresse à des enquêteurs expérimentés affectés en Section de recherches (S.R.) et en offices centraux. Ce stage aborde des sujets très pointus et variés tels que les mafias ou encore la lutte contre le blanchiment.

O.S.

Observation-surveillance

Le stage filature Unités de recherches (U.R.) s'adresse aux personnels des S.R. et offices centraux. Il s'agit de leur donner les connaissances sur les techniques de filature piétonne, en voiture ou en moto, pour être autonomes sur des dossiers complexes de leur niveau. Les enseignements sont dispensés par des personnels issus de Groupes d'observation et de surveillance (GOS), permettant une adaptation constante à la réalité du terrain.

DEFI 2&3

Délinquance économique et financière

Les formations DEFI 2 et 3 ont pour objectif de former des enquêteurs aguerris au devoir de probité, aux infractions économiques et financières complexes, internationales et sensibles. Ces formations sont pluridisciplinaires et pointues.

A.T.

Agent traitant

Le stage agent traitant a pour vocation de former les enquêteurs à la gestion des sources. Les enseignements sont délivrés principalement par des formateurs issus d'une Ressource enquêteurs détachés (RED) de S.R. affectés au Groupe d'appui et de renseignement (GAR).

D.T. CYBER NUM

Le stage DTCybernum remplace la formation N-Tech depuis septembre 2025. Cette formation a pour objectif de former les enquêteurs dans le domaine cyber et s'adresse à des profils Pjistes et SIC.

■ Par la capitaine Pénélope Grondel

DOSSIER

La gendarmerie face aux enjeux de la lutte contre la criminalité organisée

LA QUALITÉ DES INTERVENANTS, ÉLÉMENT CLÉ DE LA FORMATION DES ENQUÊTEURS

La réussite des différentes formations proposées par le Centre national de formation au renseignement et à l'investigation (CNFRI) pour aider à la lutte contre la criminalité organisée repose sur un point commun : la qualité des formateurs et des intervenants extérieurs. Les équipes pédagogiques sont composées d'instructeurs militaires issus du terrain, qui apportent leur expérience et leur volonté de transmettre leur savoir. Pour compléter les apports de la gendarmerie, le CNFRI fait appel à des experts issus du monde civil ou d'autres pays afin d'ouvrir l'horizon des stagiaires et de les sensibiliser aux différents milieux ou phénomènes qu'ils peuvent rencontrer lors de leurs enquêtes.

Maître Victor Billebault, avocat en droit pénal des affaires et droit des affaires près le barreau de Paris et réserviste de la gendarmerie, intervient dans les stages DEFI 2 et 3.

Maître Billebault apporte son concours à la formation des enquêteurs de la gendarmerie depuis 2015. En 2019, il a montré son attachement à l'institution en devenant réserviste et en intégrant la task force DEFI, créée la même année par la Sous-direction de la police judiciaire (SDPJ). Les stagiaires du CNFRI peuvent faire appel aux experts de la task force dans le cadre d'enquêtes complexes pour lesquelles il leur manque des éléments

de compréhension sur une matière ou sur le fonctionnement d'un milieu. Les interventions de maître Billebault pendant la formation « enquêtes complexes » ont pour objectif de donner des réflexes juridiques aux enquêteurs. Le contenu de ses cours se nourrit de ses expériences de terrain via la task force afin de s'adapter aux besoins actuels des stagiaires. Expert dans son domaine, maître Billebault contribue à renforcer la qualité des formations. Ils sont ainsi une quinzaine de réservistes spécialistes à la disposition des enquêteurs, dans des domaines comme la banque, les assurances, la fiscalité ou encore la comptabilité.



Fédérica, carabinière affectée au CNFRI pour un an, dispense un cours d'ouverture sur le phénomène des mafias italiennes pendant le stage « enquêtes complexes ».

C'est la quatrième année que le CNFRI accueille un carabinier dans son équipe. À l'origine, ces derniers viennent pour se former et assister aux stages. Depuis deux ans, l'Arme des Carabiniers est mise à contribution pour expliquer aux

stagiaires les fondements et l'organisation des mafias italiennes. Bien plus qu'une information, cette ouverture permet aux enquêteurs de mieux comprendre certaines mutations des réseaux criminels et même les liens entre des réseaux français et la mafia italienne, notamment à Marseille. Lutter contre la criminalité organisée, c'est connaître les phénomènes existants mais également s'ouvrir aux phénomènes voisins susceptibles de s'importer. C'est toute la richesse de

l'intervention de la carabinière pendant le stage « enquêtes complexes ». C'est dans ce même objectif que l'OCLDI intervient pour présenter les mafias russophones, et que le commandant du CNFRI souhaite une ouverture également sur les cartels sud-américains. Connaître son adversaire réel et potentiel permet de ne pas se laisser surprendre et d'anticiper ses méfaits.

■ Par la capitaine Pénélope Grondel

Photos: gendarme Romain Culpin





DOSSIER

La gendarmerie face aux enjeux de la lutte contre la criminalité organisée

LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION INTERNE, UNE PRIORITÉ POUR LA GENDARMERIE



Tandis que les saisines judiciaires pour suspicion de corruption ou d'improbité mettant en cause des gendarmes connaissent une nette augmentation depuis 2023, la Gendarmerie nationale fait de la lutte contre la corruption une priorité, à plus forte raison lorsqu'elle est liée à la criminalité. Entretien avec le colonel Gérard Cligny, chef adjoint de la division des enquêtes internes au sein de l'IGGN.

Les travaux de la commission parlementaire sur l'impact du narcotrafic en France l'ont rappelé : les forces de sécurité intérieure ne sont pas épargnées par la corruption.

Organe de contrôle interne, l'Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN) veille au respect des règles de déontologie ainsi qu'à la maîtrise des risques au sein de l'Institution. Dotée d'une division des enquêtes internes, placée sous le commandement du général de division Hubert Charvet, l'IGGN est chargée de la conduite des enquêtes administratives et judiciaires internes les plus sensibles ou les plus complexes.

Face à l'augmentation du nombre de saisines pour des faits de corruption de gravité croissante, dont certains sont liés au crime organisé, l'IGGN approfondit son action en matière de lutte contre les atteintes au devoir de probité. En prise directe avec les réalités et les menaces du terrain, elle agit dans une logique plurielle de prévention, de détection, de répression et de sanction.

Existe-t-il un profil type du gendarme corrompu ? Quels sont les principaux faits recensés ?

Parmi les mis en cause, on observe une surreprésentation de jeunes gendarmes, probablement plus vulnérables face à la corruption en début de carrière. Des militaires de tout grade et de toute fonction peuvent néanmoins être compromis, y compris des commandants d'unité. Quel que soit leur niveau dans la chaîne hiérarchique, les gendarmes impliqués s'exposent à des conséquences administratives et judiciaires extrêmement graves. Bien que présentant plusieurs visages, la corruption intervient le plus souvent dans un contexte de grande proximité affective, familiale ou amicale entre le militaire corrompu et le délinquant. On observe généralement de surcroît un intérêt financier. Les faits les moins graves, relativement parlant, concernent la divulgation ponctuelle d'un secret d'enquête ou d'informations issues de fichiers, réalisée au profit d'un délinquant ou d'un proche. D'autres dossiers concernent des consultations

“ Il n'existe pas de corruption de basse intensité, dès lors qu'elle concerne un gendarme. ”

“

La compromission d'un militaire et ses conséquences dramatiques résultent le plus souvent d'un processus d'engrenage insidieux.

”

illicates, mais également des modifications de fichiers, telles que la levée d'immobilisation de véhicules, réalisées en nombre au profit d'un groupe criminel donné ou à la demande d'un intermédiaire, revendant ces informations via des messageries cryptées. Le militaire participe parfois directement aux activités d'un groupe criminel. Le gendarme corrompu peut ainsi modifier les données contenues dans un fichier au profit d'une organisation criminelle, aider à localiser des personnes ou des véhicules, mais aussi dissimuler des informations compromettantes, ou encore informer les criminels de la mise en place d'une surveillance policière dont ils font l'objet. De tels agissements s'inscrivent dans une logique de coaction. Enfin, des militaires peuvent se compromettre au contact d'un informateur, lorsque celui-ci est géré en dehors du système officiel de gestion des sources humaines de renseignement, lequel impose un cadre extrêmement strict et un contrôle hiérarchique fort, se voulant protecteur.

Comment s'organise la détection de la corruption au sein de la gendarmerie ?

Dans la majorité des cas, les suspicions de compromission sont détectées incidemment au cours d'une enquête. Les investigations alors conduites permettent de remonter jusqu'au militaire corrompu, parallèlement au démantèlement du groupe criminel. Plus rarement, l'alerte émane de la hiérarchie ou d'autres militaires, après observation d'un comportement suspect. Dernier cas de figure, certaines détections résultent d'un contrôle mené à l'initiative du Bureau d'audit de la protection et de la gouvernance des données de l'IGGN, dépositaire de l'historique de consultation des principaux fichiers. Les anomalies détectées donnent lieu à des investigations.

Quelle place tiennent la formation et la sensibilisation dans la lutte contre la corruption des gendarmes ?

Cette question est fondamentale. La fonction de gendarme exige une exemplarité absolue. Quelle que soit la situation, la corruption d'un gendarme ne peut être considérée comme étant de « basse intensité ». La fourniture d'une information en apparence

modeste peut engendrer de graves conséquences. La prise en compte des atteintes à la probité repose non seulement sur la détection des faits et la répression de leurs auteurs, mais aussi sur diverses actions mises en place afin de prévenir leur survenue. Des modules de déontologie intégrant les questions de corruption, de probité et de conflit d'intérêts sont ainsi dispensés à tous les gendarmes lors de leur formation initiale, comme à l'occasion de formations continues. L'IGGN intervient directement, notamment dans le cadre de la formation initiale des officiers ou de la formation continue des cadres. La corruption, et plus généralement l'improbité, occupent une place grandissante dans la formation, au fur et à mesure que ce phénomène prend de l'ampleur. La sensibilisation est un axe clé de notre action, la corruption s'inscrivant le plus souvent dans une logique d'engrenage. D'une simple demande a priori anodine, comme la fourniture d'une information peu sensible, le militaire peut être entraîné à donner peu à peu des informations plus nombreuses et sensibles. La bonne compréhension de ce mécanisme est essentielle. Aucune compromission n'est anodine. Le militaire a tout à perdre, comme en témoignent plusieurs affaires récentes ayant connu un retentissement médiatique, en particulier, en juin 2025, la condamnation à cinq ans de prison ferme et la radiation immédiate des cadres d'une adjudante servant en brigade territoriale, pour avoir aidé par affection et contre rémunération un délinquant dont elle était devenue très proche. Nous sommes extrêmement attentifs à la question de la corruption subie ou sous contrainte. Tout gendarme qui recevrait des pressions émanant d'un groupe criminel doit avoir le courage d'en rendre compte à sa hiérarchie pour bénéficier de la protection de l'Institution, et ainsi stopper ce mécanisme destructeur.

Comment l'IGGN interagit-elle avec ses partenaires ?

Les liens que nous entretenons avec nos partenaires sont cruciaux. Ils participent à une prise de conscience collective face au phénomène de corruption. Ils nous permettent en outre de confronter nos analyses ainsi que nos stratégies de prévention, de détection et de répression. L'Agence française anticorruption (AFA) a ainsi mis en place, parallèlement aux

travaux parlementaires préparatoires de la loi contre le narcotrafic et de la préparation du Plan national de lutte contre la corruption 2024-2027, des groupes de travail dédiés à la corruption liée au crime organisé, rassemblant les inspections des administrations publiques touchées par ce phénomène (Police nationale, administration pénitentiaire, justice, Douane...). L'IGGN participe aussi à différents échanges internationaux. Les constats faits à l'étranger nourrissent également nos travaux.

Comment améliorer la lutte contre la corruption des militaires ?

Permettre une détection la plus précoce possible est un enjeu prioritaire. C'est dans cette optique que sera déployé, d'ici fin 2025, un dispositif de Contrôle interne des traces des applications et du réseau (CITAR). Développé en partenariat avec l'Agence du numérique des forces de sécurité intérieure (ANFSI), ce nouvel outil permettra aux commandants d'unité d'exercer un contrôle du bon usage des applications et des fichiers centraux par leurs subordonnés. L'objectif est d'identifier précocement tout mésusage, et ainsi prévenir l'enclenchement de l'engrenage corruptif, pour, in fine, protéger les gendarmes. Ce projet, qui tient une place centrale dans la stratégie institutionnelle, représente un signal fort à la fois en termes de contrôle effectif et de prévention. Il permettra, je l'espère, une diminution à moyen terme des atteintes au devoir de probité liées au détournement de fichiers.

■ Par Hélène Thin

LES MÉTIERS DE LA POLICE

Cyber et numérique

Sciences de la donnée: analyse de données cyber en Unité de recherches (U.R.) en antennes C3N et à l'UNC ■ ■

Traitement de la donnée: gestion des données numériques en U.R., en antennes C3N et à l'UNC ■ ■

Investigation: enquêteurs spécialisés en U.R., en antennes C3N et à l'UNC ■ ■



Renseignement criminel

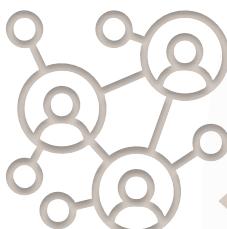
Analystes renseignement / criminel au sein d'organismes européens et internationaux (EUROPOL / INTERPOL) ■ ■

Analystes criminels (ANACRIM) ■ ■

Service central de renseignement criminel (SCRC) ■

Sections d'appui judiciaire (SAJ): analystes en recherche criminelle ■

Brigades départementales de renseignements et d'investigations judiciaires (BDRIJ): analystes judiciaires ■

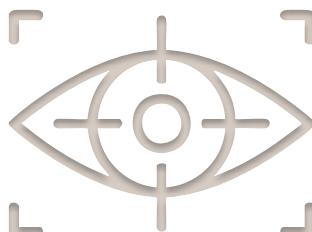


L'enquêteur

Brigades de recherches (B.R.) ■
Sections de recherches (S.R.) ■

Offices centraux ■

Unité nationale d'investigation (UNI) ■



Observation et surveillance

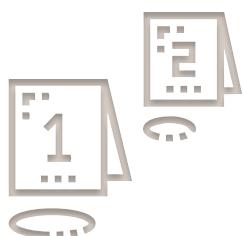
Force observation recherche (FOR) ■

Groupes d'observation et de surveillance : équipiers GOS, chefs tactiques O.S. ■

Cellules départementales d'observation et de surveillance (CDOS) ■

JUDICIAIRE

- UNPJ
- Régions
- SDPJ
- GIGN



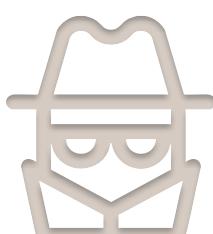
Criminalistique

- Experts de l'IRCGN : biologistes, experts génétiques, etc. ■
- Coordinateurs des opérations de criminalistique (COCRIM) ■ ■
- Techniciens d'identification criminelle (TIC) ■
- Techniciens en investigation subaquatique (TIS) ■
- Techniciens d'identification criminelle de proximité (TICP) ■



Économique et financière

- Cellule nationale des avoirs criminels (CENAC) ■
- Cellules régionales des avoirs criminels (CERAC) ■
- Enquêteurs spécialisés en Exploitation par le travail, travail illégal et fraude sociale (ETTIFS) : en CELTIF, en GIR et à l'OCLTI ■ ■
- Enquêteurs spécialisés en Délinquance financière (DEFI 1, 2 et 3) ■ ■



Techniques spéciales d'enquête et gestion des sources

- Gestion des sources : groupes appui renseignement, agents traitants, coups d'achat, recrutement orienté de sources humaines ■ ■
- Techniques spéciales d'enquête de niveau 2 (TSE2) ■
- Techniques spéciales d'enquête de niveau 1 (TSE1) ■

GENDARMERIE
SECTION DE RECHERCHES

